



2025

20 JUIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Réunion de l'Assemblée départementale

Date de publication : 29 septembre 2025

Conseil départemental du 20 juin 2025
Ordre du jour

N° Rapport	Titre	Rapporteur
	<i>Adoption du PV de la séance publique du 21 mars 2025</i>	
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>	
1	Programme d'action touristique départemental 2025-2028	Annie DELRIEU
2	Participation à l'augmentation de capital de la Société d'Economie Mixte (SEM) Volcans en charge de la gestion du Parc Vulcania	Bruno FAURE
3	Station du Lioran - DSP pour l'exploitation des remontées mécaniques - Rapport du délégataire pour la saison 2023-2024	Gilles COMBELLE
4	Avenant n°4 à la délégation de service public pour la gestion de l'exploitation du domaine skiable du Lioran - Mise à disposition d'une salle hors sac	Gilles COMBELLE
	<i>CANTAL CONNECTE ET OUVERT</i>	
5	Contrat de partenariat Public-Privé pour la RD 120 - Rapport annuel 2024	Gilles COMBELLE
6	Contrat de partenariat Public-Privé pour la RD 926 contournement de Saint-Flour - Rapport annuel 2024	Gilles COMBELLE
7	Convention de superposition d'affectations du domaine public routier et du domaine public hydroélectrique concédé - Concession de Sarrans - Pont de la Devèze	Annie DELRIEU
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i>	
8	Actualisation du Règlement Départemental d'Action Sociale	Marina BESSE
9	Soutien CNSA à l'Ingénierie de déploiement du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) - 2025	Marina BESSE
10	Convention 2025-2027 relative au financement de deux intervenants sociaux au Commissariat et en Gendarmerie	Mireille LEYMONIE
12	Convention tripartite relative au financement et à la réalisation d'une mission pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2025	Domnique BEAUDREY
13	Référentiel d'accompagnement des travailleurs non-salariés ou assimilés salariés non agricoles	Domnique BEAUDREY
14	GIP « Ma Région, ma santé - Auvergne-Rhône-Alpes » : convention de mise à disposition de locaux entre Sumène-Artense Communauté et le Département du Cantal	Mireille LEYMONIE
15	Montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à L'Enfance au titre de l'année scolaire 2025-2026	Marie-Hélène CHASTRE
16	Fonds Cantal Solidaire : modification du dispositif pour la période 2025-2027	Valérie CABECAS
17	Fonds Cantal Solidaire : attribution de subventions 2025	Valérie CABECAS
	<i>CANTAL RESPONSABLE</i>	
18	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4° échéance	Jamel BELAIDI
19	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Hautes Terres Communauté	Sophie BENEZIT

	ADMINISTRATION GENERALE	
20	Rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2024	Bruno FAURE
21	Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Céline CHARRIAUD
22	Protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu le 11 avril 2024 au CRD de PLEAUX	Valérie SEMETEYS
23	Restructuration du collège Jules Ferry à Aurillac - Rapport annuel 2024 du Bail Emphytéotique Administratif	Jamel BELAIDI
24	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président	Céline CHARRIAUD
25	Compte-rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président	Céline CHARRIAUD
26	Instauration de la participation à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation	Isabelle LANTUEJOUL
27	Personnel départemental - Tableau des emplois	Isabelle LANTUEJOUL
29	Terana - Retrait du Département de la Creuse	Valérie SEMETEYS
30	DSID 2025 - Attribution de dotation	Jean MAGE
31	Compte de gestion 2024	Jean MAGE
32	Compte Administratif 2024	Jean MAGE
33	Affectation des résultats de 2024	Jean MAGE
34	Budget supplémentaire pour 2025	Jean MAGE
35	Rapport d'activité des Services de l'Etat pour l'année 2024	Monsieur le Préfet

CONSEIL DÉPARTEMENTAL**RÉUNION DU 20 JUIN 2025****Procès-verbal**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à 09 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 juin 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Magali MAUREL

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Didier ACHALME donne pouvoir à Marine BESSE ;
Sylvie LACHAIZE donne pouvoir à Jamel BELAIDI ;
Jean-Jacques MONLOUBOU donne pouvoir à Céline CHARRIAUD ;
Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL.

Le quorum est atteint.

Allocution d'ouverture de Monsieur le Président

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir débiter cette séance pour vous informer que Didier ACHALME qui a subi une petite opération chirurgicale est donc absent pour cette session donne pouvoir à Marina BESSE, Sylvie LACHAIZE qui est au congrès de l'UNAPEI donne pouvoir à Jamel BELAIDI, Jean-Jacques MONLOUBOU donne pouvoir à Céline CHARRIAUD et Marie-Hélène ROQUETTE qui est toujours convalescente donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL.

Nous sommes réunis pour une séance que je vais qualifier d'estivale mais dont il ne faut pas minimiser le contenu. En vérité, elle est emblématique de ce que sont les défis des Départements aujourd'hui et en particulier de celui du Cantal : une collectivité qui agit, qui innove, qui développe son territoire dans un contexte de plus en plus contraint et des perspectives de plus en plus floues.

Chaque décision que nous prenons est guidée par la volonté de maintenir les équilibres et d'investir pour changer concrètement la vie des Cantaliennes et des Cantaliens.

Je le dis avec gravité mais aussi avec fierté, à l'heure où l'État donne la pire image de lui - une image d'instabilité, de fragilité - le Cantal, lui, maintient un cap, un cap de cohérence, un cap de bonne gestion et j'insiste, de gestion sur le long terme.

Vous l'avez certainement vu, sous l'égide de Départements de France, les 104 Départements ont décidé de dénoncer le transfert de charges opéré par le Gouvernement. Le 18 juin dernier, la ligne a été franchie, les Départements paient désormais seuls la solidarité nationale. C'est-à-dire que les prestations sociales comme le RSA, l'Aide aux personnes âgées (APA) ou encore la Prestation de compensation du handicap (PCH) qui relèvent de la solidarité nationale reposent désormais sur nos seuls budgets.

Ce désengagement de l'État, qui s'est accéléré ces cinq dernières années, a d'importantes conséquences pour notre Département. Car chaque euro consacré à ces aides nationales, dont je vous rappelle que l'État fixe, seul, le montant et les conditions d'accès, est un euro de moins pour entretenir nos routes, investir sur nos collèges, pour le fonctionnement du SDIS, pour soutenir les Communes mais également pour déployer nos politiques publiques qu'elles soient au niveau culturel pour soutenir, par exemple Hibernarock, Festivals de danse, le Festival de Boogie-Woogie qui aura lieu prochainement, le Festival ÉCLAT ou encore pour déployer nos politiques sportives qui sont le Cantal Tour Sport, le soutien aux clubs, mais également à notre politique jeunesse avec les bourses, le Pass Cantal ou encore pour développer l'attractivité du Cantal.

On ne le répétera jamais assez, mais si à la fin de l'année 40 Départements seront en difficulté, et pas des moindres, puisque nous y retrouvons la Gironde, la Seine-Saint-Denis, le Nord, mais aussi l'Aisne, la Meuse, ou encore la Creuse, le Cantal n'y est pas et nous devons en être fiers.

Cependant, ce n'est pas le fruit du hasard, c'est bien la résultante d'orientations claires, d'un engagement des Services et d'une rigueur de gestion.

Le rapport d'activité des Services du Conseil départemental que nous aurons à examiner au cours de cette session en est la parfaite illustration.

Comme vous pourrez le voir, cette séance abordera plusieurs dossiers liés à l'attractivité du territoire. Le Cantal compte de nombreux atouts, au premier rang desquels sa géographie et ses habitants. Mais encore faut-il une politique lisible et structurée.

C'est l'objet du Programme d'action touristique 2025-2028 qui constituera le premier rapport qui vous sera proposé aujourd'hui.

Le constat de départ est simple : le Cantal capte seulement 1,7 % de l'activité touristique régionale. Et, pourtant, nous disposons de nombreux atouts, de nombreux leviers que nous mettons régulièrement en avant : une nature préservée, un patrimoine remarquable – on l'a vu tout récemment en signant la convention à Marcolès pour le troisième Plus Beau Village de France du département –, une gastronomie reconnue et un art de vivre que beaucoup nous envient. Ce décalage, nous travaillons à le corriger, tout du moins nous essayons de le corriger. Ce Plan, c'est une réponse à ce défi, par une implication directe ou un soutien aux aménagements dans les filières d'excellence, une valorisation des sites phares, un accompagnement et une coordination des acteurs locaux et un marketing territorial renouvelé.

Bref, ce Plan c'est à la fois du contenu, des moyens et une méthode.

Chacun doit bien mesurer que le tourisme alimente l'attractivité de notre territoire. Lorsque nous donnons le meilleur du Cantal, il n'y a parfois qu'un pas pour qu'un visiteur touristique décide de devenir habitant de notre département.

Nous voulons continuer à être une destination choisie, une terre d'accueil Quatre Saisons, où les emplois touristiques sont de plus en plus des emplois durables et non délocalisables.

Et cela suppose d'investir et de soutenir le développement des « Grands Sites Touristiques » pour moderniser notre offre et renforcer notre attractivité, que ces grands sites soient d'ailleurs dans le Cantal ou à proximité immédiate. On peut citer le grand site de Conques qui est en préfiguration, on peut souligner également le grand site de l'Unesco Vulcania au nord et puis, bien évidemment, dans le département, le site du Puy Mary, les Grands Lacs, nous y reviendrons tout à l'heure et il y a également le Lioran en prenant en compte le changement climatique qui ne nous donne d'autre choix que d'anticiper et de nous adapter.

Au niveau social, si plusieurs dossiers vous seront proposés, il est à noter un rapport sur le financement d'intervenants sociaux en zone Police et en zone Gendarmerie. Après un bras de fer avec l'État sur le maintien de sa contribution au financement de ces postes importants, il vous est proposé de contribuer au financement de ces derniers à hauteur de 35 % sur la période 2025-2027, aux côtés de l'État, d'Aurillac Agglomération et de la Ville d'Aurillac pour la zone Police. Néanmoins, il conviendra de rester vigilant en 2027 pour que l'ensemble des partenaires restent autour de la table.

En matière de santé, ce qui vous est proposé de valider aujourd'hui, c'est de conventionner avec la Communauté de communes de Sumène-Artense pour implanter dans sa Maison de Santé d'Ydes, notre nouveau centre de santé. Ce n'est pas une convention de plus. C'est une décision qui s'inscrit dans une politique construite, cohérente et volontaire de lutte contre les déserts médicaux et d'attractivité à l'égard des professionnels de santé.

Je rappellerai simplement qu'en matière de santé, nous nous sommes investis depuis de nombreuses années aux côtés de l'Ordre des médecins pour l'accueil des Internes et depuis 2022 aux côtés du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du GIP « ma Région, ma Santé ». C'est ainsi que nous avons créé un centre de santé sur la Commune du Rouget-Pers qui compte 2,5 médecins. Nous en avons créé un récemment à Chaudes-Aigues, où nous avons une infirmière en pratiques avancées et un médecin deux jours par semaine, il conviendra donc de consolider ce centre de santé. Aujourd'hui, nous souhaitons investir le nord Cantal, le secteur d'Ydes. D'ailleurs, une sage-femme a déjà été recrutée et une annonce a été publiée pour le recrutement de médecins.

Là où certains font des annonces, hésitent, le Département avance. Nous œuvrons pour que les Cantaliens aient accès à la santé sans être condamnés à faire une heure de route.

Nous agissons aussi avec responsabilité sur le dossier du RSA, alors que la loi « Plein emploi » impose à partir du 1^{er} janvier prochain 15 heures d'activités hebdomadaires pour chaque allocataire. Le référentiel présenté aujourd'hui protège les parcours, soutient les créateurs d'activité, mais assume une chose : le RSA ne doit pas être un sas sans sortie !

En termes de solidarité territoriale, nous aurons également un rapport où il vous sera proposé d'attribuer 2,5 M€ de subventions aux Communes au titre de notre dispositif Fonds Cantal Solidaire, même si la période me conduit à ne vous proposer qu'un engagement sur 2025, dans l'attente d'une meilleure lisibilité financière pour le Département.

Tout cela, toutes ces actions, tous ces engagements concrets, nous pouvons les faire et les tenir parce que nous avons tenu bon sur l'essentiel : parce que nous maîtrisons nos finances.

Enfin, nous aurons à examiner le compte administratif 2024 et le budget supplémentaire 2025.

Sans vouloir être trop long et, comme nous pourrions le voir, les résultats bruts sont satisfaisants du fait d'une gestion rigoureuse. C'est un message fort dans une période d'instabilité. Oui, le Département investit, il résiste, il protège.

Néanmoins, ne nous y trompons pas, l'évolution des différents indicateurs traduit une tendance défavorable sur l'évolution des dépenses, notamment imposées par l'État par rapport à l'évolution de nos recettes qui, elles, seront stables, ce qui conduit à une baisse de 24 % de notre épargne brute. Nous serons donc vraisemblablement amenés à prendre certaines dispositions pour conserver une capacité à investir pour les exercices 2026 et 2027.

Concernant le budget supplémentaire, outre la reprise du résultat qui permet de confirmer notre engagement de stabilité de notre encours de dette, il vous sera proposé d'ajuster nos programmes au vu de leurs avancements.

Mes chers collègues, la bonne gestion, la gestion rigoureuse n'est pas l'ennemie de l'action. Elle en est la condition ! Dans cette période de doutes et d'incertitudes, nous faisons le pari du territoire. Le pari que notre action peut changer la vie d'une famille à Saint-Flour, d'un commerçant à Mauriac, d'un aidant à Riom-ès-Montagnes ou encore d'un jeune à Aurillac. Nous faisons le pari d'un Département qui tient bon sur ses principes : la proximité, la responsabilité et l'ambition.

Enfin, je vous rappelle qu'au cours de cette session, en début d'après-midi, nous accueillerons Monsieur le Préfet, qui viendra nous faire la traditionnelle présentation du bilan d'activité des Services de l'État et à ce titre, certains d'entre vous ont saisi l'opportunité de l'interroger sur différents sujets relevant de ses compétences.

J'en ai terminé de mon propos introductif. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de passer au premier rapport, celui-ci étant l'adoption du procès-verbal de la séance publique du 21 mars dernier.

Adoption du PV de la séance publique du 21 mars 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas de remarques particulières, celui-ci est fidèle à nos débats... Madame MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Ce n'est pas vraiment sur ce procès-verbal, mais, en décembre, je vous avais interpellé sur le rapport « égalité homme-femme », sur le plan d'action qui n'était pas joint et que nous avons souhaité avoir. On nous avait dit qu'il y avait eu une réunion interne et qu'on l'aurait la semaine suivante. On n'a rien reçu, donc si ça pouvait nous être adressé, merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Là, je demande aux services de prendre note et de l'adresser. Merci.

Sur l'adoption du PV, pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 1, le Programme d'action touristique départemental 2025-2028. C'est Annie DELRIEU qui va faire la présentation à l'appui d'un PowerPoint.

1. Programme d'action touristique départemental 2025-2028

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Dans un contexte de transformation profonde des pratiques touristiques, où la recherche de sens, d'authenticité et de nature devient un moteur majeur des choix de destination, le Cantal se trouve face à une opportunité : faire de son identité un levier de développement territorial et économique. Avec 1,7 % de l'activité touristique régionale, notre département ne peut se permettre ni l'inaction, ni la dispersion. Il lui faut une stratégie forte, partagée par les acteurs privés et publics du territoire et résolument tournée vers l'action.

Ce Programme d'action touristique départemental 2025-2028 s'inscrit dans une logique de structuration et de conquête.

Le Conseil départemental du Cantal mobilise ses moyens pour faire du tourisme un moteur central de développement, faire du Cantal une destination de référence en misant sur quatre axes forts : le soutien aux aménagements touristiques dans les filières d'excellence, la mise en valeur des sites touristiques emblématiques, le développement de l'activité touristique et la promotion de la destination Cantal. Ces quatre leviers structurants traceront la feuille de route de l'action départementale jusqu'en 2028.

Cela suppose de toujours travailler collectivement, de façon lisible, avec ambition. Le Département a donc réorganisé ses services pour doter l'action touristique d'un pilotage cohérent, en lien étroit avec Cantal Destination, les Offices de tourisme, les Communautés de communes, les acteurs économiques, associatifs et les habitants eux-mêmes.

Ce Plan est une boussole commune. Il trace un cap : celui d'un tourisme de qualité, d'un tourisme choisi, d'un tourisme qui respecte nos équilibres, nos paysages et nos habitants.

Le tourisme dans le Cantal Chiffres clefs 2018-2023

L'économie touristique c'est +15 % d'emplois touristiques et +50 % de taxes de séjour. L'offre touristique c'est +5 % pour les structures locatives soit +12 % de lits et +2,5 % pour les résidences secondaires soit +2,5 % de lits.

Le top 3 de l'origine des visiteurs : par département c'est le Puy-de-Dôme qui est en tête, ensuite la région parisienne et les Hauts-de-Seine ; par région : l'Île-de-France est en tête, l'Auvergne-Rhône-Alpes en deuxième position et l'Occitanie en troisième position ; par pays : les Pays-Bas qui l'emportent, la Belgique en deuxième position et l'Allemagne, cela représente 15 % de nuitées étrangères supplémentaires.

Les activités touristiques :

Les activités de pleine nature : 3 500 km d'itinéraires de petites randonnées ; 22,5 km de piste verte ; 12 pistes VTT de descente ; 1 200 km d'itinéraires de VTT et VTC ; une Vélo Route ; deux espaces agréés VTT par la FFC et 1 100 km d'itinéraires de grande randonnée.

Les activités nautiques : 5 plans d'eau ; 5 bases de stand up paddle ; une base de canoë ; 15 sites de baignade ; 3 centres aqualudiques ; 3 bases de voile.

Le patrimoine sont recensés : 44 châteaux ; 107 monuments historiques ; 3 « Plus Beaux Villages de France » et 8 « Petites Cités de Caractère ».

L'hébergement touristique : face à la baisse de l'offre touristique, le Département s'engage.

-31 % en hébergement collectif soit -12 % de lits ; -30 % en chambres d'hôtes soit -25 % de lits ; -13 % pour les nuitées touristiques ; -11,5 % sur les hôtels soit -28 % de lits ; -16 % pour l'hôtellerie de plein air soit -16 % de lits ; 42,5 % sur les aires de camping-cars.

Soutenir les filières d'excellence en développant les activités de pleine nature.

« La nature comme moteur économique et levier d'attractivité ». 2,77 M€

La randonnée : refonte du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée avec FCI « coup de projecteur » ; mesure de l'activité et de l'adaptation de l'offre ; commercialisation de l'itinérance sur le GR 400 en seul clic ; soutien aux projets des territoires.

Le vélo : jalonnement des boucles, parcours cyclo et des cols remarquables ; appui aux projets de mobilités des territoires.

Le trail : soutien aux manifestations phares, telles que La Pastourelle, l'UTPMA et l'Aquaterra ; promotion du département comme territoire d'entraînement et de compétition (nous avons de plus en plus d'associations qui viennent s'entraîner dans notre département).

« Faire du thermalisme une filière stratégique de santé et d'emploi ». 2 M€

3 orientations : valorisation de la ressource thermale (énergie, circuits d'eau, image) ; développement de l'offre thermale (qualité, capacité, attractivité) ; intégration du sport, de la santé et de la nutrition (activités extérieures, accompagnement des publics).

Les chantiers prioritaires sont : l'adhésion à Thermauvergne ; la participation majoritaire à la SAEM Caleden et le soutien en trésorerie.

Faire rayonner les sites emblématiques en valorisant le patrimoine naturel culturel et les Grands Lacs.

« Nos grands sites méritent une grande ambition ». 4 M€.

Le patrimoine naturel et culturel : Valoriser et soutenir les sites emblématiques du territoire, tels que le Puy Mary, Conques, le PNR des volcans d'Auvergne, le PNR d'Aubrac, la vallée du Lot et la vallée de la Dordogne ; promouvoir les sites via une signalétique thématique.

Les Grands Lacs : soutien aux collectivités pour la réalisation d'aménagements touristiques, notamment le lac de Saint-Étienne-Cantalès, le site de Longayroux, les plages de Val et le lac de Garabit.

Développer l'activité touristique en repensant l'offre touristique de montagne.

« Faire de la montagne un moteur de développement toute l'année ». 17 M€.

La station du Lioran vers une destination quatre saisons : investissement dans l'Arche des Neiges, la création d'un plan d'eau et d'un espace aquatique de plein air ; participation au capital de la SAEM du Lioran ; déneigement, AEP et éclairage public via le syndicat ; aménagement de l'espace public et entretien des infrastructures.

Le massif cantalien : Accompagnement de la diversification des stations ; Chef de filât de l'Appel à manifestation d'intérêt de la région.

« Faire de chaque toit une porte d'entrée sur le territoire ». 3,2 M€.

Soutenir le développement de l'hébergement touristique : Poursuite des aides aux meublés et soutien aux projets des collectivités ; soutien aux labels des Gîtes de France et Clévacances ; campagne de communication envers les propriétaires de résidences secondaires (ce que nous avons fait ensemble avec les Communes ayant des hébergements vacants qui pourraient être mis en location).

Valoriser durablement le patrimoine cantalien : programme de soutien à la restauration du patrimoine cantalien ; valorisation du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour et les Fondations du Patrimoine ; participation au CAUE avec notamment la labellisation des « Villes et Villages fleuris ».

« Du boogie-woogie à l'Estive : faire du calendrier cantalien un atout touristique ». 1,65 M€

Faire vivre les temps forts et les événements culturels : Soutien aux manifestations emblématiques, Éclat, Boogie-woogie ... ; Soutien aux manifestations culturelles et touristiques locales via le FCA et le FCA+ (Cantal Rock, Fête de l'Estive, Foire à la Châtaigne ...) ; Création de nos propres événements : Hibernarock ...

Appuyer les projets locaux par l'ingénierie territoriale par l'intermédiaire de Cantal Ingénierie et Territoires : études et diagnostics touristiques ; Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets touristiques dans les collectivités, l'accompagnement des marchés à maîtrise d'œuvre et l'enjeu mutualisé des expertises pour garantir une compétence renforcée des territoires.

Promouvoir la destination Cantal : Action de Cantal Destination.

« Unir les acteurs pour porter une ambition commune ». 0,5 M€

Animation territoriale : Animation du Club Tourisme Cantal ; Formation et accompagnement des ressources touristiques du territoire ; Soutien aux démarches de commercialisation et développement d'une stratégie de gestion de la relation client ; Route des savoirs faire du Cantal, tourisme industriel ; Élaboration d'une stratégie de marque.

Événementiels et grands rendez-vous : Thématique gastronomie et art de vivre : Salon de l'Agriculture, Bocuse d'or, Fête de la raviole et de la pogne, Festival du Chat Perché, Origine Auvergne ; Thématique : activités de pleine nature (salon du randonneur à Lyon) ; Tourisme local : Cantal tour Sport, Pastourelle, UTPMA, Madcow, Cailloux costauds...

« Mieux communiquer pour mieux accueillir ». 0,25 M€

Communication touristique et marketing territorial : création d'une plate-forme digitale avec un site Internet articulé autour des réseaux sociaux pour animer des communautés d'intérêt ; Production de contenus audiovisuels de qualité professionnels ; Relations presse (exemple : venue de Laurent MARIOTTE avec des reportages et des séries audiovisuelles diffusées sur chaîne télévision) ; Participation à la démarche « Auvergne Destination » animée par les quatre Départements, la Marque Auvergne et l'Agence Régionale de Tourisme : campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux @auvergnetourisme, partenariat avec les plateformes de vente en ligne (Abritel, TripAdvisor...), campagnes ciblées sur les marchés européens.

Ce Plan départemental du tourisme 2025 constitue une étape décisive dans la construction d'un modèle touristique cohérent, structuré et durable pour le Cantal. À travers les quatre axes déclinés, le Conseil départemental affirme sa volonté de faire du tourisme un véritable levier de transformation territoriale. Qu'il s'agisse de soutenir les filières d'excellence, de valoriser les sites emblématiques, d'enrichir l'offre d'hébergement et d'événements ou de promouvoir la destination à l'échelle nationale et internationale, l'ambition est constante : positionner le Cantal comme une destination reconnue, authentique et résiliente.

À l'heure où les territoires de montagne et de moyenne montagne doivent plus que jamais affirmer leur identité, proposer une alternative aux grandes concentrations touristiques et répondre aux aspirations nouvelles des clientèles, le Cantal a toutes les cartes en main pour s'imposer.

Faire du tourisme dans le Cantal un moteur pérenne de développement, c'est non seulement renforcer l'attractivité du territoire, mais aussi affirmer un projet de société fondé sur la qualité de vie, la mise en valeur des ressources

locales et la fierté d'appartenir à un territoire vivant, accueillant et solidaire. Telle est l'ambition que porte ce Plan pour les années à venir.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le Programme d'action touristique départemental 2025-2028, tel que présenté.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation développée. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Nous partageons l'ambition de développement touristique telle qu'elle a été exprimée dans ce Plan départemental. Bien évidemment, un des axes où le Département est particulièrement engagé c'est la station du Lioran et je vois que, dans le premier axe il est porté un projet de développement d'une station quatre saisons.

J'aurais simplement une question pour la friche du Grand Phénix qui a été dépolluée par le Département, est-ce qu'il y a le projet de création d'un projet touristique ambitieux à la hauteur de l'importance de cette station quatre saisons pour le développement de l'activité touristique ?

Et puis je partage la préoccupation de développer l'attractivité de notre territoire et c'est vrai que l'objectif d'augmenter le poids de l'activité économique au sein même des activités touristiques à l'échelle de la région AURA est une ambition qui pourra se permettre d'être un indicateur de l'efficacité des politiques mises en place.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sur la question que vous avez posée, il faut noter qu'on est un peu capé pour développer l'activité touristique sur notre capacité à accueillir en termes de lits touristiques. Il faut savoir qu'aujourd'hui, sur les 145 000 lits touristiques dont nous disposons, on en a 30 000 qui sont chauds : c'est l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, les meublés, villages-vacances ou autres et les 115 000 ce sont des résidences secondaires, donc avec des taux d'occupation qui ne sont pas ceux de l'activité touristique, donc nécessité de développer une capacité d'accueil. C'est une action que l'on essaie de mettre en place qui a débuté depuis quelques mois, on essaie de mobiliser les lits des résidences secondaires pour arriver à les mettre sur le marché. C'est un travail que l'on doit faire en lien avec les maires, sachant que le Département n'est qu'entremetteur. On contacte des propriétaires de résidence secondaire et on dit « vous pourriez avoir la possibilité de mettre vos lits à disposition de visiteurs moyennant rétribution », ce qui fait que tout le monde peut être gagnant. C'est un travail qui se fait avec les maires parce que ces derniers n'ont pas la capacité à nous transmettre le listing des résidences secondaires du fait du RGPD. On est donc obligé de faire cette opération conjointement avec eux. Aujourd'hui, on n'a qu'une petite trentaine de Communes qui débutent la démarche, une dizaine de contrats ont d'ores et déjà été signés entre des propriétaires de résidences secondaires et des conciergeries, puisqu'on a l'opportunité d'avoir des conciergeries qui couvrent peu ou prou la totalité du département et une trentaine de contacts sont encore en cours. On a toute l'hôtellerie puisqu'on sait qu'on a bon nombre d'hôtels qui ont été fermés ces dernières années et là, dans le cadre des démarches d'attractivité et de recherches de repreneurs, on essaie de remobiliser ce parc de lits.

Et puis on a l'ancienne friche du Grand Phénix où je rappelle qu'à l'origine il était prévu la création de 124 lits sur ce site qui, somme toute, n'est pas très grand d'un point de vue surface. On a pris la décision de déconstruire cette friche pour des problèmes de sécurité, des problèmes d'intégration dans le paysage, puisque ça commençait à se délabrer et puis surtout du fait que nous avons besoin de créer des lits touristiques au niveau de la station du Lioran. Aujourd'hui, un appel à manifestation d'intérêt est lancé, nous avons eu quelques contacts avec des faiseurs nationaux, des investisseurs, des groupes, pour voir si nous arrivions à avoir un intérêt commun sur le projet. Mais

l'idée c'est bien de le remettre à des privés pour qu'ils puissent s'en emparer et développer des lits touristiques. Avec, le petit modulo, c'est que le précédent projet « le Grand Phénix » était un projet des années 2000 où l'objectif était un objectif de défiscalisation en termes d'accueil, donc pas forcément des lits chauds, mais surtout, le projet se plaçait dans une logique de développement d'une « activité neige ». On se retrouvait donc avec des ensembles immobiliers d'importance. Aujourd'hui, avec le parti pris de s'orienter vers une station quatre saisons sur le même site, il n'y aura vraisemblablement pas 124 lits touristiques, mais beaucoup moins, de manière à pouvoir séduire une activité estivale hors période hivernale. L'idée c'est bien de le remettre sur le marché, de même que nous disposons, nous, Département, de parcelles constructibles et là aussi, je crois qu'il serait de bon ton que nous fassions appel à des investisseurs pour pouvoir développer la capacité d'hébergement sur la station.

Sur la volonté de s'orienter vers une station quatre saisons, il y a longtemps que les actions ont été prises. Le spot VTT du Lioran est un spot reconnu aujourd'hui au niveau national. Maintenant, il faut que l'on arrive à le traduire – je vais étendre un peu, il n'y a pas que le VTT, il y a les activités de plein air, sportives, etc. – au point de vue économique et donc que l'on soit en capacité de pouvoir accueillir des clubs, des groupes constitués pour venir pratiquer des activités de plein air, que ce soient le trail, le VTT ou autres. Il y a donc nécessité de faire appel et de coordonner ce qui peut être accueil, hébergement et pratique d'activités. Puisque la difficulté pour nous, Département, c'est que sur ces grands sites, on est soit en soutien des collectivités, soit en contribution directe, en l'occurrence au Lioran, nous sommes au capital de la SAEM. Il ne vous aura pas échappé que nous sommes largement majoritaires dans ce capital et la SAEM gère essentiellement les infrastructures de transports (téléphériques, télésièges...), infrastructures qui sont largement soumises à l'activité hivernale, puisque c'est bien l'utilisateur qui assure le fonctionnement, l'entretien et qui donne la capacité à investir.

Ça nécessite une réflexion en termes de station ainsi qu'une réflexion en termes de SAEM du Lioran pour essayer de diversifier les recettes. C'est ce qu'on a essayé de faire en implantant la tyrolienne. Lorsque le spot VTT se développe, bien évidemment, on transporte les vététistes avec leur matériel en haut des pistes, on transporte des randonneurs ou des promeneurs pour aller au Plomb. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, sur cette activité, ce chiffre d'affaires hors saison hivernale est encore trop peu développé pour nous permettre d'assumer l'entièreté des investissements. Aujourd'hui, sur une année standard, simplement 10 % du chiffre d'affaires est réalisé hors période hivernale. On a donc deux objectifs : d'une part, augmenter le chiffre d'affaires global, y compris l'hiver et d'autre part augmenter dans ce chiffre d'affaires la part hors hiver du chiffre d'affaires.

Sur une vision 360 et surtout prospective, lorsqu'on regarde notre station, on a un équipement emblématique qui est le téléphérique, mais au-delà du côté emblématique, il donne surtout accès au Plomb du Cantal. Il convient aujourd'hui de se poser la question, à l'échéance d'une vingtaine d'années puisqu'il aura vécu, de son remplacement. Le remplacement du téléphérique, le remplacement par l'implantation d'un autre équipement pour accéder au Plomb et ça nécessite de notre part l'obligation de donner les conditions au futur exécutif de choisir. Est-ce qu'il aura la possibilité de le faire, ou pas ? Incontestablement, au vu de l'ensemble des études qui sont menées, que ce soient les études de CLIMSNOW, les études sur le fonctionnement de la station, la nécessité – si l'on nous dit que l'on aura quand même 88 jours de neige – de disposer d'un peu plus d'eau, nous sommes dans l'obligation d'étudier la possibilité de créer ou d'augmenter notre capacité. L'idée est que dans cette orientation quatre saisons : « comment pouvons-nous augmenter notre capacité de réserve d'eau, mais comment pouvons-nous aussi l'utiliser hors période hivernale pour une activité, j'allais dire ludique, estivale ou autre ? » C'est toute la réflexion, ce qui permettra à nos successeurs de se poser plus sereinement une question sur l'avenir, le tout étant de savoir si, à terme, on souhaite que des Cantaliens ou des visiteurs puissent avoir accès ou non au Plomb. S'il n'y avait plus d'outils de transport, il ne serait réservé qu'aux seuls sportifs. C'est un choix politique qui est à porter, je pense que l'accès du Plomb est essentiel, c'est une des « Tour Eiffel » du Cantal. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

J'avais une petite question sur l'offre touristique, mais je n'ai peut-être pas été assez attentif. Les chiffres qui nous sont donnés sont sur quelle période parce qu'ils sont très alarmants, on savait qu'il y avait une perte de nuitées ? Je vois « aires de camping-car, -42 % », j'ai plutôt l'impression que j'ai vu pousser des aires de camping-car que de voir disparaître des emplacements. Ce serait une question du niveau d'une Commission, si on ne me répond pas là, ce n'est pas un problème, mais je suis très étonné par les chiffres. Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Je voulais solliciter la parole, d'abord pour remercier Annie de sa présentation sur ce dossier tourisme parce que c'est un enjeu majeur pour notre territoire et, dans le droit fil à la fois de ta question, Vincent et de ce qui a été exprimé sur le sujet de la friche du Lioran. On voit bien que le sujet du département du Cantal et notamment le facteur limitant en termes d'accueil, c'est notre capacité d'hébergement. Pour être plus précis, je crois qu'il faut qu'on aille encore plus loin dans notre analyse de fréquentation touristique que tu soulèves à cet instant, Vincent, et donc arriver à différencier dans notre fréquentation le touriste de l'excursionniste. En effet, c'est le cas sur un certain nombre de sites touristiques où nous avons de nombreux excursionnistes, c'est-à-dire des gens qui viennent passer deux heures à Aurillac, deux heures à Garabit, deux heures au Puy Mary, mais ce ne sont pas des touristes parce que du fait de notre capacité limitée d'hébergement, ils ne trouvent pas les conditions pour dormir sur le territoire et donc générer des flux économiques. Dans ce sens-là, notamment avec les Offices de tourisme, nous devons aller plus loin dans l'analyse de la fréquentation touristique avec les outils que nous utilisons – c'est le cas avec Flux Vision – pour dissocier le touriste, celui qui va séjourner dans le Cantal et qui va nous apporter des capitaux précieux et celui qui vient passer deux heures dans le Cantal, c'est souvent le cas.

La semaine dernière, j'étais à Rocamadour qui accueille 1,7 million de visiteurs, Dominique LENFANT, la maire, m'indiquait qu'ils avaient plus d'un million d'excursionnistes, c'est-à-dire qu'ils vont passer deux heures à Rocamadour. Lorsqu'on passe deux heures sur un territoire, il est évident qu'on laisse moins d'argent que lorsqu'on vient séjourner une semaine à Aurillac ou à Vic-sur-Cère. Ça, c'est un sujet qu'il faut, je crois, que l'on explore, notamment avec les Offices de tourisme – c'est le rôle aussi du Département de fédérer tous ces acteurs – pour qu'on ait une analyse plus fine qui nous permette de générer des actions plus pertinentes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Globalement, au niveau des hébergements touristiques sur une dizaine d'années, on a perdu 6 000 lits touristiques : c'est de l'hôtellerie, du village vacances ou autres. Dans la même période, nous avons gagné quasiment 6 000 lits de résidences secondaires. Ce ne sont pas forcément les mêmes, mais c'est pour dire l'importance des résidences secondaires, il y a certainement un léger transfert, même si les structures les plus grandes, que ce soient l'hôtellerie ou les villages vacances, ne sont pas concernées par le transfert.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je me pose toujours la question : il y a un observatoire ou comment ces chiffres montent ? Encore une fois, le chiffre des aires de camping-car me semble alarmant.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, c'est Cantal Destination qui suit l'observatoire du tourisme.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Et au vu de la diminution des nuitées, qui est un sujet préoccupant, je me posais la question de l'intérêt d'essayer d'identifier les causes. Est-ce que, par exemple, la diminution des chambres d'hôtes est liée à des programmes

qui existaient et qui ont porté leurs fruits, est-ce que les gens sont sortis au bout des dix années ? Est-ce qu'on a pu identifier ? Et est-ce qu'il n'y a pas nécessité peut-être maintenant, en relation avec la Région, de retrouver des programmes ? Je me rappelle une époque où à des Commissions Permanentes on avait six chambres d'hôtes, quatre gîtes subventionnés. Est-ce qu'on n'a pas là une clé parce qu'on sait très bien que, sur les questions d'hôtellerie et/ou d'hôtellerie de plein air, il y a des évolutions malheureusement de structures familiales qui peinent à trouver reprenneur et on comprend bien les chiffres.

J'ai toujours une interrogation sur l'observatoire et l'origine de ces chiffres et la deuxième, c'étaient les causes, c'était moins une question qu'ouvrir une réflexion sur la manière de les maintenir. Parce que tu as raison, Philippe, dans beaucoup de départements, il y a beaucoup d'excursionnistes. Tu citais Rocamadour, tous les Cantaliens qui n'ont fait qu'y passer sont comptabilisés dans le un million sept de visiteurs.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Vincent, comme le soulignait Bruno FAURE, nous avons perdu de nombreux lits d'hébergement. C'est vrai pour l'hôtellerie qui peine à retrouver des repreneurs, on le vérifie dans chacune de nos Communes. Mais l'inquiétude que nous devons avoir à l'esprit et qui doit nous mobiliser, c'est le cas notamment des gîtes qui, lorsqu'on se rend aux assemblées générales de Clévacances ou des Gîtes de France nous font percevoir que les gestionnaires de ces gîtes sont un peu de notre âge, peut-être pas très âgés, mais ça laisse imaginer une préoccupation pour la reprise de ces gîtes. On peut vite faire un petit scénario, c'est-à-dire que les personnes qui ont des gîtes – j'en connais beaucoup dans cette belle vallée de Mandailles – ont autour de la soixantaine et, lorsque je pense qu'ils cesseront leur activité, est-ce que ces gîtes seront vendus ou est-ce que ceux qui en hériteront feront le choix de maintenir cette activité d'accueil ou tout simplement transformeront ce gîte en leur résidence secondaire ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Tu as raison, mais on se retrouve, d'où l'idée peut-être de s'interroger sur la manière de retrouver une génération de futurs gestionnaires de gîtes et chambres d'hôtes parce qu'on a dû arriver à la fin de cette génération. Il faut réfléchir à retrouver des incitations financières pour que ces maisons, à défaut de revenir à des logements pour accueillir des Cantaliens à l'année, qu'ils puissent retrouver ou garder leur vocation touristique. Je pense que, si on veut augmenter le nombre de nuitées, il n'y a pas beaucoup, me semble-t-il, d'autres orientations à prendre.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce qu'on peut dire, c'est qu'en termes de meublés de tourisme, on évolue dans un tunnel qui est relativement restreint : pas d'évolution à la hausse, mais il n'y a pas de baisse. Il y a des entrées et des sorties, mais on tient. L'essentiel des pertes repose sur la fermeture de l'hôtellerie rurale et sur des villages vacances ou des choses de ce type où bon nombre ont fermé.

Il faut quand même tempérer, c'est une des difficultés que l'on peut avoir, c'est sur les lits que je vais qualifier de « gris », c'est tous ceux qui sont sur les plates-formes Airbnb ou autres, mais qui ne sont pas déclarés « meublés de tourisme ». On en a un certain nombre, on essaie de les pister. Il y a deux difficultés. La première, un des risques, c'est qu'ils soient de qualité médiocre et donc ça peut entacher l'image du département, mais si nous n'en avons pas la connaissance – quand je dis « nous », c'est l'Office de tourisme du territoire, Cantal Destination ou les Gîtes – c'est difficile d'intervenir lorsque le touriste vient faire ses réclamations, en général à l'Office de tourisme. C'est là où est la difficulté. Ensuite, on a la capacité, lorsqu'ils sont déclarés, de connaître un volume global, mais pas tout à fait parce que, si la taxe de séjour est prélevée, les plateformes se refusent à donner le détail. Les propriétaires, c'est une somme globale qui est attribuée et on n'a pas le listing des personnes qui ne se déclarent pas en meubler, puisque ça, ce serait l'obligation minimum. Je vous rappelle que, pour les meublés, on se déclare en mairie et ensuite il y a un classement qui est opéré, ce qui permet de connaître l'état qualitatif de l'hébergement

loué. C'est vrai que ce n'est pas aussi dramatique que les 6 000 lits perdus, puisqu'on en a d'autres qui existent. Certains existaient avant, mais là, il y en a peut-être un peu plus et notamment sur la partie Agglomération, je pense. Gilles COMBELLE voulait prendre la parole.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Sur le volet touristique, qui est un volet important de notre activité sur le territoire, ce que vous disiez est fort juste. Au niveau des hébergements aujourd'hui, on est en défaut sur les villages de vacances qui sont vieillissants, en termes de qualité, il y a un vrai sujet. Sur l'hôtellerie traditionnelle familiale, en termes quantitatifs, on perd ces hébergements, on le voit dans nos Communes, ces hôtels vieillissants ne sont plus aux normes et entraîne une activité difficilement reprenable parce que « plus aux normes » – là aussi, il y a un vrai sujet.

Sur les campings-caristes, pour répondre à Vincent, en fait ce n'est pas la diminution des aires de camping-cars, c'est la fréquentation qui est notée sur ces aires. Ça ne veut pas dire qu'il y en a moins parce qu'aujourd'hui on s'aperçoit que ces campings-caristes ils essaient un peu partout sur le territoire mais ils utilisent moins les aires. Ils vont sur ce qu'ils appellent les « spots », on les voit souvent au bord des lacs, à des endroits un petit peu stratégiques. Il me semble que c'était la fréquentation sur les aires quand on avait lu le rapport. Je me trompe peut-être, mais, quand on en avait discuté c'était plus la fréquentation que la diminution des aires.

Enfin, sur le Lioran, un vrai sujet sur ce site emblématique du territoire où, là, le Département Chef de file a une grosse réflexion, comme le disait le Président, sur une offre quatre saisons avec les partenaires du Grand Site emblématique aussi de ce territoire, les Communautés de communes, les Offices de tourisme aussi impliqués sur cette réflexion, les partenaires économiques de la station. Réflexions à la fois bâtiminaire puisqu'on a des réflexions sur l'Arche des Neiges (la patinoire), mais aussi sur l'offre de produits que l'on a sur la station.

Aujourd'hui, Monsieur le Président le précisait, Vincent le disait aussi, comment on analyse la fréquentation touristique et comment on affine nos chiffres ? Là, Philippe le disait, on a des partenariats : Cantal Destination a pris un peu le chef de file là-dessus avec les Offices de tourisme, l'outil Flux Vision, un outil de bornage qui est un partenariat qu'on a avec Orange. On sait qu'Orange c'est à peu près 60 % des abonnés. De façon anonyme, cet outil permet aujourd'hui de voir l'origine – ce n'est pas intéressant pour les gens du territoire, mais l'outil arrive à distinguer les résidents permanents qui sont sur le territoire des gens qui viennent de l'extérieur. On arrive donc à identifier l'origine des visiteurs, l'endroit où ils se posent sur nos territoires, le temps qu'ils passent et les migrations qu'ils font à l'intérieur de notre département. Tout cela est en train de se mettre en place et c'est à partir de là qu'on transforme le « c'est beau ! » en économie. C'est la volonté du Département d'avoir derrière des flux financiers de l'économie sur notre territoire. Il y a des flux financiers générés par l'activité touristique et on sait aussi, on le sait tous, qu'une des portes d'entrée des futurs habitants de notre département c'est souvent le tourisme : la visite, un passage sur notre territoire qui déclenche aussi, quelques années plus tard, sur une opportunité, sur un changement de vie, l'installation de nouveaux habitants. On est en train de se doter de cet outil parce que c'est à partir de la connaissance des publics qu'on arrive à répondre en termes de mise en place de produits et de politiques touristiques.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? C'est sûr que la connaissance du marché et la connaissance des fréquentations c'est important. Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Un petit mot déjà pour féliciter ce Plan d'action et le rapprochement qu'on a encore un peu plus fort vers les Offices de tourisme. Il est vrai que les Offices de tourisme participent à la collecte de la taxe de séjour

ce qui nous vaut une augmentation de 50 %, donc on peut aussi féliciter les agents qui mettent une stratégie pour faire remonter un peu cette taxe de séjour, remercier et féliciter aussi les différents acteurs.

Je reviens sur les Offices de tourisme. Il faut savoir que sur le nombre de visiteurs que l'on a dans le département, seulement entre 10 et 15 % passent par les Offices de tourisme. Ça veut dire que nous devons professionnaliser tous les acteurs que ce soient les commerçants, les hébergeurs, les restaurateurs, de manière à donner de l'information sur la qualité de notre département et la gestion que l'on a des différents sites pour gérer les flux, même si on n'est pas sur des grosses affluences comparées à certains sites nationaux. Il y a à certaines périodes la gestion des flux qui est importante, je pense notamment au Grand Site du Puy Mary, au Lioran en période hivernale. Il faut qu'on puisse élargir notre stratégie sur l'ensemble du département, donc je me réjouis aussi de ce Plan d'action qui voit les sites emblématiques du département être accordés d'un plan de financement à hauteur de 2 M€, donc je pense que c'est plutôt intéressant.

On peut aussi féliciter les initiatives de l'itinérance qui nous voit partager ce Plan d'action avec les départements voisins (la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Lot) et le rapprochement qu'on peut avoir entre le Puy-de-Dôme et le village de Conques qui sont de grands sites emblématiques. Nous étant au milieu, on a tout intérêt à avoir des itinérances intéressantes là-dessus.

On peut se féliciter du travail qu'il y a à faire et je ne reviendrai pas sur le logement, que ce soit pour les habitants ou pour les touristes, on a un gros plan d'action à mettre en place et ce sera amené certainement tout au long de l'année à en parler régulièrement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Pardon, Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président, ce sera très rapide. Je trouve que ces échanges sont intéressants parce qu'on creuse le dossier qui a été présenté et l'intervention de Philippe FABRE sur l'âge des propriétaires de gîtes, je trouve qu'elle est significative de l'obligation de mettre en place un vrai projet par rapport à l'accompagnement de ces propriétaires et là aussi, bien communiquer, les accompagner et chercher les générations suivantes parce que tout à l'heure on a parlé d'hôtelleries familiales ont été évoquées les problématiques de normes, mais je pense surtout que c'était un vrai sujet générationnel. Il y a toute une génération qui est partie à la retraite et l'effort a été très rapide, donc je pense que, sur ce sujet des gîtes qui sont très importants, on l'a vu en termes de possibilité de lits et cela correspond aussi à l'image de notre département avec des labels de qualité. Il est essentiel de bien travailler ce sujet parce qu'on peut très vite perdre un nombre important de lits en quelques années. Je pense que c'est une des pistes importantes à mettre à la conclusion de ce rapport.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Je n'ai pas parlé des aires de camping-cars. Certes, il y a une question d'accueil et de valorisation, il y a une question de sécurité et également une question de salubrité. En exemple, notamment sur Hautes Terres Communauté, a été lancé différentes actions pour monter des structures d'accueil de camping-cars avec comme seul objectif, celui de protéger les massifs forestiers. Parce que, pour ceux qui connaissent le massif de la Pinatelle celui-ci est bien envahi en forte saison par les camping-cars. On a un problème de salubrité, mais aussi de sécurité. On doit avoir plusieurs massifs comme ça dans le département où, si on ne fait rien pour l'accueil de camping-

caristes, on met notre patrimoine forestier aux risques d'incendie et de salubrité aussi parce que ça fait partie de la propreté.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Magali MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Juste un petit mot par rapport aux questions sur les hébergements et les réflexions qu'on a pu avoir. Je crois que le rôle d'accompagnement des Offices de tourisme, notamment des hébergeurs – une génération qui peut être parfois découragée par les normes, par les travaux à faire – l'accompagnement se fait aussi sur le numérique, il y a des initiatives. Nous avons mis, sur la Mairie d'Aurillac, un accompagnement sur le numérique. On a des personnes qui étaient dépassées par le fait de mettre en ligne leur logement sur des plateformes, elles étaient dépassées et perdues parce qu'il y en a plein et le fait de les accompagner, les gens vont rester plus longtemps, donc on arrive un peu à empêcher l'érosion et ça pourra peut-être aussi faciliter des reprises.

L'aspect numérique, ça rejoint un peu ce que Gilles disait tout à l'heure parce que tout le monde ne passe pas par les Offices, mais il y en a beaucoup qui passent par Internet, donc il faut aussi qu'on soit très bon sur Internet parce que, dans ces deux aspects-là, il y a l'humain qui est important dans nos offices, mais il y a tout l'accueil numérique et je pense que, si on peut accompagner les hébergeurs sur cette dimension-là, on pourra aussi le faire, les OT le font et je pense qu'il faut continuer là-dessus, c'est important.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, c'est un travail collectif qui est à faire et il faut savoir que, sur les meublés, d'une manière générale, on va schématiquement de 8 à 36 semaines de location, donc on voit l'impact sur quelqu'un qui va bien se positionner, qui va être actif sur le volet commercial. Bien sûr, à partir de là, on imagine que cet hébergement est qualitatif, mais on s'aperçoit que le même hébergement peut avoir des écarts importants de location et sur les retombées globales, économiques sur le territoire, elles peuvent être très différentes en fonction de l'application et/ou du professionnalisme et de la « capacité à » ou de la « connaissance à » et donc tout ce qui est accompagnement c'est important et c'est vrai que les Offices de tourisme sont quasiment les mieux placés, ils sont proches des hébergeurs.

S'il n'y a pas de questions supplémentaires, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Ensuite, un rapport qui est dans la droite ligne, puisque c'est la participation à l'augmentation du capital de la SEM Volcans en charge de la gestion de Vulcania.

2. Participation à l'augmentation de capital de la Société d'économie Mixte (SEM) Volcans en charge de la gestion du Parc Vulcania

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce qu'on disait sur ce rapport, ces sites emblématiques, qu'ils soient dans le département ou à proximité, sont tout aussi importants. C'est vrai que la volonté, la stratégie, en disposant d'un Grand Site tel que celui du Puy Mary, qui doit bien faire force d'attraction sur le département, des échanges sont noués et on participe à la préfiguration du Grand Site de Conques, même si en termes territoriaux, j'allais dire simplement deux communes sont concernées par ce Grand Site, mais c'est 500 000 visiteurs à Conques. On voit donc comment la proximité s'est répartie.

La visite à Rocamadour c'est la même conséquence, ils ont 1,7 million de visiteurs, c'est comment bénéficier de cette proximité sur la partie nord, on a la même logique. C'est vrai qu'à défaut d'être orgueilleux, on est ambitieux. Et se dire qu'on est au milieu de ces trois Grands Sites, maintenant, à nous d'être capables de collaborer avec eux, de les inciter à nouer des partenariats de manière à orienter les flux vers le Cantal et dans cette logique de Grand Site.

Là, il vous est proposé, dans le cadre d'un projet de développement où le volcan Cantal et ses paysages sont largement mis en valeur, de contribuer à cette augmentation de capital.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant sur des rapports de délégation, notamment sur la station du Lioran. C'est le rapport 2023-2024 et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

3. Station du Lioran - DSP pour l'exploitation des remontées mécaniques - Rapport du délégataire pour la saison 2023-2024

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Depuis 2007 et par contrat depuis 2014, la gestion du domaine skiable et son exploitation ont été confiées à la SAEM Super Lioran Développement. Le but principal de cette délégation est la gestion, l'entretien, la mise en valeur du domaine skiable, la promotion, l'animation, la commercialisation de la station, la gestion d'activités complémentaires, la réalisation des travaux d'aménagement et l'implantation sur le domaine skiable, soit d'une manière générale de procéder à toute action permettant d'assurer le développement de la station – on en a déjà longuement parlé dans un des précédents rapports.

Ce rapport concerne la saison 2023-2024. On peut observer que le chiffre d'affaires de la saison hivernale a été de l'ordre de 5 M€, soit une baisse de près de 1 M€ par rapport à l'année précédente, essentiellement due à l'enneigement, un enneigement déficitaire cette saison-là et en parallèle avec une augmentation – ce n'est pas le chiffre d'affaires – sur le résultat, une augmentation des charges d'électricité qui ont bondi (plus que doublé) sur cette période avec le tarif d'électricité en forte hausse.

Pour la saison estivale, un chiffre d'affaires en hausse, à hauteur de 670 000 € contre 550 000 € l'année précédente. Le Président le faisait remarquer, l'importance du téléphérique, puisque la moitié du chiffre d'affaires estival est réalisé par le téléphérique.

Vous avez aussi dans le rapport toute la politique tarifaire de la SAEM, toutes les activités de promotion et de commercialisation, donc toute l'activité qui s'est déroulée sur une année et pas que sur l'hiver.

Sur cette délibération, il s'agit de prendre acte du contenu du rapport du délégataire pour la saison 2023-2024, avec un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions ou autres sur le rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Puisque c'est le rapport 2023-2024 et que la saison d'hiver 2024-2025 est écoulée, est-ce qu'on a une indication du nombre de la fréquentation ? Je pense qu'on doit pouvoir l'avoir, le chiffre d'affaires généré sur cette période-là, puisque, si j'ai bien compris, la date arrêtée c'est au mois de mai...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Novembre.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Novembre, oui, après il y a l'activité d'été qui reste marginale, comme vous l'avez fait remarquer.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Malheureusement !

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Malheureusement ! Est-ce que nous avons des informations sur la fréquentation de la saison d'hiver 2024-2025 ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Le rapporteur en a. Globalement, la fréquentation c'était 300 000 journées/skieurs. C'est un chiffre d'affaires d'un peu plus de 6 M€ sur la période hivernale uniquement – ça, c'est enregistré.

On part sur l'idée d'un chiffre d'affaires prévisionnel sur la période estivale d'à peu près 600 000 €, c'est-à-dire 10 %, donc on ne sera pas à 7 M€. Globalement, on devrait être à 6-7 M€. Aujourd'hui, le résultat prévisionnel sera négatif, aux alentours du million, du fait notamment des coûts de l'électricité.

Ce qui me permet de dire qu'au niveau des coûts de l'électricité, nous allons supporter des coûts importants jusqu'au 31 décembre 2025. Les prix du mégawatt heure ne veulent rien dire en tant que tels, aujourd'hui, on est à 343 €/MWh. Au 1^{er} janvier à 0 heure, nous allons passer à 94 €/MWh, c'est-à-dire qu'on va diviser plus que par trois ce coût d'électricité, mais sur l'automne prochain des interrogations se posent, puisque systématiquement on engage la production de neige de culture pour pouvoir équiper et assurer la partie apprentissage qui est importante puisqu'on est sur une station familiale, c'est tout le front de neige. Si nous prenons la même stratégie pour l'hiver prochain, vers le 15 ou le 20 novembre, nous serons encore à des coûts électriques élevés. Ça, c'est une assurance pour pouvoir avoir ce front de neige enneigé pour les vacances de Noël. Bien sûr, tout dépend des conditions météo à l'instant, mais de toute façon, le choix de démarrer avant ou pas, on le prendra avant de savoir si une perturbation nous amène des chutes de neige pour les vacances de Noël. Dès le 1^{er} janvier passé, ça change considérablement la donne sur les coûts, donc une année encore partiellement difficile. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Ce n'était pas l'objet du rapport, mais Monsieur le Président a bien répondu sur les chiffres, en effet, il maîtrise bien le dossier. Ce qui est à souligner sur la saison, Monsieur le Président, c'est une très bonne gestion des équipes de la SAEM de la neige avec des chutes qui ne sont pas régulières, mais en tout cas une gestion de la production et de la neige naturelle qui a été faite de façon très professionnelle, parce que c'est une des meilleures saisons que l'on fait, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est une des bonnes saisons.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Le résultat est impacté par le coût de l'énergie qui plombe complètement le résultat.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour avoir un ordre d'idées, ce n'est pas le meilleur résultat, c'est un des bons résultats de la station, mais un coût de l'électricité tel que nous l'aurons à partir de 2026, c'est une saison où on arrive positif, c'est déjà satisfaisant, entre 100 et 200 000 €. Ce qui laisse quelques possibilités pour investir, ce qui veut dire aussi que – j'en profite même si ce n'est pas le sujet – le Conseil d'administration de la SAEM a pris la décision de ne pas investir sur cet exercice au vu des quelques difficultés au niveau des résultats financiers. On fait donc une année à blanc cette année. Jamel BELAIDI.

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste rejoindre mon collègue Gilles pour les félicitations aux agents de la SAEM pour le travail de la neige, ils sont très professionnels. Je voudrais également y associer les agents du Syndicat Mixte pour le déneigement des entrées et des accès à la station, ainsi que les agents du stationnement qui ont fait un travail remarquable malgré parfois des tensions des touristes qui veulent tous se garer au pied des pistes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Sur la hauteur de neige, c'est 1,12 m de neige naturelle, donc avec ce 1,12 m de neige naturelle, on a réussi à tenir la saison en complétant bien sûr avec l'enneigement de culture, ce qui veut dire qu'on dispose d'un véritable savoir-faire au niveau de la station et ça, c'est important. Monsieur FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Une petite question technique. 1,12 m de neige et des trésors de professionnalisme et de créativité par les équipes déployées pour arriver à faire quelque chose avec, mais, malheureusement, on voit bien ce que nous enseignent aujourd'hui les scientifiques : on est largement au-delà du 1,5 °C de réchauffement climatique acté et on va sûrement se diriger vers les 3 °C, donc c'est peut-être le maximum, 1,12 m, atteignable avant très longtemps et peut-être que la pause dans les investissements imposera de réfléchir à d'autres destinations pour cette station. La question technique était sur un petit sujet, mais qui est intéressant pour les jeunes du bassin d'Aurillac. Il y a quelques années, il était possible d'acheter, quand on allait dans la station en train, le billet de train et la remontée dès la gare et, avec le même ticket, on glissait du train sur les pistes. Aujourd'hui, il faut refaire la queue pour avoir la réduction à la boutique, c'est très désagréable. J'ai plein de jeunes qui m'ont fait cette réflexion. Il faudrait qu'on puisse revenir à une convention avec la SNCF pour faire en sorte que, quand les enfants prennent des billets pour monter au Lioran, ils puissent glisser directement sur les pistes. Ce serait intéressant, y compris pour les touristes qui viennent de loin, qui verraient les queues s'alléger aux guichets au Lioran.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

On a eu quelques difficultés pour la convention, mais il me semble que le problème technique est résolu. Je vais m'en inquiéter, mais c'était un sujet qui avait été soulevé. Soyons clairs, sur la station, entre l'avenir de la station du site du Lioran, sur une diversification de l'offre, c'est une chose, et après on a bien l'équilibre économique de l'opérateur de transport. Je suis favorable à toutes les activités qui peuvent se développer par des privés, des associations ou autres, s'ils empruntent nos outils de transport, moyennant contribution bien évidemment. Il y en a toujours un qui doit payer à la fin. Sur une activité touristique, si ça doit être une activité économique, normalement, elle doit s'autofinancer et être capable de prendre en charge l'ensemble des infrastructures nécessaires. Il ne faut pas se tromper non plus sur le développement de la station, sa reconfiguration, on arrivera certainement à terme

à une réduction du domaine skiable en fonction des pistes, etc. Le parti pris qui avait été fait c'était de dire, à l'occasion d'inspections de sécurité sur les différents équipements, « soit on le fait, soit on ne le fait pas » en fonction des pistes desservies, puisqu'on a la fréquentation de chaque piste et il est facile d'imaginer que moins une piste est fréquentée, c'est la traduction du fait qu'elle est moins enneigée. Ça remet en cause l'existence du porteur à cet endroit-là, mais on peut se poser la question des porteurs qui pourraient être considérés comme étant un accès au Puy Mary : s'il n'y a plus de neige, doit-on les garder pour faciliter l'accès ou pas ? C'est des questions qu'il faut se poser sur chaque équipement.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de prendre acte, puisque c'est un rapport de notre délégataire.

Nous passons au rapport 4, c'est l'avenant à la délégation de service public pour la gestion de l'exploitation du domaine skiable du Lioran pour la mise à disposition du bâtiment de la salle hors sac. C'est toujours Gilles COMBELLE qui est un spécialiste du Lioran.

4. Avenant n° 4 à la délégation de service public pour la gestion de l'exploitation du domaine skiable du Lioran - Mise à disposition d'une salle hors sac

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Pas autant que vous, Monsieur le Président, puisque vous êtes capable de donner la hauteur de neige, je n'ose pas vous interroger sur les journées ou les nuits de neige...

Le Département est propriétaire d'un bâtiment à la station sur lequel a été aménagée une salle hors sac sur l'ancien niveau où étaient hébergés les saisonniers. C'est juste une convention qui régularise la situation en formalisant la mise à disposition de ce niveau auprès de la SAEM du Lioran. Les autres niveaux sont à disposition d'opérateurs privés ou publics, puisqu'il y a un projet de la Commune de Laveissière d'installer une microcrèche, je crois, sur un des niveaux. Il restera des espaces disponibles pour, comme je le disais, soit une collectivité, soit des privés qui voudraient développer une activité au sein de ce bâtiment.

Ce rapport vise à régulariser cette situation et la délibération qui vous est proposée est :

- d'approuver l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du domaine skiable du Lioran modifiant la mise à disposition ainsi que la description du bâtiment n° 1 Rocher du Cerf.
- d'autoriser Didier ACHALME, Vice-Président en charge des grandes infrastructures, à signer ledit avenant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? En fait, ce qu'on essaie de faire, c'est de mobiliser l'ensemble des intervenants et là on s'est proposé de mettre à disposition le niveau supérieur de la salle hors sac pour la Commune. On parlait de station familiale et dans une station familiale, il doit y avoir une garderie, ça paraît évident. Avant, elle était assurée par la FAL. La FAL s'est déditée voilà deux ans, me semble-t-il, je ne l'ai plus en tête, mais il est indispensable de pouvoir rouvrir cet équipement, charge à la municipalité de faire les travaux nécessaires pour l'accueil des plus jeunes.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur nos contrats de partenariat public-privé, notamment la 120 et la 926. On verra après le BEA Jules-Ferry, mais, pour le moment c'est le contrat de partenariat sur la RD 120, le rapport annuel 2024 et c'est toujours Gilles COMBELLE qui rapporte.

5. Contrat de partenariat Public-Privé pour la RD 120 - Rapport annuel 2024

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Le Département a signé un contrat de partenariat en 2013 avec la Société Connect 120 pour la modernisation d'un tronçon de la RD 120 entre Prentegarde et Montvert (en direction de la Corrèze) pour un montant de travaux de 23 M€.

Chaque année, un rapport rend compte du suivi effectué conjointement par le Département et son partenaire, notamment des opérations techniques d'entretien/maintenance réalisées et des loyers versés par le Département.

Depuis 2016, le Département a versé un peu plus de 15 M€ TTC de loyers, dont 1,7 M€ en 2024 (1 456 462 € au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement et 255 918 € au titre des loyers liés à l'entretien, au gros entretien et à la maintenance programmée).

Les loyers cesseront d'être versés en 2033, à l'échéance de ce contrat de partenariat.

On trouve dans le rapport, le descriptif exhaustif de toutes les interventions qui ont été faites sur le tronçon de cette voirie.

La délibération nous demande de prendre acte de la communication de ce rapport annuel d'activité pour l'année 2024 lié au contrat de partenariat de la RD 120.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un rapport traditionnel qui vise à détailler les engagements qui ont été assumés par notre partenaire.

Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons sur le même type de rapport. Là, on est sur la 926, c'est-à-dire sur le contournement de Saint-Flour et c'est le spécialiste en la matière Gilles COMBELLE qui le rapporte.

6. Contrat de partenariat Public-Privé pour la RD 926 contournement de Saint-Flour - Rapport annuel 2024

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Là, c'est un contrat de partenariat qui a été signé en 2017 avec la société La Planèze RD 926 pour la réalisation d'un tracé pour le contournement de Saint-Flour.

Le montant total des travaux s'est élevé à 28 M€. Depuis 2020, le Département a versé environ 7 M€ TTC de loyers dont 1,4 M€ au titre de l'année 2024 (1 128 635 € au titre des loyers liés pour la rémunération de l'investissement et 293 644 € au titre des loyers liés à l'entretien, à la maintenance et au frais de gestion).

Vous avez, comme pour le rapport précédent, la description de l'ensemble des interventions qui ont eu lieu sur cette portion routière.

Il vous est proposé de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité pour l'année 2024, lié au contrat de partenariat de la RD 926 pour le contournement de Saint-Flour.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques ? Il n'y a rien de particulier, notre partenaire suit ses engagements, rien à signaler. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'en prendre acte.

Nous passons maintenant sur la convention de superposition d'affectations du domaine public routier et du domaine public hydroélectrique concédé. On est sur la concession de Sarrans et le Pont de la Devèze. C'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

7. Convention de superposition d'affectations du domaine public routier et du domaine public hydroélectrique concédé - Concession de Sarrans - Pont de la Devèze**Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Dans le cadre de la procédure de renégociation des contrats de concession entre l'État et Électricité de France (EDF), ce dernier et les services du Département du Cantal ont réalisé à compter de 2019 un recensement des ouvrages (ponts, digues et tunnels) construits dans le Cantal lors de l'édification des barrages entre les années 1920 et les années 1950.

Ces ouvrages anciens, comptant parmi les plus grands du patrimoine du Cantal, présentent actuellement une fragilité élevée qui pose la question de leur entretien.

EDF exploite en qualité de concessionnaire la chute hydroélectrique de Sarrans, conformément au cahier des charges de la concession approuvé par décret en date du 1^{er} février 1932.

Le Pont de la Devèze a été construit en 1934. Il supporte les routes départementales RD 34 pour le Cantal et RD 537 pour l'Aveyron. Cet ouvrage est concerné par la superposition du domaine public routier départemental et du domaine public hydroélectrique concédé à EDF.

Aucune convention n'ayant été conclue jusqu'à présent, il est apparu nécessaire d'en établir une afin de définir les modalités techniques et financières de gestion relative à cette superposition d'affectation. En l'occurrence, le Département du Cantal assure l'entretien de la chaussée et des trottoirs de la moitié de l'ouvrage, EDF ayant la responsabilité de la surveillance, de l'entretien et des réparations de l'ensemble de l'infrastructure.

EDF proposera également au Département de l'Aveyron une convention similaire sur son domaine public routier pour l'autre moitié de l'ouvrage.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la convention de superposition d'affectations du domaine public routier et du domaine public hydroélectrique concédé dans le cadre de la concession de Sarrans pour le Pont de la Devèze entre le Département du Cantal, l'État représenté par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et la société EDF,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un rapport qui paraît simple mais qui est important parce que ça peut engendrer la sécurité des usagers. On a des ouvrages, notamment des ouvrages de barrages sur le département du Cantal (un certain nombre) avec des difficultés de propriété ou de délimitation des charges de l'entretien.

Cette convention nous permet de clarifier les choses entre la responsabilité du Département et ses charges d'entretien pour la partie supérieure (roulante) et la charge de structure qui revient à EDF. C'est donc un point de réglé, mais sachez qu'il y a de nombreux ponts qui sont dans l'incertitude au niveau du Cantal, mais au niveau national aussi, puisque, pour certains, vous avez les mêmes difficultés avec la SNCF, par exemple. C'est véritablement un sujet essentiel.

Y a-t-il des questions particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à l'actualisation du Règlement départemental d'action sociale et c'est Marina BESSE qui nous le rapporte.

8. Actualisation du Règlement Départemental d'Action Sociale

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Dans ce document, se trouvent répertoriées les prestations d'aides sociales légales ainsi que les prestations facultatives à l'initiative du Conseil départemental.

Cette nouvelle version intègre les modifications suivantes au niveau de l'Allocation Personnalisée de l'Autonomie à domicile : la suppression de la prise en charge des frais de pédicure ou de podologie puisqu'ils sont pris en charge par l'assurance maladie et éventuellement complétés par la prise en charge de régimes d'assurance complémentaire ; La suppression de la prise en charge de frais d'épaississants ou de gélifiants car ils peuvent être remboursés par l'assurance maladie s'ils ont été prescrits par le médecin ; La suppression de l'aide aux travaux, en raison de la pluralité des aides financières déjà existantes.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un toilettage dans le but d'une bonne gestion puisque ces prestations ne disparaissent pas, elles sont assumées par la CPAM ou autres.

S'il n'y a pas de questions particulières, je mets ce rapport aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe maintenant au soutien CNSA à l'ingénierie de déploiement du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) 2025. C'est toujours Marina BESSE qui nous le rapporte.

9. Soutien CNSA à l'Ingénierie de déploiement du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) - 2025

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci. Le Service public départemental de l'autonomie (SPDA) est un dispositif issu de la loi « Bien vieillir et Autonomie ». Ce n'est pas un service à proprement parler, mais plutôt une démarche qui vise à simplifier l'accompagnement des personnes âgées en situation de handicap et de leurs aidants.

La CNSA ouvre un appel à manifestation d'intérêt en vue d'apporter un financement de 43 000 €. Un cahier des charges est en cours de rédaction par la CNSA pour garantir l'accueil, l'évaluation, la coordination et la prévention. Ainsi, il s'agira d'identifier les marges de progrès dans chaque territoire. Dans le Cantal, une meilleure harmonisation des informations entre la Maison départementale de l'Autonomie et le Centre local d'information et de coordination (CLIC) est par exemple à envisager.

Il nous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de prendre acte des conditions et des attendus précisés dans l'appel à manifestation d'intérêt engagé par la CNSA et destiné à soutenir les Départements dans le déploiement du Service public départemental de l'Autonomie.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à porter la candidature du Cantal dans ce cadre.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Quatrième Commission et d'un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. C'est vrai que l'État a une folle l'habitude aujourd'hui, c'est de mettre en place un service public à l'insertion, un service public à l'autonomie, etc. Ça laisse penser qu'il a quand même du mal à assumer la décentralisation, puisque, même lorsque c'est décentralisé, il aime bien mettre le nez dedans et essayer de tout encadrer. Cela dit, on peut trouver un intérêt en répondant à cet appel à projets.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est approuvé.

Nous passons à la convention 2025-2027 relative au financement des deux intervenants sociaux au Commissariat et en Gendarmerie et c'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

10. Convention 2025-2027 relative au financement de deux intervenants sociaux au Commissariat et en Gendarmerie

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Merci, Monsieur le Président. Les brigades de Gendarmerie du Cantal et le Commissariat de police interviennent notamment en cas de violences intrafamiliales. Deux postes d'intervenants sociaux avaient été créés en 2016 puis 2020 pour assurer une prise en charge sociale en parallèle de leurs interventions mais ont été suspendus fin 2024 faute de financements.

Un nouveau partenariat financier permet de relancer ces postes jusqu'en 2027, sous la gestion de l'Association départementale de Sauvegarde de l'enfant à l'adulte du Cantal, l'ADSEA 15.

Les missions de ces travailleurs sociaux comprennent l'accueil des personnes en détresse, l'orientation vers les services adaptés, l'analyse des situations familiales pour éviter des placements d'urgence et faciliter le travail en réseau avec différents partenaires.

Ce financement annuel total est de 115 000 €, réparti entre l'État (41 %), le Département (34 %), Aurillac Agglo (19 %) et la Ville d'Aurillac (5 %).

Le service sera opérationnel à partir de juillet 2025.

Pour information, en 2023, avant l'interruption de ce service, les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie ont traité 383 dossiers, ont réalisé 728 entretiens avec les usagers, 1 062 relations partenariales comprenant des réunions, concertations, entretiens téléphoniques, etc. ... et ont fait 31 signalements.

Il nous est demandé de se prononcer sur la délibération suivante :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'ADSEA pour l'année 2025 (puisque c'est une année qui ne commence qu'en juillet, ce sera 40 000 € pour une année pleine).
- d'approuver la convention 2025-2027 relative au financement de deux intervenants sociaux au commissariat et en gendarmerie.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- de donner délégation à la Commission permanente pour l'attribution des subventions sur la période 2026-2027.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Comme je vous l'ai dit en introduction, c'est un dossier somme tout important, qui a commencé sur la zone Police à l'initiative de l'État, mais qui est vite venu chercher les collectivités et puis surtout qui est vite venu nous dire qu'il fallait également un intervenant en zone Gendarmerie, mais qu'en plus, il fallait imaginer financer ça tout seul parce que lui souhaitait se retirer du dispositif. Ce en quoi un bras de fer a eu lieu avec les services de l'État de manière à ce que ceux-ci restent dans le tour de table, puisque ce sont des besoins spécifiques. On ne remet pas en cause l'intérêt de ces intervenants, mais il paraît logique que l'État soit à nos côtés. Il est donc revenu, mais attention puisque la convention va jusqu'en 2027, me semble-t-il, donc à l'orée 2026-2027, il faudra qu'on s'inquiète de s'assurer que l'État restera à nos côtés lors du renouvellement, puisque sa contribution est de 40 % alors que la nôtre est quasiment de 35 %, l'Agglo y est à hauteur de 19 % et la Ville à hauteur de 5 %, la Ville intervenant bien évidemment et l'Agglo aussi, je pense, sur la zone Police.

S'il n'y a pas de questions particulières, je mets ce rapport aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 12, convention tripartite relative au financement et à la réalisation d'une mission pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'exercice 2025 et c'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

12. Convention tripartite relative au financement et à la réalisation d'une mission pour l'accès au logement des personnes défavorisées pour l'année 2025

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. La convention tripartite proposée entre le Conseil départemental, l'État et SOLIHA Cantal concerne le financement en 2025 d'un dispositif nommé MiLA (Mission mon logement accompagné). Ce nouveau dispositif remplace celui appelé MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) et vise à fournir un accompagnement social adapté à une douzaine de personnes défavorisées et ainsi sécuriser les bailleurs.

Les objectifs de MiLA incluent l'accueil et la prise en charge des personnes, le diagnostic social, l'accompagnement au relogement et la mise en œuvre de solutions de logements adaptés.

Le coût total de cette mission est évalué à 50 100 € et la réalisation est confiée à SOLIHA Cantal. Les participations financières sont réparties de la manière suivante : le Conseil départemental 22 500 € et l'État 27 600 €.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la convention tripartite entre le Conseil départemental, l'État et SOLIHA Cantal relative au financement et à la réalisation d'une mission pour l'accès au logement des personnes défavorisées « Mission Mon logement accompagné (MiLA) » pour l'année 2025.

- d'attribuer une subvention maximale de 22 500 € à SOLIHA Cantal pour la mise en œuvre de la Mission Mon logement accompagné pour l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits au chapitre 017 du budget départemental.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Ce sont des actions qui sont volontaristes, puisqu'elles concernent une douzaine de bénéficiaires simplement, donc pour des sommes importantes, mais il faut être aux côtés de ces personnes fragiles et puis sécuriser les bailleurs aussi.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au référentiel d'accompagnement des travailleurs non-salariés ou assimilés salariés non agricoles. C'est Dominique BEAUDREY toujours qui nous le rapporte.

13. Référentiel d'accompagnement des travailleurs non-salariés ou assimilés salariés non agricoles

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. La loi « Plein emploi » impose aux bénéficiaires du RSA de réaliser un minimum de 15 heures d'activité hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces activités peuvent inclure des mises en situation professionnelle, des formations ou des actions visant à développer ou pérenniser une activité existante. L'organisation de l'accompagnement des bénéficiaires et les conditions du maintien des travailleurs non-salariés ou assimilés salariés dans le dispositif RSA sont déterminées par le Président du Département.

Ainsi, le référentiel soumis à approbation définira les modalités retenues par le Département du Cantal concernant la prise en compte du temps consacré au développement de l'activité des bénéficiaires du RSA créateurs ou repreneurs d'entreprise (hors secteur agricole) dans le calcul de ces 15 heures d'activité.

Pour information, en 2024, 268 bénéficiaires du RSA ayant un statut d'entrepreneur et n'ayant pas une activité viable ont été accompagnés et 40 % sont sortis du dispositif. On peut aussi mettre en avant que ce référentiel a été coconstruit avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la MSA et que ce travail collaboratif a été apprécié par tous.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le nouveau référentiel d'accompagnement des travailleurs non-salariés ou assimilés salariés non agricoles.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Vous avez compris que les 15 heures hebdomadaires, ce n'est pas forcément de l'activité, ça peut être du temps pour préparer son projet d'entreprise ou professionnelle. Ce document nous permet de définir la prise en compte ou non de l'ensemble des actions, que ce soient la recherche, les formations ou autres. Et je tiens à souligner l'excellent travail qui est fait par notre Mission Cantal Insertion, c'est vrai que nous avons de très bons résultats et on ne peut que s'en féliciter.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je mets donc ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant sur un volet santé avec le GIP « Ma Région, Ma Santé Auvergne-Rhône-Alpes », c'est la convention de mise à disposition des locaux entre Sumène-Artense et le Département et c'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

14. GIP « Ma Région, ma santé - Auvergne-Rhône-Alpes » : convention de mise à disposition de locaux entre Sumène-Artense Communauté et le Département du Cantal

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Merci, Monsieur le Président. Le Département du Cantal a validé son adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Ma Région, Ma Santé Auvergne-Rhône-Alpes » le 24 juin 2022. Ce GIP vise à lutter contre la désertification médicale en créant des centres de santé et en recrutant des professionnels de santé salariés.

La Maison médicale d'Ydes gérée par Sumène-Artense Communauté a été identifiée comme site d'accueil pour un centre de santé du GIP. Une convention de mise à disposition des locaux est conclue entre le Département et la Communauté de communes. Ensuite, le Département mettra ces locaux à disposition du GIP conformément à la convention. La mise à disposition est gratuite, seules les charges locatives seront financées par le Département.

Cette convention de partenariat entre le Département et la Communauté de communes formalise ce soutien.

Il nous est donc demandé de valider le projet de délibération suivant :

- de valider la convention de mise à disposition de la Maison médicale sise à Ydes entre Sumène-Artense Communauté et le Département du Cantal,
- de valider la convention de partenariat entre Sumène-Artense Communauté et le Département formalisant le soutien de l'Établissement public de coopération intercommunale à la démarche conduite par le Département et le GIP « Ma Région, Ma Santé Auvergne-Rhône-Alpes »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions susmentionnées et tout acte s'y rapportant.

Il y a un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Pour rebondir à travers ce rapport sur le retour d'expérience, que nous avons sur la Commune du Rouget-Pers, comme vous le disiez, Monsieur le Président, en début de séance, nous avons été les premiers à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à expérimenter la mise en place de ce GIP Conseil départemental/Région pour le salariat de médecins. Comme quoi l'initiative des collectivités, il n'y a pas que de l'utopie, puisqu'aujourd'hui, ce GIP arrive à une forme d'équilibre financier. Deux médecins et demi, un secrétariat : ça ne fait pas tout, le GIP, il faut aussi des professionnels qui viennent s'inscrire dans cette démarche. Néanmoins, en tout cas aujourd'hui pour la Commune du Rouget-Pers et du territoire, s'il n'y avait pas eu l'initiative conjointe du Département et de la Région, nous n'aurions malheureusement pas de médecins. Je sais la souffrance des élus et des populations sur un territoire où il n'y a plus de professionnels de santé. Nous étions passés au Rouget, en l'espace d'un an et demi, de trois médecins à zéro, ça laisse plus de 3 000 patients sur le carreau. C'est une vraie souffrance pendant trois-quatre ans, cette initiative portée par la Région et le Département a été l'élément déclencheur et aujourd'hui le

succès de la présence de professionnels de santé sur notre territoire. Espérons que ça pourra avoir le même effet sur le reste du département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce témoignage. Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

À mon tour d'espérer, comme Gilles, puisqu'on n'aura bientôt plus de médecin à Ally – c'est un gros cabinet, un des plus gros du département – où le médecin part à la retraite. Donc moi je suis très heureux que le GIP ait regardé d'un bon œil le projet que nous avons avec Ydes, puisqu'Ally sera un cabinet secondaire d'Ydes. Nous avons mis beaucoup d'espoir.

Je remercie Mireille de s'être déplacée jusqu'à Ally, ainsi que Monsieur BOUZAT, pour visiter les locaux actuels, puisqu'ils appartiennent déjà à la Commune. Nous formulons le vœu de trouver rapidement un médecin. Merci en tout cas de cet investissement de la Région et bien sûr du Département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Ce qui est important, c'est que ces médecins que nous pouvons recruter, ce qu'il leur est demandé aussi c'est de se faire reconnaître comme « maître de stage » parce que, pour avoir discuté avec le Président de l'AMBAC (l'Association des médecins du Bassin aurillacois et du Cantal), sur les 120-130 adhérents qu'il a au niveau de l'association sur le secteur d'Aurillac, 80 % ont fait une partie de leur internat dans le département. Ce ne sont pas tous des Cantaliens, donc c'est important qu'ils soient accueillis et que nous les accueillions dans de bonnes conditions, ce que nous essayons de faire avec l'Ordre. C'est vrai que ces centres de santé, même si c'est un peu particulier, c'est un changement de la médecine, enfin de l'image que l'on pouvait en avoir : du libéral, on passe au salariat. On a des résultats, j'espère que nous en aurons d'autres et j'espère que les jeunes qui pourraient être tentés par le salariat seront tentés aussi par l'installation par la suite.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe maintenant au montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les jeunes qui sont reçus au titre de l'ASE pour l'exercice 2025-2026. C'est Marie-Hélène CHASTRE.

15. Montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à L'Enfance au titre de l'année scolaire 2025-2026

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. Il est proposé de reconduire pour 2025-2026 les montants d'indemnités scolaires allouées lors de la dernière rentrée. Ces montants avaient été majorés de 2 % pour les rentrées 2023-2024 puis 2024-2025.

Le montant de l'indemnité annuelle allouée aux mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour l'achat des livres et fournitures scolaires est fixé à : 82 € pour l'école primaire ; 172 € pour le collège ; 242 € pour les lycées d'enseignement général et technologique ; 131 € pour le lycée d'enseignement professionnel ; 388 € pour l'enseignement supérieur et 41 € pour les enfants en IME et en ITEP.

On reste sur une aide Conseil départemental ASE en complément du dispositif de la Région.

Il nous est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de fixer pour l'année scolaire 2025-2026 le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas (c'est un dossier administratif), je vous propose de le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe au rapport suivant sur du territoire, le Fonds Cantal Solidaire : modification du dispositif pour la période 2025-2027 et c'est Valérie CABECAS qui le présente.

16. Fonds Cantal Solidaire : modification du dispositif pour la période 2025-2027

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Le Fonds Cantal Solidaire est un dispositif que vous connaissez bien.

Le Département se veut partenaire de proximité et de solidarité au service du territoire et de ses habitants. Il est le garant de son aménagement et d'un développement équilibré. Le Fonds Cantal Solidaire est un soutien financier aux Communes de moins de 3 000 habitants et aux syndicats de gestion de l'adduction d'eau potable et d'assainissement de ces communes. Ce dispositif a été validé pour la période 2025-2027 lors de la session du Conseil départemental du 16 décembre 2024.

Compte tenu des diverses annonces gouvernementales, les perspectives financières des Départements à partir de 2026 devront être adaptées en conséquence.

Dans ce contexte, le Conseil départemental maintient les principes généraux du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027, il est donc proposé un engagement financier sur les projets retenus pour 2025. Pour la période 2026-2027, une présélection des projets sera arrêtée ultérieurement, sans engagement financier.

Concrètement, il est proposé aujourd'hui que l'Assemblée vote les seules aides allouées au titre de ce Fonds Cantal Solidaire pour l'année 2025. On rappelle que l'enveloppe budgétaire globale du Fonds est de 15 M€ pour six ans et que, pour 2025, le plafond d'aide alloué est de 2,5 M€.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le dispositif Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 modifié tel qu'exposé ;
- de limiter l'engagement financier du Conseil départemental, pris au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027, pour l'année 2025 à 2 500 000 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez compris que c'est une logique prudentielle que je vous propose d'adopter. On attend tous les annonces du Premier ministre au niveau budgétaire, d'orientations pour 2026. Son discours est attendu aux alentours du 14 juillet, pour cadrer quel effort financier sera demandé aux Collectivités, et en particulier, pour ce qui nous concerne, à la Collectivité départementale.

Le bruit qu'on a pu entendre, c'est de dire « on recherche une économie au niveau national de 40 mds€ » : ça, c'est l'objectif. Maintenant, comment l'atteindre ? On pouvait estimer que, pour atteindre 40 mds€, il en serait sollicité entre 6 et 8 auprès des collectivités. Aujourd'hui, on parle de 2, de 3... Enfin... De reconduction de dispositifs... On parle d'année blanche... Année blanche : tout dépend de la définition qu'on y met ! C'est une stabilité des recettes, mais il faut que ce soit aussi une stabilité des dépenses et que l'État arrête de nous transférer de nouvelles dépenses sans les compenser, quelles qu'elles soient. Ce dispositif d'année blanche, si on suit les différents commentateurs économiques et politiques, ils nous disent que ça ne rapporterait que 26 ou 27 mds€ sur les 40 recherchés. Donc on est un peu dans le flou. Donc à travers ce rapport, l'idée est de dire : on a sollicité la programmation des Communes ; pour ne pas retarder les travaux, on vous propose de faire l'affectation de l'exercice 2025, parce qu'il ne vous aura pas échappé qu'on arrive en fin de mandat pour les municipalités et que celles-ci souhaitent rendre une copie propre. Donc on valide 2025 et on se réinterrogera à l'automne, en fonction des mesures qui seront annoncées et de la capacité des parlementaires à préserver le budget du Conseil départemental.

Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Puisque vous parlez de la capacité des parlementaires, il ne vous a pas échappé que Monsieur BAYROU faisait ses annonces à l'issue, une fois la session terminée... Donc, il y a peu de chances qu'on soit identifiés comme les meilleurs interlocuteurs... Après, si d'aventure le processus budgétaire se déroule normalement, on aura toute latitude et bien sûr nous serons au rendez-vous pour défendre les intérêts des uns et des autres. Simplement, il y a fort à craindre que nous partions... Je ne vois pas bien comment un budget trouverait une majorité dans l'Assemblée telle qu'elle est constituée. Donc il y a beaucoup de travail à faire en amont, parce que je crains que l'arbitrage se fasse une nouvelle fois en notre absence.

Quant à l'année blanche, juste pour que chacun ait bien en tête ce que ça pourrait représenter, c'est une des hypothèses, si ce n'est que ça se traduit par aucune augmentation d'aucune dépense de l'État. Donc, quand on réfléchit comme ça, ça va des traitements aux différentes allocations, en passant bien sûr par les dotations. Il n'est pas certain que ça puisse aller jusqu'au bout du processus, parce que je pense que, pour le coup, ça suscitera, de toute évidence, la réaction de la quasi-totalité des interlocuteurs de l'État aujourd'hui. Donc je pense qu'il vaudrait mieux trouver des lignes de dépense – enfin, c'est plutôt ce qu'on préconise – sur lesquelles on puisse carrément remettre en cause la ligne, au moins pendant un exercice ou deux... À suivre !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Donc effectivement, l'horizon est un peu flou – d'où la justification de ce rapport.

S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vous propose de le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Et maintenant, nous passons donc au rapport 17, qui, lui, est l'engagement des subventions 2025. C'est toujours Valérie CABECAS.

17. Fonds Cantal Solidaire : attribution de subventions 2025

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Effectivement, dans la continuité, on vous propose dans ce rapport d'attribuer les subventions 2025.

On rappelle que ce qui est soutenu, ce sont les investissements structurants et essentiels à la gestion quotidienne du territoire, comme les travaux de voirie, les travaux concernant les bâtiments publics, les travaux d'aménagement des espaces publics et les travaux en lien avec les compétences alimentation en eau potable et assainissement.

Un appel à propositions a été lancé en janvier 2025. Aujourd'hui, il est proposé à l'Assemblée départementale d'attribuer une aide financière aux projets 2025, pour un montant global de 2 484 573 €.

Vous avez bien sûr le tableau complet des opérations 2025 retenues. Une petite erreur matérielle qu'on tient à préciser concerne la Commune de Vic-sur-Cère, où il convient de lire en total des dépenses d'investissement 350 000 € et non 634 044 €.

Le projet de délibération est le suivant :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 2 484 573 € au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025 suivant la liste présentée.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget du Département.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Simplement souligner qu'il doit y avoir six Communes où j'ai émis un refus, simplement parce qu'elles étaient à moins de 30 % de consommation des crédits préalablement alloués sur les autres années. Donc l'idée, c'est de dire : « commencez par consommer les crédits que vous avez avant de mobiliser d'autres crédits ».

Deuxième cas particulier, nous avons des Communes qui sont nées de la défusion, donc, avec certains maires, j'ai dit que nous serions en capacité de pouvoir prendre des dossiers ultérieurement, s'ils n'avaient pas le temps matériel pour pouvoir les constituer, enfin, des choses de ce type-là. Vous aurez remarqué que la somme globale, c'est 2 484 000 € sur les 2,5 M€ d'engagements, donc il y a possibilité de voir cela à l'automne, pour ces quelques cas particuliers.

Mais je pense qu'il est important aujourd'hui de dire aux Collectivités, quelles qu'elles soient, qu'à partir du moment où des crédits ont été engagés, il faut les consommer. Sachez que chaque année, nous annulons des crédits, où les dossiers ne sont pas engagés.

Face aux difficultés des Départements, certains collègues ont modifié leur règlement financier, en limitant la durée dans le temps de la validité de l'engagement. On a une obligation de bonne gestion, qui est une gestion rigoureuse des crédits engagés, ce qui nous permet de conserver notre capacité à pouvoir investir sur des projets propres.

Voilà, sur cette répartition.

Concernant les amendes de police, le rapport sera présenté lors de la session de septembre, puisque les dotations sont arrivées très tardivement.

S'il n'y a pas de remarques particulières sur ces attributions, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons la parole à Jamel BELAIDI, pour le plan de prévention du bruit dans l'environnement : c'est le rapport 18.

18. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4^e échéance

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Le Département a l'obligation réglementaire d'établir un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de quatrième échéance selon la directive européenne numéro 2002-49 CE.

L'Assemblée a décidé de reconduire le PPBE troisième échéance pour la quatrième échéance en Conseil départemental du 16 décembre 2024 et a pris en considération le bilan à trois ans de l'avancement des actions de réduction des nuisances sur les infrastructures du réseau routier départemental du précédent PPBE notamment sur la RD 926 pour la traverse de Saint-Flour et sur la RD 922 pour les traverses de Jussac et Naucelles.

Le projet de PPBE a été soumis à enquête publique du 17 mars 2025 au 19 mai 2025. Aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

Il nous est donc demandé de valider le PPBE définitif de quatrième échéance du Département du Cantal

C'est un rapport qui a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Vous aurez compris que c'est un programme d'action qui s'est traduit entre autres, récemment, par la mise en place de revêtements qualifiés antibruit sur la traverse de Naucelles. Je rappelle que les itinéraires qui sont concernés sont des itinéraires qui ont un nombre de véhicules journalier au-dessus d'un certain niveau. Donc on a des programmes d'action pour limiter l'impact du bruit. Ce sont des opérations de ce type qui sont réalisées sur ces réseaux-là.

S'il n'y a pas de remarques, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à l'avis sur le PLUI de Hautes Terres Communauté. C'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte.

19. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Hautes Terres Communauté

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

Merci, Président. Hautes Terres Communauté a arrêté son projet de PLUI. L'avis du Département est sollicité au titre des personnes publiques associées avant le 20 juillet 2025.

L'analyse des documents transmis permet de relever trois points :

- Le projet de PLUI s'avère incompatible avec la Charte pour le développement des énergies renouvelables adoptée par le Département en 2023, sur le sujet de l'extension des parcs éoliens existants. En effet, le PLUI privilégie l'implantation des projets éoliens au sein ou en continuité des parcs existants alors que la Charte n'est pas favorable aux extensions. Il est, par conséquent, proposé d'émettre un avis défavorable à ce projet.

- Sur les quatre Espaces Naturels Sensibles du territoire, seul un fait l'objet d'un zonage de protection sur la totalité de sa surface, dans le projet de règlement graphique transmis. Il paraît donc nécessaire que les Espaces Naturels Sensibles du territoire soient couverts dans leur totalité par au moins l'une des trames de protection environnementale.

- Le projet de PLUI arrêté présente les activités de pleine nature, notamment la randonnée, comme un enjeu fort de développement du territoire. Aussi, il semble utile de préconiser une consolidation juridique de la continuité du réseau de sentiers et la disponibilité des espaces de pratique, notamment sur les secteurs à forts enjeux.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- émet un avis défavorable au projet de PLUI de Hautes Terres Communauté, tel qu'arrêté par la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes Hautes Terres Communauté du 4 avril 2025, en raison de son incompatibilité avec la Charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable dans le Cantal approuvée par la délibération du Conseil départemental du 31 mars 2023 ;
- demande que les sites labellisés Espaces Naturels Sensibles par le Département jouissent dans leur totalité d'un zonage de protection au titre de la protection de la biodiversité, des cours d'eau ou des zones humides ;
- émet une préconisation de consolider juridiquement la continuité du réseau de sentiers et la disponibilité des espaces dévolus à la pratique des activités de pleine nature, notamment sur les secteurs à forts enjeux.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Nous nous étions déjà prononcés sur un PLUI de même type, sur les mêmes argumentaires. Je vous rappelle que nous avons adopté une Charte qui n'a qu'une valeur morale, sur le développement des énergies éoliennes, et à l'occasion du vote de cette Charte, on avait émis un avis défavorable au développement ou à la densification des parcs éoliens. On avait validé le fait de la volonté de favoriser le développement de l'énergie photovoltaïque, principalement sur les toitures, considérant qu'au sol, s'il devait y en avoir, ils ne devaient pas changer de manière substantielle les conditions d'exploitation de ces parcelles. On s'était prononcé favorablement sur l'énergie hydraulique, etc., etc. Donc on se trouve dans ce cas d'espèce où le PLUI propose l'extension des zones de parcs éoliens d'une part. Et puis un deuxième point, notamment sur les Espaces Naturels Sensibles, où il y a une divergence entre le classement validé au Département et la traduction sur le document d'urbanisme. Et ensuite, bien évidemment, sur tout ce qui concerne la randonnée, mais j'allais dire, c'est plus annexe. La motivation de l'avis concerne la possibilité d'étendre la production d'énergie éolienne, et puis l'autre point, les ENS : l'incompatibilité ou l'incohérence sur les ENS.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Je comprends le positionnement et la proposition qui est faite. Tout de même, au regard du travail que représente l'élaboration d'un tel document, émettre un avis favorable avec réserves en soulignant tout ce qui ne nous va pas me semblerait quand même beaucoup moins sévère. Je sais que c'est un avis qui n'est pas opposable, mais je trouve que c'est sévère de mettre un avis défavorable sur l'ensemble du document au regard de tout ce que ça représente comme travail pour un territoire. Je l'avais déjà exprimé, je le réexprime. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ça a le mérite de la cohérence avec ce qu'on a défini. Après, il y a une quantité de travail effectivement importante sur la définition, la création, la construction des PLUI, encore faut-il que le travail soit bien fait – ce qui, en l'occurrence, sur ce point particulier ne correspond pas à ce que nous avons validé. Donc il est proposé d'appliquer ce que nous avons validé et ce qui est en vigueur.

Mais c'est vrai qu'on peut souligner le travail et la complexité induite pour la réalisation de l'ensemble de ces documents d'urbanisme, et la nécessité d'avoir des conseils, des cabinets-conseils aux côtés des élus, pour arriver à conduire ces réflexions qui ne sont franchement pas très simples.

D'autres demandes de prise de parole ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Nous avons aussi le mérite de la cohérence, puisque nous n'avons pas voté la Charte, d'une part, et nous n'avons pas soutenu non plus les précédents votes, concernant la Châtaigneraie, il me semble, sur leur PLUIH. Nous considérons, pour notre part, que confiance doit être laissée aux acteurs de terrain, et on n'imagine pas voter ici différemment de ce qui a pu être voté dans les EPCI concernés, d'autre part. On considère peut-être, comme Madame CHARRIAUD, que concernant par exemple les ENS, cela pourrait simplement faire l'objet d'une petite observation et d'une petite réserve.

En l'espèce, nous voterons contre cette délibération.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien, ça a le mérite de la cohérence. Après, c'est vrai que ça pose même la question de l'intérêt de ces documents et de nous saisir, parce que, d'un côté, on nous saisit sur un avis consultatif, donc qui n'a aucun impact, et si on valide sous réserve, ça en a encore moins. Donc c'est vrai qu'on se dit que tous ces documents alourdissent quand même considérablement les démarches.

Gilles CHABRIER ?

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Vous comprendrez ma difficulté. J'ai porté la Charte et je maintiens le fait d'être opposé à l'évolution des éoliennes sur le territoire. Il va de fait aussi qu'un document d'urbanisme se tient par rapport au SCoT et quand le SCoT donne la possibilité d'une éventuelle extension ou d'une amélioration des parcs éoliens, il est difficile de convenir avec l'ensemble des élus – et là, je dois m'incliner sur le Territoire de Hautes Terres Communauté et vous comprendrez un petit peu ma difficulté. En ce qui concerne les ENS, il y a une modification à faire et elle sera apportée lors de la suite de l'arrêt qui verra ensuite une enquête publique. Et suite à l'enquête publique, il y aura une modification qui sera faite là-dessus.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, que je dois soit m'abstenir, soit ne pas participer au vote, mais bon, je m'abstiendrai sur cette délibération, ainsi que je crois mon Président de Hautes Terres Communauté, avec qui on a élaboré ce document d'urbanisme, mais le fait en est que sur le territoire, des élus sont favorables et tiennent compte du SCoT. Donc de fait, on a été obligés de maintenir cette évolution où là l'avis des Communes s'impose. Et donc pour ne pas voir notre document retardé ou reporté à une date ultérieure qui nous amènerait à avoir à approuver le document d'urbanisme après les élections municipales et qui entraîne une durée bien plus longue, alors qu'on a des investissements qui attendent l'élaboration de ce document.

Donc oui, on est en contradiction certaine avec le document que moi-même j'ai porté auprès de cette Assemblée, je l'assume, mais bon, je devrais m'abstenir sur cette délibération, avec mes excuses.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Monsieur le Président, merci. Je vais vous rassurer tout de suite. Moi, je voterai dans le sens qui nous est proposé, mais je ferai toutefois une réserve – et c'est une réserve d'ordre général –, c'est que, lorsque, dans une Assemblée, on prend des décisions radicales, ma foi, il faut s'attendre à ce qu'à un moment ou un autre, il y ait des contestations et qu'il y ait des interprétations différentes. Si on veut être cohérent, on n'a pas d'autre solution que d'aller dans le

sens que nous avons décidé. Mais moi, j'aurais préféré, j'en ai fait état aussi, d'être toujours plus mesurés dans nos prises de décision. C'est parce que je suis certain qu'il y a, dans le Cantal, des endroits où des éoliennes peuvent être implantées avec l'accord de la population locale, avec l'accord des élus locaux. Il y a des terrains où ça n'a aucune nuisance, aucune importance, parce qu'ils sont très isolés. Ils sont écartés, il n'y a pas d'incidence paysagère, il n'y a pas d'incidence touristique. Et malgré tout ça, on se prive de cette possibilité. Et sur un territoire d'une Communauté de communes, effectivement qu'il peut y avoir des endroits où les éoliennes sont acceptées par la population, acceptées par tout le monde, et produisent une énergie propre et renouvelable. Donc c'est un petit regret, mais ce qu'on a décidé, on l'a décidé, il faut l'assumer. C'est comme ça, en démocratie, pour moi. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Effectivement, il vous est proposé de vous conformer à notre Charte. Monsieur MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Pour beaucoup qui ont pris la parole aujourd'hui sur ce rapport, on parlait de cohérence. Sur le dossier de La Châtaigneraie, je m'étais abstenu ; je m'abstiendrai aussi aujourd'hui, pour les raisons qui ont été évoquées. Je comprends la complexité des collègues de Hautes Terres. En effet, on sait que, même si ce n'est qu'un avis, ça rentre dans la balance. On l'a connu sur La Châtaigneraie. L'avis du Département cumulé à celui de la Chambre d'agriculture a fait qu'on a décalé notre calendrier prévu du PLUI et on a perdu plusieurs mois. La consultation publique a été décalée d'autant. Je souhaite à mes collègues de Hautes Terres de pouvoir éviter d'avoir un décalage trop important dans le temps.

Donc je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

En souhaitant bonne chance aux élus de Hautes Terres, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Quatre oppositions. Des abstentions ? Trois abstentions (dont une de Didier ACHALME). Merci. Ce rapport est adopté.

Nous passons maintenant au rapport d'activité des services du Département.

20. Rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2024

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce document reprend et balaye l'ensemble de l'activité du Département au titre de l'exercice 2024. Il retrace tout ce qui est fait en non obligatoire, en optionnel. Du déploiement de la fibre : aujourd'hui, il reste à peu près 9 000 prises à déployer dans le Cantal. On doit avoir quelques trancheuses qui sont sur le territoire ou qui vont arriver durant l'été et qui font les infrastructures de transport. Sachez que, pour nous, c'est un investissement important parce que c'est quasiment 19 M€ qui sont déployés à ce titre. On pourrait parler de la téléphonie mobile. Même si sur le New Deal, les dépenses relèvent entièrement de l'État, n'oubliez jamais qu'on a investi, et qu'on a créé, nous, quasiment une quarantaine de pylônes en téléphonie mobile.

Je peux reprendre tout ce qui se fait sur l'attractivité, à travers notre agence d'attractivité, mais également la santé. Ça fait l'objet d'un rapport. On n'en est pas qu'aux centres de santé. Il y a tout ce que l'on fait au niveau des jeunes, parce que c'est important de leur faire découvrir le département. C'est, en termes d'attractivité, l'appel à projets que l'on a pu lancer : Les Clefs du Cantal. Il y avait soit des financements à travers les contrats de développement, soit à travers le FCI. Aujourd'hui, à terme, parce que, bien sûr, tous ne sont pas prêts, les travaux n'ont pas été

engagés et ces logements ne sont pas livrés, mais ce sont 36 logements qui seront disponibles sur l'ensemble du territoire. De même que sur ce travail collectif qui est fait au niveau de l'agence, c'est une banque de photos utilisable par l'ensemble des membres, pour promouvoir leur territoire.

Au niveau économie, même si le Département n'a plus de compétence Économie, c'est le soutien que l'on apporte à nos entreprises, au monde économique, à travers l'antenne de l'Agence régionale. C'est Valérie SEMETEYS qui pilote pour le Département, le fonctionnement de cette agence. Lorsqu'on rencontre les chefs d'entreprise à l'occasion de visites, de réunions ou autre, on voit tout l'intérêt de les accompagner dans leurs projets de développement, parce qu'il y a un foisonnement d'aides, que ce soit au niveau de la Région, mais également au niveau de l'État, dans les différents plans de relance ou plan d'investissement 2030 ou autres, et effectivement, avoir un accompagnement qui permet de comprendre et d'arriver à imbriquer le projet de nos entreprises, c'est essentiel.

On vient de le voir, le soutien aux Collectivités, que ce soit à travers le Fonds Cantal où c'est quasiment 650 dossiers ont été validés sur l'exercice 2024, que ce soient les Contrats de Développement, c'est quasiment 2,9 M€ attribués, ou que ce soit le Fonds Cantal Villes où c'est quasiment 450 000 € qui ont été attribués. Ne pas oublier aussi le travail que l'on fait en seconde main dans les Petites Villes de demain, où nous gérons l'enveloppe de la Banque des territoires. Lors d'une dernière réunion, nous avons validé une convention : comme l'animation est de qualité, nous avons une surconsommation ou un besoin supérieur sur le département du Cantal, qui fait que, par rapport à l'enveloppe qui nous était initialement octroyée, qui était de 825 000 €, ou quelque chose comme ça, la Banque des territoires a validé le fait d'octroyer 50 000 € supplémentaires à quatre Communes, quatre Petites Villes de demain cantaliennes. Si nous le pouvons – et s'il y a besoin, bien évidemment –, nous essaierons d'aller chercher des crédits supplémentaires. Et puis il y a ce que l'on fait aussi (parce que ça, c'est quelque chose qui me tient à cœur) pour Villes et villages fleuris. Ça permet de mobiliser et de mettre en avant, d'une part, les agents communaux, voire des conseillers municipaux et même des bénévoles dans certaines communes, donc c'est toujours important. Et ça, c'est un dossier qui sera désormais traité par le CAUE.

Et puis, ce sont nos contributions. Tout à l'heure, dans le projet Tourisme, on parlait de Grands Sites notamment du Grand Site de Conques, de Puy Mary, voir du Puy-de-Dôme, mais n'oublions pas que nous appartenons au Parc des Volcans, nous appartenons au Parc de l'Aubrac, pour partie. Là aussi, ce sont de grands sites. On pourrait citer également EPIDOR Vallée de la Dordogne ou la vallée du Lot qui sont sur des sites touristiques importants, des valeurs territoriales importantes.

C'est tout ce que l'on fait au niveau de l'animation territoriale, associative à travers le Fonds Cantal Animation et le Fonds Cantal Animation Plus : imaginez quand même que c'est plus de 500 000 € qui sont consacrés à la vie associative, la vie culturelle, la vie sportive et économique de notre territoire, mais n'oubliez pas que ça, ce sont des interventions qui sont littéralement optionnelles, mais c'est important.

C'est également notre volet d'ingénierie d'appui aux collectivités à travers CIT. Alors, un gros volet sur tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement. Le soutien sur la voirie. Le soutien sur l'élaboration et l'ingénierie sur les bâtiments ou autre. Sachant qu'on a à peu près 295 adhérents à CIT - je crois qu'il doit y avoir une ou deux Communes seulement qui n'adhèrent pas et un Syndicat de communes - ce qui montre la reconnaissance sur le savoir-faire de CIT. On peut quand même rappeler que, sur la gestion de l'eau et de l'assainissement, on a livré notre Schéma départemental d'eau et d'assainissement qui va être le fil rouge de nos politiques en la matière jusqu'en 2040. Pour revenir sur CIT, je rappellerai que la contribution du Département est à hauteur de 225 000 €.

Au niveau des filières, comment ne pas parler d'agriculture ? On a tout le volet agricole, à travers notre convention agricole. Nous sommes cofinanceurs des politiques européennes et des politiques régionales. Sur le FEDER, c'est plus de 19 M€ de projets avec la Région. Donc c'est essentiel, c'est quasiment 40 M€ d'investissement. Sur notre programme agricole spécifique 2024, ce sont 252 dossiers qui ont été soutenus pour 1,5 M€ d'aides versées. Et

on est sur tout ce qui concerne les actions Conso Cantal, promouvoir l'achat local, l'achat direct. Une opération que l'on fait en lien avec la Chambre d'agriculture. L'ensemble des structures du Département (j'entends les collèges) sont largement impliquées dans ces opérations-là, mais on va plus loin, puisqu'on a bien évidemment les écoles primaires, on a l'hôpital d'Aurillac, les établissements publics, tout ce qui concerne la restauration collective hors foyer, et les EHPAD qui sont dans cette démarche. En tout, nous avons quasiment 80 établissements, structures qui ont intégré cette démarche. On essaie d'une part de les rendre plus performants, plus actifs, et d'autre part, de les élargir. Ça représente quasiment 2,5 M€ de repas servis avec des produits locaux, au moins certains produits locaux. On peut être entre 0 et 20 % ou 0 et 25 % : ce sont des systèmes à paliers. Et puis, on a notre plate-forme Agrilocal qui leur est mise à disposition et que nous finançons, qui permet à la fois aux producteurs de proposer leurs produits (ils sont à peu près 171), et puis aux acheteurs publics de venir « faire les courses » sur cette plate-forme.

Sur la mobilité et les déplacements, c'est un budget important au niveau du Conseil départemental. Chaque année, on est aux alentours de 18 à 20 M€ en investissement et à peu près 6 à 8 M€ en fonctionnement, avec un effectif important. On peut parler de projets emblématiques, que nous avons débutés : le pont de Beaulieu (il a un nom particulier, mais je l'appelle « le pont de Beaulieu », comme ça, je sais où il est, mais c'est « le pont d'Enraygues » ; Enraygues, on peut imaginer que c'est plein sud, là, on est plein nord, c'est pour ça qu'en l'appelant « le pont de Beaulieu », au moins, on l'imagine plus), qui est un ouvrage métallique où nous investissons la modique somme de 1,7 M€, puisqu'on doit refaire l'ensemble des peintures de cet ouvrage. Le pont est entièrement couvert, et on récupère l'ensemble des déchets bien évidemment, puisque nous avons une rivière dessous. Ça, ce sont des exemples parmi d'autres. On peut parler également du glissement de la Maurinie au col de Serre où on rattrape ce glissement qui avait eu lieu il y a trois ou quatre ans. Là, c'est plus de 680 000 € qui sont investis. Ce sont des solutions innovantes au niveau des routes que l'on essaie de mettre en place. On a eu une expérimentation sur la 759 aux alentours de Thiézac, c'est une réutilisation des matériaux. On rabote, on broie, on réinjecte un peu de liant et on repose immédiatement sur place. C'est intéressant au niveau environnemental puisqu'on limite le transport des matériaux. Et puis, aujourd'hui, ça devient une solution économiquement intéressante. On a d'autres solutions : ce que l'on a fait à la sortie de Jussac récemment, où on a réutilisé une partie des fraisats, à peu près 30 % qui sont réincorporés dans les matériaux qui sont reposés sur route. On essaie d'innover pour être le plus vertueux possible sur ces infrastructures.

Bien évidemment, comment parler de mobilité sans parler de ligne aérienne ? C'est un budget important, c'est 3,1 M€. Et au-delà de ces 3,1 M€ d'intervention, c'est quasiment 25 000 passagers sur l'exercice. On espère que celui-ci va continuer de progresser, avec une certaine notion de responsabilité de la part des Collectivités, puisque nous avons validé le fait d'offrir deux rotations quotidiennes du lundi au vendredi, alors que nous pouvions rester à trois, les lundis et les vendredis, mais là aussi, notre esprit de responsabilité nous a conduits, vu les taux d'occupation, à limiter ces rotations quotidiennes.

C'est également toute notre politique en faveur de la culture et du patrimoine. De la culture, avec trois niveaux d'intervention : des niveaux en termes de producteurs, à travers des festivals que nous initions, que nous portons, au premier rang desquels Hibernarock, mais nous avons également Jours de danse(s), Territoires Imaginés, le Salon de l'illustration pour la jeunesse qui a eu lieu récemment à Mauriac. Nous sommes également aux côtés des intercos, des territoires, pour faciliter et pour les soutenir dans leur programmation culturelle, au même titre que nous le sommes auprès des écoles de musique ou autre. Et puis, il y a tout le soutien que l'on apporte à la fois en ingénierie et en conseil pour la mise en valeur du patrimoine ou du mobilier. Et au-delà du conseil, il y a aussi le soutien financier que l'on apporte auprès des différentes Collectivités. On peut parler aussi des Archives départementales et de la Médiathèque départementale qui est en lien avec l'ensemble des médiathèques sur le territoire. Vous avez l'ensemble des chiffres. Ce rapport est très bien fait, puisqu'il donne quelques chiffres repères sur l'ensemble des thématiques.

Sur la politique d'insertion et de l'emploi, quelques chiffres sur l'activité des services : ils ont effectué plus de 3 300 visites à domicile, quasiment 16 000 rendez-vous, 13 000 accueils physiques ont été faits dans nos locaux.

Sur le logement, on a le Fonds de Solidarité Logement. Ce sont 802 ménages qui ont pu en bénéficier pour un peu plus de 392 000 €.

On a également tout ce qui concerne l'insertion. C'est 1 790 foyers bénéficiaires du RSA, ça représente à peu près 3 600 personnes et un peu plus de 12 M€ d'interventions, de prestations servies pour le RSA, là aussi avec une baisse régulière du soutien de contribution de l'État, notre reste à charge ne cesse d'augmenter.

Sur la politique d'autonomie, c'est un des budgets le plus importants. On est quasiment à 78 M€ alloués aux personnes âgées et personnes handicapées. À travers notre Schéma, on a tout ce qui concerne : l'aide à l'hébergement c'est 38 M€ ; l'habitat inclusif c'est 60 M€ ; l'APA c'est 16 M€ à domicile et 12,5 M€ en établissement. C'est pour dire notre rôle majeur en la matière.

Sur la prestation du handicap, c'est 4,4 M€ pour 722 bénéficiaires. Et au-delà de ça, sachez que ce sont plus de 9 000 décisions qui sont rendues au cours de l'exercice. Et puis, c'est tout le dispositif de coordination du Cantal, dans lequel nous sommes largement intégrés.

Nous avons aussi un volet essentiel sur la protection de l'enfance, l'ASE. Notre situation ne diffère en rien de la situation nationale. Imaginez qu'au niveau national 2 % des mineurs bénéficient d'une mesure de protection. J'ai bien dit 2 %. La société est débordée par le phénomène. Notre accompagnement débute à la PMI, puis le suivi, tout ce qui peut être l'évaluation des enfants en danger. Concernant la cellule des informations préoccupantes, nous avons 1 100 enfants qui bénéficient de bilans en école maternelle, 2 100 visites qui sont réalisées à domicile et 2 400 consultations médicales. 165 informations préoccupantes ont été évaluées par nos travailleurs.

C'est également tout le travail que l'on essaie de faire pour mobiliser, pour inviter certains qui seraient tentés pour devenir famille d'accueil. On a une pyramide des âges qui est défavorable, avec des départs en retraite de plus en plus importants et donc la baisse du nombre de places est mécanique. Il y a une volonté de pérenniser notre pouponnière, voire d'étendre sa capacité, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle en soi, mais il y a un besoin. Créer un foyer de l'enfance de 28 places, dont 12 déployées dès 2024 pour répondre à l'urgence. Et puis, étendre la capacité d'accueil de plusieurs établissements, puisqu'aujourd'hui, nous faisons face à une carence en termes de places, on a un système qui est complètement engorgé, avec la volonté d'imaginer la prise en charge en milieu ouvert et d'avoir recours aux tiers dignes de confiance, etc., pour arriver à soulager au maximum nos différents dispositifs.

Et puis, il y a « assurer un accès au logement ». Là, ça concerne les EHPAD pour lesquels notre contribution est d'à peu près 11,4 M€, avec des EHPAD en difficulté financière, même si celle-ci tend à s'estomper. C'est vrai qu'on a donné des facilités, notamment par la capacité que l'on a ouverte sur les prix différenciés. L'ensemble des EHPAD se sont engagés sur l'offre tarifaire pour les adhérents en fonction de leurs capacités, ce qui permet de donner un peu de souplesse au budget. C'est aussi à travers la diversification de l'offre que nous travaillons en lien avec les établissements, mais surtout en lien aussi avec l'ARS, qui a montré une écoute, une oreille plutôt attentive, même si tout n'est pas parfait. Ceci dit, aujourd'hui, nous avons encore quelques établissements en difficulté, que nous essayons d'accompagner au mieux, c'est-à-dire qu'on va jusqu'à l'accompagnement en termes de lecture sur la gestion, de prise de décision. Donc on rentre véritablement dans le fonctionnement de ces établissements. On peut noter que le prix moyen est à peu près de 63 € dans nos EHPAD. On a quasiment 3 200 places sur l'ensemble du département, concernant les personnes âgées et un peu plus de 900 concernant les personnes handicapées. Donc voilà les grands chiffres sur l'autonomie. C'est là où on voit l'importance de ce dossier et la nécessité d'avoir une loi Bien vieillir qui prenne véritablement en compte le financement de ce fameux cinquième risque. Aujourd'hui, tout le monde en parle, mais personne ne résout le problème.

La jeunesse : la jeunesse, c'est l'avenir, c'est important. On parlait tout à l'heure de la PMI, puisque ça commence là. Mais auprès des jeunes, on est un des seuls Départements (on est moins de dix Départements) à attribuer des bourses départementales. Cela nous amènera certainement à nous poser la question, avec les orientations budgétaires, avec deux niveaux. On est les seuls à porter des bourses en termes d'enseignement supérieur, puisque l'enseignement supérieur relève plus de la Région que des Départements. Et puis, on a un volet aussi pour les collégiens. C'est également les actions que l'on peut faire sur les jeunes en devenir. Ça, c'est piloté par Florian. À la fois sur l'orientation : comment je m'intègre dans l'activité ? Comment je m'intègre dans la société ? Et surtout en termes d'enseignement, puisqu'on est un département où on a des niveaux de suivi d'enseignement supérieur qui sont bas par rapport à la moyenne nationale. Donc on essaie d'y répondre avec notre implication dans le Campus connecté, dans l'IUT également, même si ce n'est pas de notre compétence, mais c'est essentiel. On accompagne aussi les jeunes qui ont besoin de répit à travers l'action que l'on fait avec Unis Cité. Sur les collèges, il y a tout le travail qui a été fait sur la sectorisation, mais c'est aussi le fonctionnement de ceux-ci : c'est plus de 130 agents qui y sont répartis, entre les personnes d'accueil, d'entretien, de restauration. Ce sont 700 000 repas qui sont servis sur le département pour un peu plus de 4 000 demi-pensionnaires et 113 internes.

Concernant le sport : encourager les jeunes et les moins jeunes, à pratiquer un peu de sport. C'est à travers notre Contrat Sport, donc c'est tout ce que l'on peut faire auprès du mouvement fédéral, les aides aux écoles de sport, aux déplacements. On peut souligner ce qu'on fait au niveau de la Maison des sports, auprès du collectif, puisqu'on les loge et on attribue une dotation de 25 000 €, après avoir fait des travaux d'amélioration, de confort, d'isolation et d'électricité sur le site. C'était le soutien aux sportifs de haut niveau. Et puis, bien évidemment, tout ce qui peut être le Sport-santé. Puis, une des actions emblématiques, c'était à la fois l'année dernière les dix ans du Cantal Tour Sport. Je crois que c'est un dispositif et des manifestations que tout le monde salue qui rencontrent un véritable succès. On peut souligner aussi, au niveau de la jeunesse, le Pass Cantal. C'est plus de 10 000 jeunes Cantaliens qui en bénéficient, avec un budget important, là aussi on est sur de l'optionnel, c'est plus de 500 000 € de budget qui sont consacrés à cette politique. Et puis, il y a tout ce qui concerne les activités de pleine nature. C'est du sport, c'est du tourisme, on a de l'escalade, on a de la randonnée, on a du canyoning, on a du VTT, etc., de l'itinérance...

Et bien évidemment, derrière le développement de ces activités, qu'elles soient pour la santé, sociales, sportives ou autres, elles sont aussi bien évidemment économiques, en rejoignant le tourisme.

C'est nos actions sur l'environnement, à travers notamment les ENS. C'est tout ce que nous avons pu faire sur nos Schémas d'eau et d'assainissement qui retrouvent l'environnement. L'aménagement foncier qui est dévolu au Département. Et puis, c'est notre contribution à la fois à la gestion de notre patrimoine immobilier et puis les actions que l'on peut porter sur la transition énergétique, avec la rénovation thermique de l'Hôtel du Département, par exemple qui se poursuivra prochainement, dans les semaines qui viennent, par la réhabilitation du parvis qui devient dangereux : on a quelques chutes de personnes âgées venant nous rencontrer. Vous avez vu que les dalles sont en difficulté. Ce sont les requalifications de bâtiments, quelles qu'elles soient. L'inauguration du Pôle routier de Saint-Flour, équipement important sur l'Est cantalien. Ce sont plus de 9 M€ qui ont été investis. Et la construction d'un nouveau centre routier qui va se finaliser prochainement : le centre routier de l'Artense qui regroupe à la fois celui de Saignes et celui de Champs-sur-Tarentaine. C'est l'ensemble des travaux que nous avons faits dans nos collèges, sur la transition énergétique : des changements de chaudière, de menuiseries ; la réhabilitation totale du collège, notamment, de Saint-Mamet, pour 4,8 M€. Maintenant, pour l'ensemble de nos collèges qui sont modernisés, nous avons une gestion centralisée du chauffage, mais ce sont également des travaux de sûreté dans les collèges et puis les travaux de rénovation de l'internat, notamment de Condat. Vous le voyez, on est là de manière importante. Tout à l'heure, je parlais de l'enseignement supérieur. C'est 6,8 M€ sur le Campus et un peu plus de 3,5 M€ également pour la construction du restaurant. Nous sommes en pleins travaux. On a également engagé les démarches pour la construction du Pôle d'excellence. Et sur tout ce qui concerne la

transition énergétique, je saluerai le travail qui est fait par notre service, puisque nous avons signé récemment avec l'ensemble des présidents d'interco (quand je dis « récemment », c'était cette semaine, avec le Secrétaire général) la convention sur le Pacte territorial, en lien avec l'État, les intercos et le Département.

Nous avons bien évidemment toutes les réflexions qui ont été engagées sur le Lioran (on en a parlé tout à l'heure), que ce soit sur la friche du Grand Phénix, la réhabilitation de l'Arche des Neiges, la mise en sécurité des remontées mécaniques ou l'aménagement d'un pôle multiservice.

Et puis, c'est toutes les actions qui ont été conduites sur l'Europe, que ce soit en termes de communication, ou en termes de coopération.

Enfin, je terminerai ce rapport par l'ensemble de notre action auprès du SDIS – et je salue le colonel. Le SDIS, c'est 36 centres répartis sur l'ensemble du département pour assurer la sécurité des Cantaliens. Avec deux volets importants : le volet RH, puisque, aujourd'hui, notre sécurité repose sur 800 sapeurs-pompiers volontaires, 110 professionnels, une trentaine d'agents administratifs, donc dans le budget, c'est important. On a fait un effort important sur le fonctionnement. Et au-delà des hommes, il y a aussi les besoins que ce soit d'un point de vue bâtiminaire ou d'un point de vue de matériel roulant.

On a notre action sur le laboratoire TERANA. Ce sont 2,2 millions d'échantillons analysés ; 410 agents, globalement, dont 45 localisés à Aurillac, mais qui contribuent à avoir un service de proximité.

Ensuite, c'est toutes les mutualisations que l'on peut faire notamment avec le SDIS, l'atelier départemental entretient le matériel du SDIS. On mutualise les missions dans un but de rationalisation économique.

Sur les RH, ce sont tous les travaux conduits sur le régime indemnitaire, puisqu'on avait modifié le RIFSEEP l'année dernière, les compléments indemnitaires annuels, l'évaluation des risques professionnels, la modernisation des outils de gestion.

Et puis, tout ce qui concerne les systèmes d'information et le développement du numérique, puisque les outils du numérique sont présents tous les jours. Et avec l'IA, on imagine forcément que cela va devenir un véritable service support indispensable et prioritaire dans une Collectivité telle que la nôtre.

Donc voilà rapidement la présentation ce rapport d'activité. Je voulais remercier les Services, déjà pour l'ensemble de l'action tout au long de l'année, pour la rédaction de ce rapport que je trouve clair et bien fait, qui nous donne quelques chiffres précis qui nous permettent d'avoir une vision réelle de l'activité du Département. Donc merci à eux, merci à l'ensemble des directeurs, merci à notre DGS qui a assuré, une partie de l'année, l'intérim pour piloter notre administration.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport d'activité 2024 ? Dominique BEAUDREY.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci. Pour souligner que nous devons être très vigilants aujourd'hui, sur la loi Plein emploi et sa mise en place par France Travail. Notamment sur l'arrêt pour le Service social du Département de solliciter un accompagnement global des bénéficiaires qui serait uniquement la seule prérogative de France Travail. Donc faisons bien attention, et nous avons déjà pu le voir en équipe pluridisciplinaire, que des gens ne nous reviennent pas dans le maintien social, ce qui ne ferait qu'augmenter ce que l'on peut donner aujourd'hui aux allocataires du RSA.

Je tiens aussi à remercier les Services Emploi insertion logement, pour tout leur travail et l'adaptation à cette loi France Travail.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Avant de donner la parole, on a un petit film de présentation de ce rapport d'activité. Je vous propose de le regarder et je vous repasse la parole après.

C'était plus dynamique que ma présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

On peut relever le travail qui est fait sur la transition énergétique, que ce soit sur l'amélioration des bâtiments collèges et notre structure aujourd'hui en place. Aussi le travail qui est fait auprès des habitants, avec Cantal Rénov' : automatiquement, ça amène une vraie réflexion sur l'habitat en général sur le département. Il y a un gros sujet qui nous attend dans les prochaines années, c'est l'amélioration de l'habitat sur lequel on doit continuer nos différents dispositifs, en espérant que le national nous accompagne aussi. Là, il y a un enjeu fort : actuellement, on a 32 % de logements du département qui sont classés « énergivores », sachant qu'en 2032, si rien n'est fait, si on ne rattrape pas notre retard, ça sera 60 %. Donc un enjeu sociétal, un enjeu économique, un enjeu d'attractivité – je pense que tout est dit, là.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Je voulais, après cette présentation revenir sur la partie Enseignement supérieur. Tu l'as dit justement, on intervient sur un sujet qui n'est pas forcément de notre compétence, mais essentiel pour le territoire du département du Cantal, pour les Cantaliens, pour aussi l'attractivité du département, pour le pool d'entreprises, à savoir des investissements conséquents sur le CROUS, sur la reprise et la réhabilitation du bâtiment historique au niveau de l'IUT, la relation très étroite aussi et le portage de projet sur le PM2I. Egalement notre combat pour maintenir : après l'avoir développé le Campus connecté puisqu'on arrive à la fin des cinq années du financement qu'on avait sur ce dossier.

Et également, sur le volet européen avec au mois de septembre les Assises France Roumanie Moldavie, ici, dans le Cantal, les 15 et 16 septembre. Une première pour les Assises au niveau des Collectivités en Europe, qui se dérouleront dans un territoire rural. C'est à noter, parce qu'en général, ce ne sont que des Agglos qui ont le privilège de recevoir et ça compte beaucoup pour les Collectivités françaises et roumaines qui sont très attachées à ces territoires. Donc à rappeler dans notre programmation 2025.

Et féliciter l'ensemble des agents dans toutes les directions pour le travail fourni, pour la synthèse, parce que le petit film dynamique (tu as pris le bon mot) permet vraiment de se rendre compte, dans un laps de temps très court, de tout ce qui est actionné par la Collectivité. Féliciter donc cette dynamique et je crois que le choix de Fatboy Slim avec « *Right Here Right Now* » était très justifié. Ça démontre la dynamique de ce Département qui casse les codes et je suis très heureux de participer avec mes collègues élus et l'ensemble des agents à cette dynamique. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de prendre acte de ce rapport d'activité.

Nous continuons avec le rapport 21, compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

21. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Comme à chaque session publique, il nous est proposé de prendre acte de la liste des marchés et des avenants qui ont été traités dans la période.

Il s'agit notamment de satisfaire les besoins sur l'acquisition de matériels de travaux publics, l'observatoire des eaux superficielles du Cantal sur la période 2025-2028, la fourniture de consommables pour l'entretien de la flotte départementale, la fourniture et la livraison d'objets promotionnels et de publicité pour le Conseil départemental du Cantal, par le biais des différentes procédures.

Sur la période, c'est quand même 63 marchés à procédure formalisée ou adaptée et 38 avenants, dont vous avez pu prendre connaissance et dont il nous est demandé de prendre acte, avec un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de demande d'info complémentaire ? Donc il nous est proposé d'en prendre acte.

Le 22, protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu le 11 avril dernier, au CRD de Pleaux, puisqu'il a brûlé. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

22. Protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu le 11 avril 2024 au CRD de PLEAUX

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Le 11 avril 2024, le Centre routier départemental de Pleaux a été incendié involontairement par un tiers qui a allumé un feu qu'il n'a pas pu maîtriser. Par conséquent, le bâtiment, ainsi que les matériels et mobiliers qui se trouvaient à l'intérieur ont été détruits.

Suite à l'expertise, le préjudice a été évalué à 334 937 €. La SMACL, qui est l'assureur du Département, propose une indemnité de 290 955 € qui sera versée en une seule fois. La différence entre le montant du préjudice subi et le montant de l'indemnité versée correspond au montant du fonds de compensation de la TVA que le Conseil départemental pourra récupérer un an après les travaux.

La SMACL Assurances s'engage à régler la facture d'un montant de 12 616 € au cabinet Galtier qui était missionné par le Conseil départemental du Cantal pour la gestion du sinistre. Ce montant sera déduit du solde restant à verser, soit 278 339 €.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- valider le protocole d'accord transactionnel à conclure entre la SMACL Assurances et le Conseil départemental du Cantal, pour un montant de 278 339 €,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit protocole et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Ce qui induira ensuite de reconstruire, puisque, aujourd'hui, nos agents sont dans des ALGECO, en mesure d'urgence et cela fera partie des chantiers prioritaires.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Maintenant, on passe sur un rapport annuel de notre partenaire sur la restructuration Jules-Ferry, puisque c'est un PPP à travers un bail emphytéotique administratif. C'est Jamel BELAIDI qui nous le rapporte.

**23. Restructuration du collège Jules-Ferry à Aurillac –
Rapport annuel 2024 du Bail Emphytéotique Administratif****M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Monsieur le Président. Le Département a signé un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) en 2015 avec la société EXTERIMMO pour la restructuration du collège Jules-Ferry à Aurillac pour un coût d'investissement de 10,2 M€ HT. Chaque année, un rapport rend compte du suivi de ce contrat et notamment des opérations techniques d'entretien/maintenance réalisées et fait le bilan des loyers versés par le Département.

Pour 2024 sur le plan technique, il faut souligner les travaux sur le circuit de chauffage pour optimiser les consommations.

Depuis 2019, le Département a versé au titre du BEA la somme de 4 160 035 € TTC, dont 711 440 € pour 2024, 627 198 TTC au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement (capital et intérêts) et 84 242 € TTC au titre de la rémunération de la maintenance et du gros entretien.

Le solde du compte Gros Entretien Renouvellement s'élève donc à 51 436 € HT. Ce montant doit permettre, au terme du contrat, le renouvellement des deux chaudières de l'établissement. Néanmoins, compte tenu de la possibilité du raccordement au réseau de chaleur, un avenant au contrat pourrait être envisagé.

Ce rapport a eu un avis favorable Deuxième Commission et un avis conforme de la Première. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation : on est dans les mêmes configurations que sur les RD120 et 926, si ce n'est que là, on est sur du bâtimentaire, mais c'est un déroulé normal.

Pas de remarques particulières ? Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 24. C'est donc Céline CHARRIAUD qui nous fait le compte rendu de l'exercice des attributions déléguées à son Président.

24. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Nous devons prendre acte des huit décisions qui ont été prises par vous-même depuis le 28 février : des demandes de subventions, un prêt de matériel, un virement de crédit de paiement entre chapitres, une mise à disposition de bâtiments et un bail pour la mise en valeur de parcelles forestières.

Avec un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de remarques particulières ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au 25, c'est le compte rendu de l'assemblée sur la compétence d'ester en justice par son Président. Toujours Céline CHARRIAUD.

25. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Idem, nous devons prendre acte, donc des trois dossiers qui ont été traités sur la période par rapport à cette compétence. Je ne rentre pas dans les détails. Vous les avez dans le rapport. Merci.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de remarques particulières. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant à l'instauration de la participation à la protection sociale complémentaire santé des agents, dans le cadre de la labellisation. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

26. Instauration de la participation à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Dans le Code général de la Fonction publique, il est imposé aux collectivités territoriales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, couvrant deux risques : santé (maladie, maternité, accident) et prévoyance (incapacité, invalidité, décès).

Cette participation est devenue obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et à partir du 1^{er} janvier 2026, pour la santé. Deux modalités sont possibles : un contrat collectif ou un système de labellisation.

Le Conseil départemental a déjà mis en place une aide annuelle de 150 € pour la prévoyance via des contrats labellisés.

Pour ce qui est de la complémentaire « santé », il est proposé d'opter pour le même système de labellisation. Précisément, les agents ayant souscrit un contrat labellisé pourront bénéficier d'une aide mensuelle de 15 €, quelle que soit leur quotité de travail. Les agents devront remettre, chaque année, une attestation de leur mutuelle justifiant la labellisation de leur contrat.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cette délibération :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 € par mois et par agents qui en feront la demande, quelle que soit la quotité travail de l'agent. Il devra également produire un justificatif de cette labellisation chaque année. Cette participation entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sur ce dossier, je rappelle qu'il se fait en deux temps, puisque l'obligation, c'est à compter du 1^{er} janvier 2026. En parallèle, une réflexion va être engagée pour étudier les possibilités d'un contrat groupe, obligatoire ou optionnel (je ne sais plus comment on dit). Ceci dit, c'est un processus qui est long et si l'on souhaite avoir de bonnes propositions, ça risque de prendre un certain temps. Donc on a validé le fait d'engager ce système par labellisation pour être à jour au 1^{er} janvier et on peut engager la réflexion dans les mois qui viennent.

Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Unanimité. Je vous en remercie.

Le personnel départemental : le tableau des emplois, toujours Isabelle LANTUEJOUL.

27. Personnel départemental - Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Afin de répondre aux besoins des services, il convient de procéder à plusieurs modifications du tableau des emplois.

La première, transformation de postes : des modifications sont prévues dans le tableau des emplois permanents dans le cadre des recrutements et des mobilités.

La deuxième, pérennisation des contrats : 11 contrats de projet, arrivant à échéance au 31 décembre 2025, seront transformés en emplois permanents dès le 1^{er} juillet 2025 : huit postes pour le Service insertion (conseillers en insertion, chargé d'orientation, infirmier) et trois postes pour l'ASE (travailleur social et éducateurs spécialisés).

La troisième, la création d'un nouveau poste : un poste permanent d'éducateur spécialisé sera créé pour l'ASE.

Les prises d'effet sont pour certains, dans les changements de grade au 1^{er} juillet 2025 et pour d'autres au 1^{er} septembre 2025.

Il vous est demandé :

- de décider de transformer des emplois pour les besoins des services aux dates indiquées dans le tableau,
- de transformer les 11 contrats de projet arrivant à leur terme au 31 décembre 2025 en emplois permanents à compter du 1^{er} juillet 2025. Sur ces 11 emplois, huit sont affectés au Service Insertion : conseillers en insertion professionnelle, chargé d'orientation et insertion professionnelle et infirmier insertion. Les trois autres emplois relèvent de l'ASE : travailleur social et éducateurs spécialisés.
- de décider de créer un poste d'éducateur spécialisé en emploi permanent, pour les besoins du service de l'ASE. La rémunération sera déterminée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des assistants sociaux éducatifs et le régime indemnitaire relèvera du groupe de fonctions A4 ter.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Vous pouvez voir l'effort qui est fait au niveau de l'ASE où on consolide différents postes. Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à TERANA : le retrait du Département de la Creuse. C'est Valérie SEMETEYS. C'est le rapport 29.

29. TERANA - Retrait du Département de la Creuse**Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Les Départements du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont historiquement créé chacun un laboratoire d'analyses pour répondre à des besoins en santé publique, environnement et sécurité sanitaire. Face à des enjeux réglementaires, technologiques et sanitaires, ils ont décidé de mutualiser leurs moyens en conservant leurs sites, en créant un Groupement d'Intérêt Public nommé TERANA. Ce GIP, créé le 4 décembre 2015, vise à constituer un laboratoire public interdépartemental, compétent, réactif et impartial, capable de mener des politiques sanitaires et environnementales de proximité dans un cadre économique durable. Il permet également l'adhésion d'autres partenaires publics ou privés partageant ces objectifs.

Par la suite, plusieurs Départements ont rejoint le GIP TERANA, à savoir : le Cher, la Creuse, la Drôme, l'Indre, la Nièvre, le Rhône, ainsi que la SCOP IDDRE.

Toutefois, en 2025, le Département de la Creuse a décidé de se retirer du GIP à compter du 31 décembre 2025.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- d'approuver le retrait du Département de la Creuse,
- d'approuver l'avenant de la convention constitutive du GIP TERANA actant le retrait du Département de la Creuse,
- d'approuver la convention constitutive modifiée,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du GIP TERANA, ainsi que la convention constitutive modifiée actant le retrait du Département de la Creuse.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Le Département de la Creuse souhaite sortir de TERANA, mais a annoncé aussi vouloir utiliser les services de TERANA pour un certain nombre d'analyses, notamment celles de l'eau. Je regarde Marina BESSE qui nous représente au niveau de TERANA – TERANA, qui porte un projet de restructuration et de réorganisation de l'ensemble de ses services.

Nous l'intérêt, c'est d'avoir le service le meilleur possible pour nos usagers, essentiellement agricoles, au meilleur coût possible et maîtriser et sauvegarder l'emploi sur place, puisqu'il y a 45 emplois au sein du laboratoire d'Aurillac.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous arrivons aux questions financières. Jean MAGE : la DSID 2025, c'est le rapport 30.

30. DSID 2025 - Attribution de dotation

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Un rapport intéressant, puisqu'il permet d'aller chercher des financements, bien que l'enveloppe cette année ait diminué. D'habitude, on allait chercher 2 M€ ; cette année, c'est 1,7 M€ de financements qui sont proposés.

De plus, cette année, 30 % des projets présentés au titre de la DSID doivent concourir à la transition écologique, parce que l'État a intégré la DSID, dans son budget vert.

Pour mobiliser ces financements, ce sont cinq projets qui sont présentés.

Le premier, c'est le collège de la Ponétie, pour la requalification thermique et architecturale. L'axe environnemental visé est : la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le coût de cette opération est estimé à 4 289 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant : les fonds propres du Conseil départemental, c'est 2 009 900 €, la DSID 860 000 €, il y a également des fonds du FEDER à hauteur de 1 419 100 €.

Le deuxième, c'est CyberCantal Le Bus, avec l'acquisition d'un véhicule léger utilitaire électrique. L'axe environnemental visé est : les transports et le développement des mobilités durables. Le choix a été fait de se porter sur un véhicule léger utilitaire, afin de ne pas être dépendant d'un chauffeur avec un permis poids lourd et électrique pour un impact environnemental réduit et des sources d'économies sur la consommation et l'entretien. Ce véhicule pourra également accueillir des personnes à mobilité réduite, ce qui n'était pas le cas du précédent. Le coût de l'opération est estimé à 138 540 €. Le plan de financement : fonds propres du Département, 27 740 € ; DSID, 110 800 €.

Le troisième concerne la RD 17 pour la reprise d'un ouvrage d'art pour l'accès au Puy Mary : la sécurisation de la falaise de la Roche Noire. L'axe environnemental visé est : la résilience des infrastructures face aux risques naturels. Le projet est situé sur la Commune de Mandailles-Saint-Julien. Le coût de l'opération est estimé à 300 000 €, avec 120 800 € de fonds propres du Département et 179 200 € de DSID.

Le quatrième concerne la RD67 pour la reprise d'un glissement de terrain au Lioran. L'axe environnemental visé est : la résilience des infrastructures face aux risques naturels. Le projet est situé sur la Commune de Laveissière. Le coût de l'opération, 300 000 € HT, avec un plan de financement prévisionnel de 60 000 € de fonds propres du Département et 240 000 € de DSID.

Et le dernier projet, c'est la requalification architecturale et thermique de l'ancien bâtiment des saisonniers du Lioran. L'axe environnemental visé est : l'accessibilité des bâtiments publics et la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le coût de l'opération est estimé à 560 000 € HT, financés par des fonds propres du Département à hauteur de 236 567 € et 325 633 € de DSID.

Il vous est demandé :

- d'approuver ces cinq projets et leurs plans de financement tels qu'ils ont été présentés,
- de solliciter un subventionnement à hauteur de 1 713 433 € pour ces 5 appels à projets au titre de la DSID de 2025.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Le point important à souligner, c'est le désengagement petit à petit de l'État. De 2 M€, on passe à 1,7 M€ et il y a fort à parier que sur le budget 2026 sa contribution au soutien à l'investissement du Département soit amputée encore de quelques centaines de milliers d'euros. On ne va pas engager les paris, mais c'est fort probable.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

J'avais une petite question concernant la requalification des bâtiments de la Ponétie. Dans la délibération, il est mentionné qu'il y a un aménagement des anciens locaux qui étaient occupés par la SEGPA. Je voulais savoir si ça augmentait la capacité d'accueil du collège, et si oui, sur quels effectifs : est-ce que le nombre d'élèves est connu ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je n'ai pas la réponse.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Effectivement, les élèves de SEGPA et notamment les quatrièmes et troisièmes, ont été déplacés vers l'EREA d'Aurillac, donc ça dégage des salles qui sont désormais vacantes. Et au-delà de ces espaces vacants, nos services travaillent notamment à la réhabilitation du collège de la Ponétie, tout cela dans la perspective de la nouvelle sectorisation et bien sûr en conformité avec les perspectives et les trajectoires des effectifs qui seront les nôtres dans les années qui viennent.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Le compte de gestion 2024, Jean MAGE.

31. Compte de gestion 2024

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Il vous est proposé d'arrêter le compte de gestion 2024 établi par le Service de Gestion Comptable d'Aurillac, lequel présente des résultats en conformité avec le compte administratif qui vous sera présenté et qui a été établi par le Département.

L'excédent global de clôture apparaît à 20 M€ pour le budget principal et à près de 21 000 € pour le budget annexe de la Conférence des financeurs.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant le compte de gestion pour l'exercice 2024 établi par les Services de la Direction des Finances Publiques et notamment Monsieur RAYMON, responsable du poste comptable du Service de gestion comptable d'Aurillac jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- d'arrêter le compte de gestion du Département pour le Budget principal et pour le Budget annexe de la Conférence des financeurs de l'exercice 2024, tel qu'il a été présenté.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Donc il vous est proposé d'arrêter ce compte de gestion aux sommes précitées par notre argentier. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

On va passer au compte administratif : j'imagine que, là, nous avons une petite présentation.

32. Compte administratif 2024

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Une présentation plus peu plus simple, un peu plus attrayante, en dehors de mes commentaires, mais en tout cas précise. L'analyse du compte administratif est l'occasion de faire le bilan de l'exercice écoulé. Un exercice qui, dans la continuité de 2023, a été marqué par un contexte mondial et national incertain et un contexte politique inédit. Au plan économique, l'évolution des prix à la consommation a fortement ralenti avec une inflation qui a été limitée à 2 %, corrélée à une forte baisse de la consommation et une croissance limitée à +1,1 %. Tout cela, bien sûr, a des incidences sur le volume des budgets.

Sur le compte administratif, concernant les dépenses de fonctionnement, on peut constater que, depuis 2022, elles progressent fortement chaque année. Entre 2021 et 2024, elles ont ainsi progressé de 36 M€, c'est une hausse d'environ 6 % par an et même 7 % en 2024. Sur les 36 M€, 13 M€ sont directement imputables à des décisions de l'État et imposées aux Départements. Si on regarde la période 2021-2024, on peut constater que 80 % de la progression des dépenses s'explique par l'évolution de trois directions : l'autonomie +14 M€, l'enfance +9,5 M€ et la direction des ressources humaines +5 M€. Plus particulièrement entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 14 M€, soit une hausse de 7 % alors que l'inflation était limitée à 2 %. Ces 14 M€ s'expliquent essentiellement par la hausse : des dépenses sociales +9 M€ dont +3 M€ pour les allocations individualisées de solidarité et +6 M€ pour les hébergements ; des dépenses de personnel +2 M€.

Les dépenses du Pôle de la Solidarité départementale, hors dépenses de personnel, représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses s'élèvent à 121 M€ en 2024, en hausse de 9 M€ par rapport à 2023. Par nature, les dépenses sociales sont essentiellement constituées des Allocations Individuelles de Solidarité pour 52 M€ et des dépenses d'hébergement pour 60 M€. Focus sur les AIS dont le montant est de 52 M€. Les dépenses relatives aux AIS augmentent fortement depuis 2023 notamment sous l'effet de la mise en œuvre de nouveaux dispositifs destinés à aider au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Elles progressent de 3 M€ (+6 %) en 2024 après une augmentation déjà de 10 % en 2023. Le reste à charge du Département lié aux AIS s'élevait en 2024 à 21 M€, soit l'équivalent de 10 % des dépenses de fonctionnement. Focus sur l'hébergement dont le montant est de 64 M€ (avec les assistants familiaux). Les frais d'hébergement et d'accueil augmentent de 6 M€ (+10 %) par rapport à 2023. Deux postes augmentent de façon très forte : les frais d'hébergement des personnes handicapées qui représentent 31 M€, en forte hausse du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des mesures Ségur, soit 1,2 M€ de revalorisations salariales ; les accueils liés à l'aide sociale à l'enfance, en augmentation de 2,5 M€ traduisant l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge par l'ASE.

Les recettes de fonctionnement pour 2024 : 247 M€. Elles ont augmenté en 2024 mais à un rythme beaucoup moins rapide que ce qui était constaté depuis 2020. +4 M€ en 2024 contre +9 M€ en 2023. Avec une inflation à 2 %, la hausse des recettes de 1,5 % traduit une perte de ressources sur l'exercice écoulé. Le maintien des recettes est en fait lié (pour cet exercice) à des éléments exceptionnels.

Globalement, les recettes fiscales sont en baisse. Plus particulièrement, les droits de mutation et la taxe d'aménagement représentent une baisse de recettes de 3 M€, du fait de la poursuite de la chute du marché immobilier en 2024. Pour la taxe d'aménagement s'ajoute un problème de recouvrement par les Services des Finances Publiques. Les dotations d'État 57 M€, la TVA, 49 M€ et les participations 7 M€ sont stables. La taxe sur les conventions d'assurances 41 M€ et les recouvrements d'aide sociale restent dynamiques. Sur ce périmètre, les recettes du Département seraient stables. Donc, si les recettes progressent de 4 M€, c'est grâce à des éléments exceptionnels qui concernent : les redevances des barrages +2,5 M€ et le « geste » de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (la CNSA) qui a versé 1,5 M€ en 2024 pour améliorer la couverture de l'APA, portant la

couverture à 43 % (même si ce geste n'est pas encore à la hauteur des 50 % que demandent a minima les Départements).

On observe donc une diminution de l'autofinancement disponible. Les dépenses évoluent plus vite que les recettes, l'épargne brute du Département a donc reculé de 9 M€ en 2024. Le taux d'épargne brute est passé de 16 % à 12 %. Le taux de 12 % était retenu pour bénéficier du fonds de sauvegarde des Départements en 2023, compte tenu également d'un indice de fragilité sociale.

Sur le fonds de sauvegarde : en 2025, il faudra pour l'État traiter de la situation de 29 Départements en situation de difficulté budgétaire contre 14 l'année précédente. Alors que dans le même temps, le montant de l'aide est passé de 106 à 32 M€.

Les dépenses d'investissement en 2024 ont atteint 49 M€, en hausse de 3 M€ par rapport à 2023. Les investissements directs, c'est-à-dire les acquisitions et travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale, ont représenté 40 M€. Ils ont progressé de 5 M€. Il s'agit : des travaux de voirie pour 16 M€ ; des acquisitions de matériels roulants et d'autres outillages pour 3 M€ ; des travaux sur la station du Lioran pour 2 M€ ; la fin des travaux de construction du Pôle routier de Saint-Flour pour 3,7 M€ et 1,8 M€ pour le Centre routier départemental d'Artense ; des travaux de rénovation thermique sur le campus universitaire pour 3,6 M€ ; des travaux dans les collèges pour 4 M€ dont 1,3 M€ pour Saint-Mamet et 1 M€ de travaux sur les menuiseries dans différents collèges.

Les investissements indirects se sont élevés à 9 M en 2024. Il s'agit de subventions d'équipement pour 7 M€, essentiellement versés aux collectivités, dont : 2 M€ pour le Fonds Cantal Solidaire ; 1,3 M€ pour le Fonds Cantal Développement ; 1 M€ pour la régie Auvergne numérique et 800 000 € pour la convention agricole. Enfin, le Département a procédé en 2024 à une avance en compte courant en faveur de la SAEM du Super Lioran Développement de 1,6 M€.

L'encours de dette s'établit à 167 M€ au 31 décembre 2024. Il est en forte baisse depuis 2020, il reflète le moindre recours à l'emprunt grâce à l'amélioration de l'autofinancement dégagé par les efforts de gestion (c'est -17 M€ en cinq ans). Cet encours de dette du Département se décompose en : 123 M€ d'emprunt à taux fixes (73 %) et 44 M€ d'emprunts à taux variables et Livret A (27 %). Le Département a remboursé 15 M€ de capital en 2024, soit 1 M€ de plus qu'en 2023.

Les intérêts de la dette se sont élevés à 4 M€. Ils ont progressé de 200 000 € en 2024. Le taux moyen pondéré de la dette était de 2,4 % en 2024, en légère hausse du fait de la hausse des taux variables.

En synthèse, l'effet de ciseau sur la section de fonctionnement se confirme et s'accroît en 2024. Les dépenses progressent de 6,7 % et les recettes ne progressent que grâce à des éléments exceptionnels, de +1,5 % seulement. La capacité d'autofinancement en conséquence diminue. Pour autant, l'encours de la dette est stable et le Département a réalisé 49 M€ d'investissement. Le financement de l'exercice 2024 s'est appuyé : sur une épargne nette de 14 M€ ; 13 M€ de recettes d'investissement, notamment les cofinancements mobilisés sur les travaux menés par le Département et 15 M€ d'emprunts. Cela représente 42 M€ de ressources. Pour financer les 49 M€ d'investissement, le Département a donc prélevé 7 M€ sur ses résultats, conformément à la stratégie présentée lors des orientations budgétaires. Le résultat de 2024 est donc de 20 M€ et après la prise en compte des restes à réaliser, il reste 16,5 M€ de résultat à reprendre pour le budget supplémentaire de 2025 pour le budget principal. Le budget annexe de la Conférence des financeurs a dégagé quant à lui un résultat de 20 734 €.

À titre d'information, des comparaisons par rapport aux dépenses des Départements de la strate identique à la nôtre, c'est-à-dire des départements de moins de 250 000 habitants vous sont proposées sur la base des données de 2023, les plus récentes à disposition. Ces données montrent que les dépenses de fonctionnement du Département du Cantal sont supérieures à la moyenne nationale, notamment pour les dépenses sociales : les dépenses du Département sont de 831 €/habitant pour une moyenne de la strate de 755 €/habitant. Les dépenses

sont supérieures à la moyenne de la strate pour ce qui concerne les dépenses d'hébergement qui regroupent l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées et handicapées et les accueils pour l'enfance. Si on zoome, on constate que les dépenses engagées pour le handicap et l'APA sont supérieures à la moyenne des dépenses des Départements de la strate, mais elles sont inférieures pour le RSA ou l'enfance et la famille. Comme pour les dépenses sociales, les dépenses de personnel sont supérieures à celles de la strate, 355 €/habitant pour 327 €/habitant pour la strate. Enfin, les investissements par habitant réalisés par le Département sont plus élevés que ceux des Départements de la strate pour les travaux sur la voirie ou les travaux dans les collèges.

Lorsque les formalités réglementaires seront accomplies et notamment que le Président aura quitté l'Assemblée, il nous sera demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'adopter ce compte administratif 2024 pour le budget principal et le budget annexe de la Conférence des financeurs et de prendre en compte quelques changements de méthode à signaler :

Pour ce qui concerne la ligne aérienne : les dépenses étaient imputées sur le compte 6568 jusqu'au début de l'exercice 2023, un changement de méthode a été opéré au cours de l'exercice 2023 et les dépenses passées sur le compte 611. En 2024 les dépenses afférentes à la ligne aérienne sont comptabilisées sur le compte 611.

Pour ce qui concerne le RSA : un acompte de 875 000 € a été comptabilisé en 2024, en complément des acomptes mensuels en réponse au besoin de trésorerie de la CAF conformément à la délibération n°24CD04-4 prise par le Conseil départemental.

Ce projet de compte administratif a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation très détaillée. On retrouve un peu mes propos introductifs. Effectivement, on s'aperçoit que sur ce compte administratif, si les résultats apparents semblent satisfaisants avec un niveau d'épargne nette positif, un niveau d'épargne brute également, lorsque l'on regarde l'évolution (et c'est ce qui est important à regarder, sur les trois ou quatre dernières années) on doit avoir un différentiel de recettes et de dépenses de l'ordre de 10 M€ : on a perdu 10 M€. Le ciseau se referme. Nos dépenses augmentent beaucoup plus vite que nos recettes, baissant ainsi, au fil des années, nos résultats, que ce soit notre épargne brute ou notre épargne nette qui sera de nature à court terme, à remettre en cause notre capacité à investir, si la situation devait perdurer telle que celle-ci. C'est ce qui a prévalu aussi l'action des Départements vis-à-vis du Gouvernement. Lorsqu'on parle d'année blanche, on a bien compris de toute façon (on l'a vu) que nos recettes sont essentiellement stables, parce qu'aujourd'hui, en ayant perdu le levier de fiscalité locale, nous sommes pieds et mains liés aux desiderata du Gouvernement, puisque c'est lui qui valide l'évolution de notre TVA. Même si une règle avait été définie à l'origine, il ne cesse à chaque loi de finances d'en modifier les règles et de nous dire « ça n'évoluera pas ». Les dotations, c'est lui qui les maîtrise aussi. La seule recette dynamique que nous avons, c'est la TSCA, mais qui n'est pas suffisante pour pouvoir infléchir la stabilité sur quelque chose qui représente 60 % de notre budget. Ensuite, on a quand même des recettes qui sont pour le moins aléatoires. Les DMTO, c'est lié au marché ; c'est monté à 18,5 M€, on était enthousiastes ; on est redescendus à 13 avant COVID. Et aujourd'hui, le sentiment de confiance n'est pas franchement présent pour imaginer un retournement de tendance du marché immobilier. Des recettes exceptionnelles sont intervenues, que ce soit la CNSA, que ce soient les recettes sur les barrages, mais qui portent interrogation à l'avenir. Les recettes exceptionnelles, par définition, ne se reproduisent pas de manière régulière. Et puis, sur les barrages, notamment les barrages sans concession, leur résultat, leur imposition est liée au résultat du barrage, donc intimement liée au prix de l'électricité. Celui-ci étant en baisse, on peut estimer que les résultats seront dans la même lignée.

Donc des perspectives qui ne sont pas entièrement favorables, même si je crois qu'il faut qu'on se satisfasse de ce résultat. Alors, on s'approche des niveaux qui conduisent les Départements à bénéficier d'un fonds de sauvegarde, mais un fonds de sauvegarde qui n'est plus alimenté par l'État... L'année dernière, les Départements

avaient pu mettre, avec leur caisse de péréquation, 53 M€ pour une dizaine de Départements ou une vingtaine de Départements, je ne sais plus et l'État avait doublé la mise. Il y avait 106 M€ à se partager pour les Départements qui étaient en difficulté qui avaient une épargne brute (entre autres) inférieure à 12 %. Il y avait également des critères de fragilité sociale qui étaient pris en compte. Nous, nous nous rapprochons effectivement de cette barrière inférieure à 12. Nous sommes à 12, mais nous sommes supérieurs à la moyenne des Départements – je crois que ça, ce sont des points positifs et ça note l'efficacité en termes de gestion de la Collectivité. Cela dit, nos réserves et notre marge de manœuvre fondent comme neige au soleil et il faut se satisfaire de la capacité d'investissement que l'on a eue, plus de 49 M€ d'investissement sur 2024. C'est important pour équiper les infrastructures cantaliennes, au bénéfice des Cantaliens et Cantaliennes. Cela dit, encore faut-il avoir les moyens de les avoir... Tout ce qui a été fait n'est plus à faire – ça, c'est la satisfaction –, mais les perspectives, même si ce n'est pas le sujet du jour, sont quand même peu encourageantes concernant notre capacité financière.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je vais intervenir. Je répète souvent les mêmes choses aux mêmes périodes. Quand nous avons les comptes administratifs, on constate la dégradation liée à l'effet ciseaux de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, qui est supérieure aux recettes de fonctionnement, fragilisant un peu plus la capacité de remboursement et la situation financière globale de notre Département. Nous sommes bien conscients des difficultés réelles de notre territoire en matière de financement et nous partageons en partie ces difficultés, puisque notre nombre de kilomètres de voirie, notre nombre de collèges, nos dépenses induites par des décisions antérieures font qu'aujourd'hui, la structure financière d'équilibre que nous avons obtenue, dès qu'il y a un coup de chaud ou un coup de froid sur certains financements nous fragilise un peu plus. Donc nous sommes bien conscients de ces difficultés et nous les partageons sur les dépenses de fonctionnement, sur les recettes de fonctionnement.

Au débat d'orientations budgétaires, sur les choix d'investissement, c'est bien logique et c'est notre position normale, nous n'aurions pas fait nécessairement les mêmes. Nous vous avons invités à faire des économies sur les dépenses d'investissement, même si là aussi, il faut maintenir les équipements, nombreux sur notre territoire, avec une population faible. Mais, quand le rapport de la Chambre régionale des comptes avait souligné ces difficultés structurelles de notre territoire, même si les solutions possibles n'étaient pas bien probantes dans la logique politique de notre équité territoriale, à laquelle nous souscrivons, aurait peut-être – en tout cas, c'était notre position – nécessité que, sur notamment certaines dépenses routières, certaines dépenses d'investissement qui ne sont peut-être pas prioritaires ou en tout cas pas nécessairement prioritaires quand on est pauvre, soient adaptées à nos capacités financières.

Donc nous nous abstenons sur ce compte administratif, en cohérence avec les positions que nous avons prises dans le débat d'orientations budgétaires.

Et par ailleurs, par rapport au budget, les comptes administratifs, c'est le diagnostic réel. Il y a des volontés politiques qui s'expriment dans le budget. Les reports, je crois, à peu près de 15 M€ d'investissements. Alors, il y a des crédits qui ont été annulés, d'autres qui ont été reportés. Ça fait partie des écritures comptables qui sont implicites, car, quand nous votons le budget, nous n'avons pas le report à nouveau des résultats antérieurs. Donc évidemment, on vote le budget sans un élément important qui est le report de résultat et qui pose bien évidemment l'approche financière de ces choix stratégiques que nous exerçons dans le cadre du budget.

Voilà, Monsieur le Président, notre position sur ce compte administratif.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette explication. Simplement souligner que, concernant le niveau d'endettement, après avoir effectué des efforts de désendettement d'à peu près 20 M€ ces dernières années, le choix a été fait d'essayer de maintenir, de ne pas dégrader cet endettement. Chose que l'on est arrivé à faire sur l'exercice 2024. D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Sans rallonger, juste pour reprendre d'ailleurs en partie un certain nombre de constats qu'a faits Pierre MATHONIER, qui sont, pour le coup, objectifs, on voit, au travers de cette présentation à la fois succincte et pédagogique de notre collègue Jean MAGE (que nous remercions) qu'elle illustre parfaitement les difficultés qui sont les nôtres. Qui sont les nôtres, mais qui s'accroissent avec un effet de ciseau qui est toujours plus en notre désavantage, puisque ça a été rappelé : 10 M€ sur une seule année. Ça élimine même un débat qu'on avait pu avoir, à une époque, sur l'annuité de la dette. On fait tous les efforts que l'on peut pour la diminuer et le poids des annuités c'est 4 M€. C'est dire si, en une année, l'effet de ciseau est préjudiciable. Ce qui est le plus difficile, c'est de se projeter. Ça illustre nos difficultés, mais surtout, ça pointe du doigt les difficultés que nous pourrions rencontrer dans le futur. Avec, encore une fois, une vraie difficulté pour nous, c'est que beaucoup des indicateurs de notre budget sont dépendants du budget de l'État. Et difficulté supplémentaire pour les Députés qui aujourd'hui produisent des amendements, mais du fait de la tournure qu'a pris le débat budgétaire, n'arrivent pas jusqu'à l'examen, voire pour certains peuvent être adoptés en séance, mais disparaissent à l'occasion du recours au 49.3. Donc on a une vraie, vraie difficulté.

Et j'ajoute à cela, il faut que les collègues en soient conscients que ce qui complique la tâche, c'est que, dans la période, mais j'imagine que tu as dû le mesurer à l'occasion de tes rencontres avec tes collègues de l'ADF, dans cette période de contrainte à venir, les plus riches se recroquevillent et en préalable à toute discussion budgétaire indiquent qu'ils ne veulent pas qu'on aborde la question de la péréquation. C'est-à-dire que non seulement l'effet de ciseau nous est de plus en plus insupportable, mais, en plus, parce que c'est une situation que connaissent l'ensemble des collectivités, on a une nouvelle difficulté qui est qu'après avoir obtenu quand même des résultats en termes de péréquation, notamment sur les DMTO, au fil des ans, la difficulté aujourd'hui, c'est que ceux qui rencontrent des difficultés similaires, mais qui peuvent compter sur des ressources bien supérieures aux nôtres, viennent remettre en cause... Ce n'est même pas l'idée d'imaginer aller vers une péréquation supplémentaire, mais ils commencent à remettre en cause les bases de la péréquation actuelle. D'où la nécessité de faire corps. Donc nous, on fera tout ce qui est en notre pouvoir pour signifier les difficultés qui sont les nôtres, mais on voit bien en cet instant que l'ADF n'obtient pas gain de cause. Pour le moment, les différentes alertes qu'a portées votre Président n'ont pas reçu d'écho très favorable. Donc on rentre dans une période où il va vraiment falloir se battre pour essayer de modifier la trajectoire, parce qu'à ce rythme, on pourrait reconnaître une période qu'on a eu connue à une époque et qui pourrait avoir pour effet de mettre à mal notre épargne, c'est-à-dire déjà notre capacité d'investissement, mais, dans le prolongement, notre capacité à fonctionner... Donc je pense que de ton côté, bien sûr, à l'ADF, il faut pousser le Président à obtenir gain de cause. C'est sa mission, il faut vraiment qu'il arrive à faire infléchir les orientations du Premier ministre, ou ce qui peut se dessiner, si tant est qu'on les connaisse. Et puis, nous tous, quelles que soient les sensibilités politiques, il faut que les moins argentés arrivent à éviter ce qui serait la catastrophe, c'est que, dans cette conjoncture difficile, les plus riches remettent en cause la péréquation, parce qu'alors, là, pour le coup, ça deviendrait la quadrature du cercle.

En ce qui nous concerne, on a tout fait pour pouvoir, au fil des années, constituer des budgets. On a même une épargne qui (pas de manière surprenante), mais qui a réussi à être consolidée. Le problème, c'est que tous ces efforts peuvent être anéantis si, demain, il faut le dire tel que c'est, le Gouvernement venait à nous abandonner.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai que c'est le chantier et l'enjeu de l'année : c'est d'arriver à se faire entendre au niveau national, déjà pour arrêter de nous transférer des charges. Je crois que c'est important. Et donc bien évidemment, au niveau des services aussi, c'est la capacité qu'ils ont, sous la houlette de notre DGS, d'arriver à s'interroger sur leur fonctionnement aussi, pour pouvoir dégager un maximum de marges de manœuvre. Mais il est évident, lorsqu'on regarde l'environnement politique et financier que cette situation risque de perdurer pendant quelques années avant un retour à meilleure fortune, d'où la nécessité d'être le plus efficace possible.

Je vais demander à Philippe de mettre le compte administratif aux voix.

M. Philippe FABRE, 3^{ème} Vice-Président du Conseil départemental

Après le retrait du Président et conformément au Code général des collectivités territoriales, je vous propose de voter ce compte administratif pour 2024, budget principal et budget annexe Conférence des financeurs, comme nous l'a proposé Jean MAGE, avec les deux changements de méthode proposés.

Qui s'abstient ? Quatre. Qui vote contre ? Je vous remercie. Vous pouvez resolliciter au plus vite le Président. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Il nous reste deux rapports à voir, je propose que nous les étudions. L'affectation du résultat 2024, Jean MAGE.

33. Affectation des résultats de 2024**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

L'affectation du résultat, vous connaissez tous le principe : après avoir constaté l'excédent dégagé par le compte administratif en section de fonctionnement, il faut impérativement en affecter une partie en section d'investissement pour combler le déficit. Et s'il en reste, s'il y a de l'excédent, cela rebascule en section de fonctionnement et on le retrouve au compte 002 dans les recettes de fonctionnement de l'exercice suivant, donc de l'exercice de cette année, et ces chiffres seront intégrés à l'aide du document du budget supplémentaire.

Pour rappel, l'excédent qui ressort du compte administratif, c'est 35 250 204 € pour le budget principal et 20 734 € pour le budget annexe de la Conférence des financeurs. La section d'investissement, elle, a dégagé un déficit, qui a été constaté au compte administratif 2024, de 14 906 659 €. À ce déficit de la section d'investissement, il faut rajouter les restes à réaliser pour un montant de 3 824 698 €.

Donc la délibération qui vous est proposée :

- d'affecter pour le budget principal 18 731 357 € en réserves sur le compte 1068. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 16 518 847 €, est reporté en excédent de fonctionnement au compte 002.
- de reprendre pour le budget annexe de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 20 734 € en excédent de fonctionnement (compte 002).

Ce projet de délibération a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces explications. Je suppose qu'il n'y a pas de demande particulière d'explication ?

Donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Il nous reste le BS 2025. On a une petite présentation et c'est toujours Jean MAGE qui présente.

34. Budget supplémentaire pour 2025

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Le Budget Supplémentaire 2025 permet des ajustements sur les crédits votés au Budget primitif.

Sur la section de fonctionnement 650 000 € de crédits supplémentaires sont proposés :

L'exploitation de la DSP de la ligne aérienne (2023-2027) enregistre une baisse de chiffre d'affaires du fait de la suppression de la troisième rotation. La participation de l'État est de 50 %, mais elle est plafonnée à 80 % du chiffre d'affaires. En conséquence, si le chiffre d'affaires baisse, le financement de l'État diminue et le Département comme Aurillac Agglomération se partagent une augmentation de 450 000 €.

Face aux difficultés financières des EHPAD, en 2023, le Département a versé 2 M€ à neuf établissements au titre d'avances remboursables sur une période de dix ans. Ces établissements n'ayant pas retrouvé une trésorerie saine, il est proposé d'accepter une remise gracieuse des échéances pour 2024, soit 200 000 €, financée au moyen de la reprise d'une provision effectuée l'an passé.

Les autres propositions se résument à des virements techniques entre chapitres.

Les principaux mouvements supérieurs à 50 000 € concernent l'Autonomie et plus particulièrement le Handicap et l'APA à domicile : Handicap +450 000 €. Premier sujet : la Prestation de Compensation de Handicap (PCH). Le Département enregistre une augmentation des bénéficiaires de la PCH supérieure à celle anticipée. En conséquence, une augmentation de 250 000 € est proposée portant le budget dédié à la PCH à 5,4 M€. Deuxième sujet : l'hébergement. Il s'agit d'augmenter de 200 000 € le budget consacré aux établissements pour personnes handicapées, compte tenu des dossiers étudiés qui pourraient amener à un accord de droits. Le budget serait porté à 32,2 M€.

Pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile : c'est -450 000 €. Sur la base des dossiers dont l'instruction est en cours, la prévision concernant l'APA à domicile peut être ramenée de 20,8 M€ à 20,4 M€.

Les recettes de fonctionnement sont estimées en hausse, à hauteur des nouveaux besoins de financement soit +650 000 €. Les recettes en augmentation : +200 000 € pour la reprise de la provision enregistrée au titre de l'échéance 2024 des avances réalisées au profit des neufs EHPAD ; +225 000 € pour la participation d'Aurillac Agglomération au financement de la ligne aérienne (à hauteur de 50 % du complément proposé en dépense de 450 000 € revenant à la charge des deux collectivités) ; +20 000 € de subvention du dispositif France Numérique ensemble (financement d'une action de formation de référents numériques) ; +700 000 € de droits de mutation, soit une hypothèse d'encaissement pour 2025 de 14,2 M€ (+1,2 M€ par rapport à 2024 grâce à une légère reprise du marché de l'immobilier et à la hausse des taux opérés par le Département) ; +205 000 € de TSCA, soit une hypothèse de recettes pour 2025 de 41,3 M€ (+ 400 000 € par rapport à 2024). Des réductions de recettes sont proposées en ajustement dans l'attente des négociations et notifications pour 2025 : il s'agit de participations de l'État dans le domaine social (la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance et le Pacte des solidarités).

Concernant les recettes d'investissement, des redéploiements entre natures de compte sont opérés, sans modification du montant des crédits déjà votés.

Les inscriptions en dépense d'investissement ne comportent pas de crédits nouveaux. Mais des ajustements entre opérations sont réalisés pour tenir à jour le plan d'investissement. Les principaux ajustements concernent les travaux sur les bâtiments et au Lioran.

Pour le patrimoine -110 000 € dont : 595 000 € sur les travaux du Campus compte tenu des impératifs techniques et l'avancement des chantiers ; -100 000 € compte tenu de délais d'études pour les collèges de Laroquebrou et Pleaux ; +300 000 au Pôle cheval (rénovation du pavillon de l'hippodrome) ; +150 000 € pour le parvis de l'Hôtel du Département ; +135 000 € pour des travaux d'amélioration des locaux de vie du CRD de Vic-sur-Cère.

Pour le Lioran +110 000 €, dont : -200 000 € pour l'Arche des Neiges (crédits 2025 de 300 000 € au lieu de 500 000 €) ; +310 000 € pour les remontées mécaniques (pour des travaux électriques à la charge du Département).

Tout cela entraîne des conséquences sur l'équilibre budgétaire et le recours à l'emprunt. Les dépenses et recettes de fonctionnement +650 000 € et l'ajustement de la section d'investissement ne modifient pas les équilibres issus de la reprise de résultat : le résultat 2024 (16,5 M€) vient intégralement en déduction de l'emprunt d'équilibre voté au BP (32,5 M€) ; l'emprunt d'équilibre à l'issue du BS 16 M€ est d'un montant équivalent au remboursement de capital à opérer en 2025.

Le dernier schéma montre les équilibres, à l'issue du BS : 650 000 € d'ajustements sur la section de fonctionnement et la reprise du résultat 2024 qui permet de limiter le recours à l'emprunt au montant du capital remboursé en 2024 permettront de stabiliser l'encours de dette.

Il vous est proposé :

- d'adopter ce budget supplémentaire pour le budget principal et pour le budget annexe qui reprend uniquement les résultats ;
- d'accorder une remise gracieuse à neuf EHPAD ayant bénéficié d'une avance remboursable du Département au titre de l'échéance 2024 pour un montant total de 200 000 € ;
- de reprendre la provision réalisée pour financer cette remise gracieuse ;
- de valider les modifications d'autorisation de programmes qui sont présentées dans le rapport.

Ce projet de budget supplémentaire a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation détaillée. Il n'y a pas grand-chose à rajouter. Simplement, ce qu'on peut souligner, je reviens sur l'endettement, parce que je sais que c'est un sujet qui inquiète beaucoup Pierre MATHONIER, mais, avec ce budget, on intègre le résultat qui nous permet de contenir et de respecter notre engagement de la non-détérioration de notre encours de dette. Et puis, pour le reste, quelques volumes supplémentaires pour la ligne aérienne ou autre. Ensuite, ce sont des ajustements qui sont faits et qui sont normaux au fil de la vie d'une collectivité.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Une motion va vous être distribuée. Cette motion concerne les fonds européens.

Simplement, le temps qu'elle vous soit distribuée, vous dire que nous reprendrons la séance à 14h30, avec le rapport d'activité des Services de l'Etat pour 2024 présenté par Monsieur le Préfet et à la suite les questions-réponses pour ceux qui ont pu en déposer.

Motion pour le maintien des crédits européens de cohésion au bénéfice des territoires et des publics les plus fragiles

Le Conseil départemental du Cantal, réuni en session,

Considérant l'importance des fonds européens de cohésion pour accompagner les politiques publiques portées par les Départements, en particulier dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'emploi, du développement territorial et de la transition écologique ;

Considérant que dans le contexte actuel de préparation du futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2028-2034, plusieurs hypothèses évoquent des risques de recentralisation ou de diminution des crédits de cohésion ;

Considérant que la gestion régionale des crédits européens permet une mobilisation rapide et adaptée aux réalités des territoires ruraux et que le maintien de l'implication des Départements est une garantie d'efficacité et de proximité ;

Considérant enfin les efforts de simplification nécessaires pour permettre une meilleure accessibilité aux fonds européens par les collectivités et les porteurs de projets locaux ;

Le Conseil départemental du Cantal :

- 1- Affirme son attachement à la politique de cohésion de l'Union européenne, qui constitue un levier essentiel pour accompagner les transitions économiques, sociales et environnementales des territoires ruraux.
- 2- Demande le maintien d'une enveloppe budgétaire significative pour la politique de cohésion pour la période 2028-2034, permettant de répondre aux besoins des territoires les plus fragiles, sans baisse de crédits par rapport aux niveaux actuels.
- 3- Appelle à une simplification des procédures administratives, aujourd'hui trop complexes et trop lourdes, afin de faciliter l'accès aux financements européens pour les collectivités et les acteurs de terrain.
- 4- Soutient le renforcement de la complémentarité entre les politiques européennes, nationales, régionales et locales, dans le cadre d'une gouvernance partagée, respectueuses des compétences de chaque niveau.
- 5- Réaffirme son engagement à demeurer un partenaire fiable de l'Etat et de l'Union européenne pour assurer une gestion responsable et efficace des fonds européens au service des Cantaliennes et des Cantaliens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est une motion pour le maintien des crédits européens de cohésion au bénéfice des territoires et des publics les plus fragiles.

Deux risques majeurs : un risque au niveau européen, où ils voudraient donner une dotation par État – charge à l'État de définir les politiques. Ce qui peut poser un problème, notamment au niveau agricole, parce que ça concernerait la globalité du FEADER également. Et puis, deuxième risque aussi, il y a des rumeurs d'une volonté de recentralisation de la gestion des fonds européens au niveau de l'État. Or, il nous semble plus efficient que celle-ci reste au niveau régional, ne serait-ce que pour les programmes, pour pouvoir les adapter en fonction des territoires.

C'est une motion qui est prise aujourd'hui par bon nombre de Départements, de Régions, de Collectivités, vous l'avez peut-être d'ailleurs prise dans vos Collectivités :

- pour affirmer l'attachement à la politique de cohésion de l'Union européenne qui constitue un levier essentiel pour accompagner la transition des territoires ;
- pour demander le maintien bien évidemment des enveloppes budgétaires. Avec les échanges sur la nécessité de réarmement des différents pays, on peut craindre que des crédits soient orientés vers le réarmement – c'est une difficulté. Donc on demande le maintien des enveloppes budgétaires sur la période de 2028 à 2031. Forcément (c'est le thème du moment) ;
- pour appeler à une simplification des procédures ;
- pour le soutien des renforcements et de la complémentarité entre les politiques européennes, nationales, régionales et locales, dans le cadre d'une gouvernance partagée et d'une gestion au niveau local.

Est-ce que ça appelle des remarques de votre part ? Non, s'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On approuve cette motion. Je vous remercie.

Je lève la séance pour la matinée. Merci.

Reprise de la séance à 14H30 en présence de Monsieur le Préfet.

Reprise de la séance publique à 14H30

35. Rapport d'activité des Services de l'État pour l'année 2024

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Monsieur le Préfet, bonjour, bienvenue au Conseil départemental, on est heureux de vous accueillir pour évoquer l'activité des Services de l'État sur l'exercice 2024. C'est important pour nous de mesurer votre action et puis c'est aussi un temps d'échange privilégié. Nul doute que certains collègues mettront ce temps à profit pour vous poser quelques questions sur des dossiers, sur des sujets particuliers, parce que c'est toujours un moment important que de pouvoir échanger avec le Préfet. Cela dit, ce n'est pas forcément un moment facile pour vous, parce qu'en ce moment, l'État malmène les Départements et ça dure depuis quelque temps. Et si on peut avoir le représentant de l'État à nos côtés, c'est un moment où on peut lui dire ce que nous pensons de ce traitement qu'il nous fait subir. Alors, bien évidemment, ce n'est pas au Préfet du Cantal, mais bien à l'État central qu'il convient de faire remonter nos récriminations ou autres. Ce matin, j'en parlais lors de mon propos liminaire, au niveau financier, la situation des Départements est alarmante. Ce n'est pas une situation liée à 2024, c'est une situation liée aux précédentes années, mais qui s'accroît au fil de ces dernières années, on l'a très bien vu ce matin. On avait le compte administratif et, sur les deux, trois dernières années, ce n'est ni plus ni moins que 10 M€ de dépenses supplémentaires nettes qui nous sont imposés par rapport aux recettes. L'État n'a de cesse que de transférer des charges sans les compenser. On pourrait parler du Ségur de la santé, on pourrait parler de l'augmentation du RSA. Vous avez vu que jusqu'à aujourd'hui, avant que nous ne soyons rattrapés par la patrouille et que des consignes de prélèvements d'office soient ordonnées, nous n'avons pas voulu verser à la CAF l'augmentation de 1,7 % qui avait été ordonnée par l'État. Elle était de 4,6 % l'année dernière soit 640 000 €, cette année c'est encore 150 000 € supplémentaires. Mais c'est l'État qui nous impose des dépenses sans nous solliciter ou nous demander ce que nous pouvons faire, ce que nous en pensons ou autre. Il nous dit « je décide, vous payez » et je rappellerais simplement que le RSA avait été mis en place par Martin HIRSCH, c'était en 2009, sous la présidence de Nicolas SARKOZY. À l'époque, lorsque le RSA avait été mis en place, il était compensé à 90 % par l'État. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, puisque l'État vient chercher dans nos poches ce qu'il annonce à grand renfort de communication comme étant une revalorisation de sa part de ces allocations. Vous comprendrez donc que nous ne pouvons accepter ces augmentations sans rechigner, tête baissée. Ici, on est des montagnards, alors on a le même caractère et vous savez ô combien on peut se rebeller. Ces augmentations, je parlais du Ségur de la santé, c'est 1 M€ pour l'année dernière, donc 1 625 M€ et 1,7 % de RSA. Et puis, récemment, l'excellente ministre Madame VAUTRIN nous annonce vouloir faire des harmonisations sur des conventions collectives, notamment liées aux SAD, les articles 66 et 68. C'est quelque chose comme 200 M€ qui vont venir s'imposer aux Départements sans qu'une compensation ait été imaginée.

D'un autre côté, on aime entendre la Cour des comptes qui nous dit que les collectivités, en particulier les Départements, ne savent pas gérer, vous comprendrez que tout ça a le don de nous irriter. Alors c'est vrai que, par rapport à ça, on attend avec impatience l'annonce de notre Premier ministre sur les orientations budgétaires 2026. C'est vrai que d'ores et déjà, on s'est mis, j'allais dire, quasiment en position de combat pour pouvoir conserver des possibilités d'investir sur 2026, voire 2027, parce qu'après ces différentes augmentations, ces différentes décisions qui ont été données par le Gouvernement ces dernières années, je crois qu'il est important d'imaginer, ou de croire, ou d'espérer, je ne sais pas que le Gouvernement change ses paradigmes, que l'État change ses paradigmes en termes de dépenses publiques. , parce que, si tout le monde s'accorde à dire que la France est au bord d'un gouffre, encore faut-il arrêter de dépenser. Si vous pouviez relayer le message en haut lieu, cela ne serait que mieux pour le Département.

On a d'autres sujets qui sont excessivement importants, notamment concernant l'ASE. Concernant l'ASE, les Départements sont souvent montrés du doigt aujourd'hui, il y a bon nombre de rapports parlementaires qui remettent en cause l'exercice de cette noble mission par les Départements, alors qu'aujourd'hui, bon nombre de difficultés sont dues à une carence de l'État. C'est vrai qu'en pédopsychiatrie, nous n'en avons pas dans le département, mais nous ne sommes pas un cas isolé, c'est un cas quasiment national et nous sommes en réelle difficulté face à des jeunes qui ont besoin de soins, que nous ne sommes pas en capacité de prodiguer. Nous ne sommes pas en capacité de les mettre à l'abri. Cela dit, ce sont bien les Départements qui sont montrés du doigt médiatiquement sur cette carence et c'est vrai qu'on a peu d'échos de la part des Services de l'État pour venir nous soutenir – et quand je dis les Services de l'État, je parle évidemment du national.

Mon dernier propos viendra sur les lourdeurs administratives. Hier, nous avons une mission sénatoriale qui venait sur la simplification, sur la carte scolaire, sur la simplification des procédures. Force est de constater aujourd'hui que la multiplication des procédures, des contrôles de toute nature, des organismes de toute nature, la régionalisation, aussi, qui n'est pas là pour simplifier les choses, puisque dès l'instant qu'on souhaite réaliser un projet, que ce soit en matière d'urbanisme, que ce soit au niveau économique, lorsqu'il faut se mettre d'accord avec l'ABF, l'archéologie préventive, la DREAL, l'ORT, la DDT, les documents d'urbanisme, bien souvent, soit c'est l'enthousiasme qui disparaît, soit c'est un mur de difficultés qui apparaît. Dans ce cadre-là, je pense que sur certains projets importants, stratégiques pour le Département, qu'ils soient économiques – on a certains projets d'entreprises sur le département du Cantal qui se heurtent à des difficultés importantes –, lorsque ce sont des projets qui sont portés par la Collectivité, je pense notamment à la SAEM du Lioran, en vue de s'adapter à la transition climatique, en vue de renforcer l'attractivité de la station, il est important que l'État affirme haut et fort qu'il est à nos côtés et, au-delà de ça, qu'il mette autour de la table l'ensemble des services. C'est, tout du moins, ce que l'on attend de représentant de l'État au niveau départemental, même si des fois, ce n'est pas forcément facile, parce qu'il y a des administrations qui ont déserté l'État, qui sont passées au niveau régional et vous n'aviez donc pas forcément la main dessus, ou alors un nombre d'agences inconsideré qui, elles aussi, naviguent un peu à vue. Il est donc important, effectivement, que vous soyez à nos côtés pour affirmer l'importance de certains projets et dire à l'ensemble des Services de l'État ou aux agences quels qu'ils soient, ce projet d'une impérieuse nécessité et stratégique pour le Département, donc merci de faciliter sa réalisation.

Voilà les quelques propos que je voulais vous signifier en introduction de cette séance, maintenant il me reste à vous céder la parole pour la présentation de l'activité et après, je pense que les collègues prendront la parole également pour vous interpeller, s'ils le souhaitent. Merci à vous.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Monsieur le Commissaire divisionnaire, mon Colonel, Mesdames et Messieurs les Chefs de service.

Mesdames et Messieurs, j'ai bien noté que l'État malmenait les Départements, j'espère que la loi du talion ne s'appliquera pas en l'espèce et que le Département ne malmènera pas trop les Services de l'État, non seulement aujourd'hui, mais vous avez bien compris quel était mon état d'esprit depuis mon arrivée, qui était la coconstruction et l'accompagnement du travail des élus, pour un seul but, c'est que nos populations vivent bien, vivent mieux, plus simplement, d'une part, dans tous leurs projets, mais aussi dans leur vie quotidienne.

Je vous remercie pour votre accueil, avec l'ensemble des Sous-Préfets, des Chefs de service de l'État, mes collègues qui sont avec moi aujourd'hui pour vous présenter ce rapport d'activité des Services de l'État dans le département du Cantal pour l'année 2024. C'est un exercice annuel, un exercice de transparence, un exercice de dialogue qui illustre en fait la volonté de l'État local, départemental d'être non seulement présent au quotidien, mais aussi d'être lisible et responsable dans son action au service des Cantaliens. En ce sens, c'est à mon sens un

moment important de la vie démocratique, c'est un moment auquel je suis particulièrement attaché – c'est la première fois pour moi ici, mais j'ai eu l'occasion de le faire dans d'autres latitudes –, il va me donner l'occasion de vous présenter une illustration qui ne sera pas exhaustive, évidemment, des services que l'État rend au public, ici, dans le Cantal, des services qui sont réalisés par des hommes et des femmes qui incarnent le service public.

Je profite de ce moment pour rendre hommage et remercier tous les agents des Services de l'État qui sont représentés aujourd'hui par leurs Chefs de service et qui, toute l'année, m'accompagnent avec détermination et un grand sens de l'intérêt général. C'est l'occasion également de saluer mon prédécesseur, Laurent BUCHAILLAT, qui a procédé à cet exercice devant vous l'année dernière et l'année précédente.

Pour structurer le propos, je dirai que trois objectifs prioritaires guident notre action : le premier, c'est protéger les citoyens dans leur sécurité, leur santé, leurs droits fondamentaux ; le deuxième, c'est renforcer la cohésion territoriale, en assurant un accès équitable aux services publics sur l'ensemble du territoire ; le troisième, c'est accompagner les transitions, en particulier les mutations écologiques, numériques, économiques qui touchent aujourd'hui chaque foyer, chaque collectivité de notre département.

Pour répondre à ces objectifs, je souhaite porter une méthode de travail claire et assumée qui tient elle aussi en trois points : la proximité, l'écoute et le partenariat.

La proximité, d'abord, parce que rien ne remplace le contact direct avec les élus, avec les acteurs locaux, avec les citoyens.

L'écoute, parce que la compréhension des enjeux locaux suppose d'entendre sans préjugés et de dialoguer toujours dans le respect mutuel.

Le partenariat, enfin, parce que les défis du Cantal ne se relèvent pas seul, mais dans une action publique coordonnée entre l'État, les Collectivités, le monde économique, la société civile.

Dans cet esprit, permettez-moi dans quelques instants de partager avec vous un résumé de ces actions et de tenter de nous projeter vers l'avenir avec un objectif commun, je crois, qui est celui de favoriser le développement du département du Cantal au profit de tous les Cantaliens et Cantaliennes.

Avant de commencer, je vais faire un focus large sur quelques événements marquants de l'année 2024 au plan national qu'on a vécus plus ou moins proches, ici dans le Cantal, mais aussi sur l'ensemble du territoire. Il est difficile de résumer l'année 2024, elle a été marquée par des conflits internationaux qui, hélas, ne sont pas terminés, des remous politiques – j'espère qu'il y en aura un peu moins en 2025, mais l'année ne s'annonce pas non plus sous les meilleurs augures –, plusieurs événements majeurs qui ont suscité, quand même, pour être positif, de la fierté et de l'espoir pour la France, tant sur le plan national qu'international. Je sais que ça peut paraître un peu loin de ce qui nous préoccupe aujourd'hui, mais il me semble important de rappeler les réussites qui témoignent de la résilience et de la capacité du pays à innover et à progresser dans des domaines aussi divers que le sport, la culture, l'espace, le droit des femmes, etc.

Tout d'abord, l'immense succès des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, tant sur le plan sportif que de l'organisation, ensuite la réouverture de Notre-Dame de Paris après cinq années de restauration depuis l'incendie de 2019 qui illustre notre capacité à mener des chantiers colossaux, le lancement réussi de la fusée Ariane depuis le Centre spatial guyanais que je connais bien et qui montre que l'industrie spatiale européenne a franchi un nouveau cap en 2024. Cela met en lumière, en tout cas de manière symbolique, l'autonomie et l'excellence technologique de l'Union européenne dans un domaine aussi stratégique que l'exploration spatiale, mais également dans bien d'autres domaines dont les retombées se font sentir jusque dans nos territoires.

Enfin, la France championne de l'attractivité en Europe pour les investissements : avec, selon le baromètre EY, 1 194 projets d'investissement en 2023, la France devance le Royaume-Uni et l'Allemagne. Comme je l'indiquais,

cette digression peut vous paraître un peu superflue, en tout cas éloignée de notre département, et pourtant, ces quelques événements illustrent notre capacité à créer, investir, gagner ou relever des défis. Ils illustrent également la capacité de l'État à assurer la sécurité de tous, soutenir l'économie, le développement des entreprises, accompagner les collectivités locales et investir grâce à des politiques publiques qui évoluent et s'adaptent constamment.

Dans cet esprit, le rapport d'activité des services de l'État dans le département (RASED pour les intimes) que nous vous présentons aujourd'hui s'articule autour de six axes majeurs qui traduisent concrètement l'engagement de l'État dans le département.

Le premier de ces axes, je le disais, c'est assurer la sécurité des populations. C'est la première des missions de l'État, la protection de nos concitoyens qui demeure évidemment un axe prioritaire de l'action : la sécurité, première des libertés. Les forces de l'ordre sont pleinement mobilisées pour garantir la sécurité de tous, cela s'est illustré par le renforcement de la présence sur la voie publique et un taux d'élucidation particulièrement élevé, 42 % pour la police nationale, 54 % pour la gendarmerie, l'un des taux les plus élevés de France. À cela s'ajoute le renforcement des effectifs de gendarmerie avec la création de deux nouvelles brigades, dont la brigade mobile Est Lioran qui est opérationnelle depuis le 16 mai 2024. L'année 2024 a également été marquée par des travaux importants coconstruits avec plus de 80 partenaires, des associations, des élus, des forces de sécurité et de secours, les services de l'État, les Collectivités, avec pour objectif d'apporter des réponses coordonnées et adaptées à la réalité du territoire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Ainsi, tout au long de l'année, de nombreuses consultations et de nombreux échanges ont été menés au travers d'instances organisées à différentes échelles : le Conseil départemental de prévention de la délinquance, les réunions dans les arrondissements, les groupes de travail et ont donné lieu à la mise en place de plusieurs plans à l'échelle départementale. Pour autant, si nous ne pouvons pas nier les phénomènes de délinquance, il est nécessaire de distinguer le sentiment d'insécurité des faits eux-mêmes. Rappelons que le département du Cantal reste parmi les départements les plus sûrs de France en matière d'atteinte aux biens et d'atteinte volontaire à l'intégrité des personnes. Là, je ne parle pas du nombre de faits, mais des statistiques du nombre de faits commis pour 1 000 habitants. La sécurité civile est également un enjeu important, avec plus de 10 000 interventions des sapeurs-pompiers dans le département, des sapeurs-pompiers que nous accompagnons par une participation de l'État au financement du SDIS via le FCTVA et le Pacte capacitaire, pour lequel nous devons garantir et renforcer le volontariat. Enfin, en matière de sécurité et de gestion des crises, l'amélioration de notre capacité à gérer les événements passe indéniablement par une préparation collective et régulière, ce que je ne sais que trop bien pour avoir vécu et géré plusieurs crises majeures dans d'autres départements. Je remercie à ce titre tous les Services de l'État, les forces de sécurité et de secours, les acteurs de la santé et les associations de sécurité civile pour leur participation aux exercices, toujours avec une implication de haut niveau, ce qui nous permet d'améliorer sans cesse nos procédures et de gérer les crises de manière plus toujours efficace. Je remercie aussi tous les élus locaux qui s'impliquent dans l'élaboration de leur plan de sauvegarde et la sensibilisation des populations à la survenance des crises.

Dans le domaine de la sécurité routière, l'année 2024 a été la pire des cinq dernières années sur les routes du Cantal. Vous trouverez dans le rapport les chiffres en détail, en voici quelques-uns également dans la présentation. Je ne souhaite pas les citer, mais permettez-moi de revenir sur les suspensions administratives de permis de conduire. Chaque année, je suspends plus de 800 permis de conduire. C'est un chiffre qui doit nous interpeller sur le comportement de certains sur les routes, parce que les suspensions de permis de conduire, contrairement à ce que je peux lire parfois sur Facebook, ce n'est pas quand on grille un feu rouge ou qu'on dépasse de deux km/h la vitesse autorisée, c'est vraiment de très grande vitesse, c'est de l'alcoolémie à haute dose, c'est de la consommation de stupéfiants. Un permis suspendu, pour moi, c'est un accident évité. Vous le savez, depuis mon arrivée, la lutte contre l'insécurité routière est une de mes priorités, car chaque accident est un drame humain, avec

des conséquences graves et multiples, et l'action des forces de l'ordre, à qui il faut rendre hommage pour leur engagement sans faille, ne peut résorber à elle seule le nombre d'accidents. En 2025, nous continuerons de mener des actions de contrôle et de sensibilisation, notamment en soutenant les projets de prévention portés par les associations et leurs partenaires au travers du Plan départemental d'action de Sécurité routière, très largement élaboré par la gendarmerie et l'EDSR ou encore les premières Assises de la sécurité routière qui se sont tenues ce mercredi 18 juin en Préfecture en présence de nombreux acteurs et d'un public, scolaire en particulier, très concerné. Puisqu'il est là, je souhaiterais rendre hommage au Colonel CORTOT qui va quitter le département d'ici quelques jours, presque quelques heures et remercier à travers lui les gendarmes de l'ensemble du groupement du Cantal, ainsi bien sûr que toutes les forces de sécurité intérieure, la Police nationale, Monsieur le Commissaire divisionnaire, les Polices municipales ainsi que tous ceux qui concourent à la sécurité. Les actions que nous pouvons mener que ce soit pour lutter contre l'insécurité ou pour prévenir les risques, sont d'autant plus efficaces qu'elles s'inscrivent dans une logique partenariale et je souhaite que nous continuions de collaborer avec les élus, avec les différents acteurs impliqués pour assurer la sécurité des Cantaliens et répondre aux enjeux de demain.

Le deuxième axe : il s'agit de soutenir l'économie et le développement des entreprises, ainsi que de l'emploi. D'abord, parler d'agriculture, puisqu'elle demeure une filière majeure de l'économie cantalienne. Les éleveurs et les producteurs cantaliens, particulièrement dynamiques, sont engagés dans des productions de qualité et participent en grande partie à la renommée du département. L'agriculture cantalienne n'a malheureusement pas échappé aux crises auxquelles elle est désormais régulièrement exposée, avec en particulier, pour l'année 2024, une crise multifactorielle. Une crise économique, d'abord, avec une inflation qui pèse lourd sur les coûts de production, un contexte de consommation national et international plutôt morose, une concurrence globale parfois déloyale qui tire les prix vers le bas et pèse sur la rémunération des agriculteurs. Une crise sociale, aussi, avec une baisse constante du nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, puisque, depuis le début des années 80, le nombre d'exploitants a déjà été divisé par quatre. Plus de la moitié des exploitants, 55 %, sont aujourd'hui âgés de 50 ans et plus. Une crise sociétale, aussi, avec le sentiment de ne pas être suffisamment reconnu, entendu et compris et d'être au cœur d'injonctions contradictoires, sans vision claire du cap et de l'ambition pour l'agriculture. À cela s'ajoutent les crises sanitaires, en particulier les maladies du bétail, la fièvre catarrhale ovine (FCO), la maladie hémorragique épizootique (MHE), pour lesquelles les Services de l'État ont été fortement mobilisés, en particulier ceux de la DDETSPP pour le suivi sanitaire et la contribution aux indemnités. Je profite d'ailleurs de citer la DDETSPP pour vous informer de la prise de fonction très prochaine de notre nouvelle directrice départementale, Madame Sandrine DUCARUGE, actuelle DDETS adjointe du Puy-de-Dôme et qui remplacera Madame Myriam SAVIO qui a pris de nouvelles fonctions en Corse. Là aussi, je remercie Monsieur Raymond DAVID qui a assuré jusque-là les fonctions de direction par intérim.

L'État a été à l'écoute tout au long de l'année et parmi les très nombreuses remontées du terrain a identifié 70 mesures d'accompagnement ou de simplification. Le travail a été engagé sur toutes ces mesures, dont certaines ont déjà été mises en place, notamment au travers de la Loi de Finances 2025. Enfin, après une première année de mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune, en 2023, certains retards de paiement, que cela a pu entraîner, les aides de la PAC ont été versées en temps et en heure cette année 2024 pour un montant total de près de 165 M€, ce qui maintient le Cantal au troisième rang national en termes de montant d'aide de la PAC. Le département du Cantal est aussi un département qui possède un tissu d'entreprises parfois leaders dans leur domaine et qui sont de réels atouts pour son développement, il s'agit donc de les soutenir, de les accompagner et de mobiliser, pour l'État, des moyens importants pour soutenir l'activité économique locale que ce soit directement ou indirectement via les subventions versées aux Collectivités, mais j'y reviendrai.

La volonté du Gouvernement est de favoriser le développement de l'investissement, de l'innovation, de la réindustrialisation. Cela s'est traduit dans le Cantal par plus de 3,5 M€ de subventions à dix entreprises, ainsi qu'une entrée au capital d'une entreprise cantalienne par l'État dans le cadre du plan France 2030. Les thématiques

des projets lauréats sont celles de filières d'excellence et d'avenir françaises : la microbiologie, le numérique, l'intelligence artificielle, les véhicules d'avenir, l'agriculture et la filière bois notamment. Ce soutien à l'économie cantalienne passe également par l'accompagnement des entreprises en difficulté et en particulier grâce au dispositif d'activité partielle de courte ou longue durée qui a bénéficié à 17 entreprises pour 54 000 heures indemnisées.

Enfin, soutenir l'économie, c'est aussi agir pour l'insertion professionnelle et l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés, pour favoriser une société plus inclusive. Près de 4,8 M€ permettent ainsi de financer près de 300 équivalents temps plein répartis entre les ateliers, les chantiers d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les associations intermédiaires. Près de 2 M€ permettent de financer 105 équivalents temps plein pour des entreprises adaptées et à cela s'ajoutent plus de 150 contrats aidés.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre des premières mesures de la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui vise à concrétiser l'objectif de réduire le chômage autour de 5 % d'ici 2027. Si le département du Cantal a déjà atteint cet objectif et connaît un taux de chômage très bas, 4,2 % au quatrième trimestre 2024, le public cible est particulièrement éloigné de l'emploi et confronté à une multiplicité de freins pour lesquels les différentes mesures permettront d'améliorer et d'adapter la réponse afin de garantir le plein emploi, réduire les tensions de recrutement et, accessoirement certainement, réduire le nombre de bénéficiaires du RSA. Dans le cadre de cette Loi, Pôle Emploi a évolué en France Travail, vous le savez, avec une nouvelle contractualisation « insertion, emploi », mise en place en 2024 entre l'État et le Conseil départemental du Cantal, qui s'intègre au Contrat départemental des solidarités, au sein duquel l'État cofinance l'accompagnement renoué des allocataires du RSA. Je ne m'étonnerai pas, car je crois que nous reviendrons sur le sujet tout à l'heure.

De plus, la Préfecture continue d'accompagner plusieurs projets structurants pour contribuer au développement économique du territoire. Je citerai la nouvelle étape dans la structuration du Pôle d'Excellence Microbiologie industrie innovation, le PEM2i, avec la création de l'association PEM2i Entreprises. Je citerai aussi le soutien aux industries locales dans leur développement, pour près de 1 M€, en finançant par exemple l'atelier-relais de l'entreprise INTERLAB à Puycapel, ou encore l'agrandissement de la société Isotoner à Saint-Martin-Valmeroux.

Vous trouvez également dans le rapport d'activité un bref encart sur la lutte contre les fraudes. Le Comité départemental Opérationnel Anti-Fraude, le CODAF, qui réunit de nombreux acteurs, permet de lutter efficacement contre tous les types de fraudes et participe ainsi, dans une certaine mesure, à la préservation de l'emploi et de l'économie de manière efficace, puisque plus de 4 M€ de préjudice ont été mis en recouvrement et que 155 contrôles coordonnés ont été menés, des contrôles complémentaires qui s'ajoutent à l'action quotidienne des services.

Troisième axe, accompagner la transition écologique. Aujourd'hui, nul ou presque ne peut nier que tous les territoires sont de plus en plus impactés par le changement climatique : sécheresse, risques naturels, biodiversité, gestion de l'eau. Dans un contexte d'urgence climatique, météorologique et environnemental, la France s'est dotée d'une planification visant à accélérer la transition écologique. Après une année de travaux, qui aura mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des Collectivités locales, les *think tank*, les associations environnementales, la France se dote d'un plan pour relever cinq défis environnementaux : l'atténuation du réchauffement climatique, l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement, la préservation et la restauration de la biodiversité, la préservation des ressources et la réduction des pollutions impactant la santé. Concrètement et afin de prendre en compte les spécificités territoriales, une première réunion de la Conférence des Parties Auvergne-Rhône-Alpes, la COP, a été organisée le 21 décembre 2023, puis déclinée à l'échelle départementale. Deux réunions, qui ont rassemblé plus d'une centaine d'élus et d'acteurs socioéconomiques, ont permis d'échanger autour des actions déjà existantes et de débattre sur la mise en œuvre des actions à mener localement, comme la rénovation des logements individuels et collectifs, le développement de

la pratique et des infrastructures de mobilités actives et décarbonées, avec les aires de covoiturage, les pistes cyclables, les voies vertes, la poursuite de l'identification et des réflexions sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, notamment pour le photovoltaïque, le tri à la source des biodéchets, la sécurité quantitative et qualitative de l'approvisionnement en eau, le développement des circuits courts de proximité – le Cantal est particulièrement concerné dans ce domaine –, l'approvisionnement en produits de qualité, etc. Cette réflexion se poursuit d'ailleurs avec la prochaine réunion à venir, mercredi 2 juillet et la déclinaison opérationnelle de ces actions au niveau des contrats de réussite de la transition écologique, les CRTE. Au-delà de ces actions, l'État a soutenu 25 projets au titre du Fonds vert, représentant plus de 3 M€ d'engagement. En complément, des objectifs concernant des projets favorables à l'environnement ont été fixés dans la part des enveloppes des dotations DETR, DSIL et DSID. Les résultats ont été au-delà des objectifs nationaux, puisque plus de 40 % de l'enveloppe DETR et près de 40 % de l'enveloppe DSIL ont été attribués à des projets en faveur de la transition écologique, alors que les objectifs étaient respectivement de 20 et 30 %.

Quatrième axe, soutenir les Collectivités et agir en faveur de la ruralité. L'État, du moins je l'espère, reste un partenaire incontournable des Collectivités territoriales. En 2024, ce sont plus de 18 M€ de dotation d'investissement (DSIL, DETR, DSID, Fonds vert, FNADT) qui ont été versés aux Communes et Intercommunalités du Cantal. Ce soutien permet la rénovation de bâtiments scolaires, la création d'équipements culturels, sportifs ou numériques, d'accompagner la transition écologique et, plus généralement, participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et l'attractivité des Communes et, *in fine*, du département. 2024 a été marquée par le déploiement du programme France Ruralités, destiné à accompagner les projets des communes autour de sept thématiques : la mobilité, la vie quotidienne des élus, l'égalité des chances, l'éducation, les activités et les services, la santé et la culture, l'habitat et le logement. France Ruralités a permis des avancées majeures pour le territoire. Je citerai France Ruralités revitalisation, avec la réforme des Zones de Revitalisation Rurale, les ZRR, adoptée en loi de finances pour 2024 qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024, avec un nouveau zonage, vous le connaissez, appelé France ruralités revitalisation (FRR) et des collectivités qui bénéficient d'une majoration de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Les entreprises qui s'y implantent pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

Autre dispositif, celui des Villages d'avenir. Lancé le 1^{er} janvier 2024, le programme Villages d'avenir a pour objectif de dynamiser les Communes rurales de moins de 3 500 habitants, grâce notamment à deux Chefs de projet qui ont été recrutés pour le Cantal, financés par l'État et chargés d'accompagner les Communes dans ces projets. 63 Communes sont lauréates du dispositif, 29 projets ont été accompagnés en 2024 et en 2025, ce sont 68 Communes qui seront accompagnées.

Autre dispositif, les Maisons France Services. À ce jour, le réseau départemental de France Services compte 18 Maisons homologuées, dont trois structures portées par le groupe La Poste et une structure itinérante portée par le Conseil départemental. En 2024, la subvention du FNADT pour chaque structure s'élevait à 40 000 €. Avec plus de 52 000 accompagnements, soit une moyenne de 170 accompagnements par jour, cette subvention est portée à 50 000 € par an et par structure.

Sans entrer plus dans les détails, permettez-moi de rappeler l'accompagnement important des Communes en matière d'ingénierie. C'est un accompagnement qui s'inscrit dans une dynamique partenariale avec le Conseil départemental dans le cadre d'un Comité opérationnel qui analyse les demandes afin que chacun puisse intervenir en complémentarité. Je suis très attaché à ce dispositif, je souhaite qu'il aille de l'avant et non seulement se poursuive, mais se développe encore, parce que les subventions constituent un réel levier pour l'économie cantalienne de par le volume des travaux générés qui bénéficient à bon nombre d'entreprises et d'artisans locaux.

Le cinquième axe, œuvrer pour la cohésion sociale. Les Services de l'État ont poursuivi leur engagement en faveur de la solidarité. Le plan Logement d'abord, les dispositifs de lutte contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou encore les actions en faveur des jeunes ont permis de toucher concrètement plusieurs milliers de bénéficiaires.

La lutte contre les violences faites aux femmes continue de faire l'objet d'une attention soutenue, avec en particulier un plan de prévention déployé sur tous les arrondissements qui a permis de sensibiliser 53 secrétaires de mairie et agents France services, ainsi que 45 élus et deux appartements supplémentaires ont été consacrés aux victimes de violences sur le secteur de Maurs. Les personnes en situation de pauvreté en milieu rural sont peu visibles dans les études et les statistiques. Les indicateurs sont insuffisants, il y a des problèmes de discrétion des données, mais parfois, elles sont bien connues des élus, des gendarmes, des policiers municipaux et des sapeurs-pompiers et certaines difficultés apparaissent comme spécifiques à la ruralité : les mobilités qui renforcent les difficultés et freinent l'accès aux droits ; le logement, la particularité liée à la forte interconnaissance entre les gens. Cette réalité locale nous impose de penser nos interventions de manière très adaptée et collective en nous servant de nos atouts qui sont autant de leviers sur lesquels nous pouvons agir, ici dans le Cantal. La garantie d'un accès équitable et durable au logement est un levier fondamental d'inclusion et de cohésion sociale. L'accès au logement, notamment pour les publics en situation de précarité ou de vulnérabilité sociale, nécessite que soient développés dans notre département des logements adaptés, sous forme, sans doute, de pensions de famille ou de résidences sociales. Cette forme de logement durable est destinée à des personnes en situation de grande précarité ou d'isolement, souvent marquées par des parcours de vie complexes. Ces structures offrent des logements autonomes associés à des espaces collectifs et à une présence sociale permanente, sans limitation de durée de séjour. Elles répondent aux besoins des personnes ayant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement classique et leur propose un cadre stable, sécurisant et favorisant le lien social. En combinant l'hébergement pérenne et l'accompagnement de proximité, ce type d'hébergement constitue une réponse adaptée à la lutte contre l'exclusion et à l'errance résidentielle. Ainsi, trois projets de création de pensions de famille, à Saint-Flour, à Aurillac et à Maurs, ont vu le jour en 2024, nous allons d'ailleurs inaugurer l'une d'entre elles dans quelques jours. 60 logements, dont 16 en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), seront créés à l'horizon 2026. Il s'agit également de développer les dispositifs d'accompagnement. Ces dispositifs permettent une sécurisation des parcours résidentiels et visent à prévenir les ruptures dans l'accès ou le maintien dans le logement. L'intermédiation locative constitue un outil stratégique dans ce champ. En mobilisant le parc locatif privé à des fins sociales, elle favorise l'accueil de ménages exclus du logement ordinaire, tout en offrant aux bailleurs des garanties. Elle s'inscrit dans une logique de Logement d'abord, articulant l'offre locative et un accompagnement social gradué, adapté, en amont comme en aval de l'entrée dans les lieux. 84 mesures d'intermédiation sociale ont été financées en 2024 pour un montant de plus de 200 000 €, il était de 140 000 € en 2023. Il s'agit aussi de lutter farouchement contre l'habitat indigne, pour lequel le nouveau Plan d'action 2025-2027 a été signé, pour faire face à une hausse notable des signalements en 2024. À noter enfin le fort soutien de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat en 2024, avec plus de 16 M€ pour rénover 764 logements et plus de 4 M€ au titre de MaPrimeRénov' pour rénover 897 logements.

Sur la lutte contre la pauvreté, dans la continuité du Plan Pauvreté, le Département du Cantal a décidé de s'engager dans la démarche du Pacte des solidarités qui va se déployer sur l'ensemble du territoire sur la période 2024-2027. Les principes qui président à la réforme de France Travail et à la démarche du Pacte des solidarités sont convergents, il s'agit d'aller vers. C'est l'intensification de l'accompagnement personnalisé, le décloisonnement des acteurs, la logique contractuelle, l'action au plus près du terrain, la facilitation des échanges de données, le recensement et la mutualisation de l'offre de services, quels que soient les statuts, mais aussi la gouvernance simplifiée et la coordination renforcée des interventions. C'est une mobilisation essentielle en matière d'insertion durable des allocataires du revenu de solidarité active, le RSA et de lutte contre la pauvreté. Je vous remercie, Monsieur le Président du Conseil départemental, de porter, aux côtés de l'État, le Pacte des solidarités, d'une part, et la réforme France Travail, d'autre part.

Le Pacte des solidarités, signé en avril 2024, définit des engagements réciproques entre l'État et le Département pour les années 2024 à 2027. Les actions et les niveaux d'engagements financiers sont un cofinancement 50 % État, 50 % Département, à l'exception de la fiche action ingénierie France Travail, pour laquelle seul l'État finance, à hauteur de 106 000 €. C'est une action partenariale essentielle pour lever les freins du retour à l'emploi, à l'accès aux droits et ainsi réduire les inégalités. C'est le sens du Pacte des solidarités qui porte des ambitions renouvelées en matière de lutte contre la pauvreté, fort des enseignements de la précédente stratégie dont découlent des actions concrètes pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

Ce qui m'amène, *in fine*, au sixième et dernier axe qui est de partager les valeurs de la République, parce que l'action dans le Cantal ne se limite pas aux politiques publiques classiques, elle repose également sur un engagement constant à faire vivre les valeurs de la République : laïcité, égalité, liberté, fraternité. Les actions éducatives dans les établissements scolaires, les dispositifs « Quartiers d'été », les cérémonies de naturalisation et le soutien à la vie associative ont contribué à renforcer le lien civique. L'État s'est aussi mobilisé contre toutes les formes de haine, de discrimination ou de repli identitaire en lien avec les acteurs éducatifs et les forces vives du Département, pour qu'ici autant qu'ailleurs, nous puissions dire que nous vivons les uns avec les autres et non pas les uns à côté des autres.

Vous le voyez, l'État est au travail dans un esprit de service au plus près des réalités de terrain, mais ce travail n'a de sens que s'il s'inscrit dans une dynamique de coopération et de respect mutuel. Les Services de l'État ne se substituent pas aux élus, ils sont à leur service pour faire avancer ensemble les projets qui améliorent concrètement la vie des Cantaliens. Je tiens ici à saluer, une nouvelle fois, l'engagement des agents publics souvent discrets, mais essentiels qui œuvrent avec loyauté, professionnalisme et dévouement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, au terme de cette présentation rapide qui aura permis (je l'espère) d'illustrer l'action de l'État dans le Cantal et la variété de ses missions, je souhaite réaffirmer l'entière disponibilité des Services de l'État pour le soutien de vos initiatives. Mon souhait, comme le vôtre, c'est celui du développement de notre territoire et notre réussite dépendra de notre capacité collective à relever les défis, ces défis que je viens de rappeler. Je n'ai aucun doute sur notre capacité de travailler ensemble afin de faire du Cantal, un territoire dynamique, attractif et prêt pour l'avenir. Assurément, vous pourrez compter sur mon engagement et sur celui de l'ensemble des Services de l'État.

Je vous remercie pour votre écoute et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et prolonger l'échange dans l'instant bien sûr, mais comme tout le reste de l'année. Je suis, en effet, intimement persuadé que la proximité de l'action publique est l'une des clés de sa réussite, pour soutenir le travail des élus, faciliter et simplifier les procédures et au final, améliorer au quotidien la vie de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Préfet, pour cette présentation à la fois complète et synthétique. C'est vrai qu'on voit au fil de votre présentation les nombreux sujets qui nous lient que ce soit sur les sujets sociaux avec le Pacte des solidarités, que ce soit sur le RSA avec les Services de l'État ou avec les Agences de l'État, comme France Travail, même si parfois on n'est pas tout à fait en phase avec France Travail. On les souhaiterait un peu plus impliqués et un peu plus offensifs sur le dossier RSA. Que ce soit sur la sécurité avec le SDIS où là, comme j'ai l'habitude de le dire « nous payons, vous décidez, Monsieur le Préfet », mais il n'y a pas que sur le SDIS que ça marche comme ça malheureusement. J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir. Sur l'agriculture et la volonté de développer les circuits courts, nous y sommes aussi bien évidemment. Les services à la population avec les France Services où on a un bus France Services. On est signalé vert. On a postulé également pour bénéficier d'une appellation France Services sur des locaux du Département. Puis, sur tout un tas de dossiers, récemment ce matin, nous avons validé le fait de cofinancer les intervenants sociaux en zone de police et en zone de gendarmerie. Là, c'est un sujet (comme je l'ai dit aux collègues ce matin) qui nous avait un peu froissés, opposés entre le Département et les

Services de l'État voilà quelques années (vous n'étiez pas là) et on a réussi à trouver un accord. Maintenant, j'espère que celui-ci va perdurer avec le temps. Puis, récemment, dans cette même maison, nous avons signé avec Hervé DEMAI, le Pacte France Rénov' et l'ensemble des territoires. C'est pour dire que cette collaboration coule de source et de fait il est évident qu'il convient que chacun y mette du meilleur de lui pour qu'elle soit la plus efficiente possible pour les Cantaliennes et les Cantaliens.

Alors, les collègues qui s'étaient inscrits pour des questions, vous pouvez vous manifester. Je laisserai le soin à Monsieur le Préfet, de répondre soit de manière individuelle, soit de grouper les réponses en fonction de la nature de questions. Je vois Annie DELRIEU qui se manifeste. Annie DELRIEU, la parole vous est donnée. Les autres collègues, n'hésitez pas à vous manifester.

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Préfet, de me répondre. J'ai une question par rapport au plan de circulation de Vic-sur-Cère qui est inscrit sur le CPER qui doit être signé de façon prochaine (j'espère). Je voulais simplement savoir si vous avez une date ou des éléments à me communiquer sur ces délais. Merci.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci. Comme vous le savez, en application de la Loi 3DS, il y a eu depuis janvier dernier, une partie du réseau routier gérée par la DIR (par l'État donc) Auvergne-Rhône-Alpes, transférée à titre expérimental à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et conformément à la convention du 24 janvier 2024 entre l'État et la Région, c'est une mise à disposition qui est effective depuis le 1^{er} janvier de cette année jusqu'au 31 décembre 2029, sauf résiliation anticipée. Les opérations d'aménagement de la RN122 sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional. Ce dernier continue de financer toutes les études et les opérations inscrites dans la maquette du volet routier du CPER, même si ce dernier n'est pas encore signé, mais on avance.

Sur la traverse de Vic-sur-Cère, il est inscrit dans la maquette (vous l'avez rappelé) du volet routier du CPER. La date envisagée de la signature du CPER n'est pas encore connue. Cependant, vu l'avancement du processus, il y a une signature qui devrait être effective d'ici la fin de l'année, plutôt à l'automne qu'à l'hiver, donc d'ici quelques semaines, quelques mois plus tard. Donc, le déblocage des crédits qui sont inscrits dans ce volet routier sera dans la droite ligne de la signature de ce CPER.

En fait, le point actuellement critique de ce sujet n'est pas tant dans le sujet du financement des travaux, puisque ceux-ci sont inscrits, mais on est plutôt dans l'absence d'avancement significatif de l'opération de dévoiement en renforcement préalable des réseaux d'AEP et d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes dont la réalisation doit se faire préalablement bien sûr, au démarrage des travaux d'aménagement, mais tout ça, vous le savez bien mieux que moi. Donc signature à l'automne et démarrage des travaux après concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour une mise en service (je l'espère) la plus rapide possible.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets et l'ensemble des Directeurs de la Préfecture, j'ai demandé à prendre la parole juste après Annie, parce que, justement, sans savoir quelle était sa question, on a un questionnement commun, c'est ce CPER qui était sur la période de 2023-2027. Nous sommes donc à la moitié de l'année 2025, à la moitié de la période de ce CPER. Ma question était de savoir, en ce qui concerne la partie de la conurbation Maurs/Saint-Étienne-de-Maurs, sur le tronçon validé suite après avoir refait

une étude qui proposait trois scénarios, une enquête publique et les deux Conseils municipaux de Maurs et de Saint-Étienne-de-Maurs qui ont validé le scénario 1 et donc un tronçon qui permettait le réaménagement du tronçon existant de la zone de La Borie à Maurs, à la future zone de La Borie à Saint-Étienne-de-Maurs, l'objectif, c'est bien que sur le Contrat Plan État Région, soit validée une enveloppe de 1 M€ pour le lancement de l'étude qui va affiner la réhabilitation, pour avoir un réaménagement sécuritaire sur ce tronçon-là, avec aussi un volet « mobilité douce » en sécurité toujours, un réaménagement de façade à façade comme ça avait été convenu dans les différents travaux au préalable ?

On le sait, si on n'est pas inscrits sur le CPER 2023-2027 pour l'étude, on ne sera pas inscrits pour la partie phase travaux qui sera sur le CPER suivant. Donc il est essentiel, après la période d'enquête publique et le remous que cela a fait sur le Pays de Maurs, que vos prédécesseurs et ceux qui étaient sur place à l'époque avaient bien compris qu'il y avait de la tension et de l'attention aussi à ce que ça puisse sortir, parce que ce n'est pas un projet d'il y a trois ans ou cinq ans, c'est un projet de 40 à 60 ans et qu'il y ait un alignement des périodes pour que ça puisse se produire. Donc, il est essentiel que vous puissiez nous garantir (on a bien compris) une signature à l'automne (j'avais entendu parler par les services, plutôt fin d'année, donc je viens de gagner trois mois et j'en suis rassuré), déjà de valider entre l'État et la Région, les opérations et après, la signature.

Pour nous, en tout cas, côté Maurs, mais je comprends qu'il en est de même côté Vic-sur-Cère, c'est l'impérieuse nécessité d'être inscrits sur cette périodicité 2023-2027, pour justement ne pas décaler encore d'un Plan État Région, ce qui serait moribond après avoir eu une période où la population s'est fortement mobilisée. Il ne faut pas que ça retombe comme un soufflet, sinon, quand on va relancer le sujet des études, quand on va requestionner les gens, la tension va monter d'un cran et ce ne serait bon pour personne, j'en suis persuadé. La Région l'a dit (vous l'avez rappelé), cette volonté d'avoir les études pour aller vite et pour avancer. L'État nous l'a confirmé aussi. Donc, si je puis me permettre, nous attendons beaucoup de vous et de vos services pour qu'on puisse avoir ces lignes sur Maurs. Et du coup, par écho à Vic-sur-Cère, il nous a été aussi proposé et j'ai trouvé ça très intéressant de la part des services conjoints de la Région et de l'État, de pouvoir travailler justement sur la partie réseaux, entre les différents gestionnaires de réseaux et les responsables de la RN122, pour travailler justement ensemble et gagner du temps. On est dans cette optique-là du côté de Maurs et de Saint-Étienne-de-Maurs. Donc, on vous fait confiance pour que cette opération soit bien inscrite sur le CPER 2023-2027.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci de votre confiance. Ça fait suite à une rencontre de la DREAL avec les élus, il y a une semaine. Tout ce que vous dites est confirmé à la fois dans vos propos et dans mes notes jusqu'à la somme de 1 M€ qui est inscrite dans le projet de CPER, qui sera signé à l'automne. Je rappelle que l'automne s'arrête le 21 décembre, sans vouloir jouer sur les mots bien sûr, ce qui peut nous mener jusqu'à la fin de l'année.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Vous savez, Monsieur le Préfet, que je suis du sud, et nous, on a l'été indien, un automne qui est décalé, donc je n'ai pas la même sensation que vous sur les périodicités et au niveau du temps. Je suis peut-être le dernier encore en veste.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci à vous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Marie-Hélène CHASTRE.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. Merci, Monsieur le Préfet de vouloir m'entendre. C'est plus court, c'est par rapport à la loi ZAN. Dans ma commune, nous avons fait de la réserve foncière en vue du prolongement d'un lotissement. Aujourd'hui, ce lotissement est quasi rempli, que va-t-il se passer si on demande l'extension ? Merci, Monsieur le Préfet de votre écoute.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Dans ce cas précis, pas de blocage, l'extension restera possible si c'est le choix de la Commune, y compris avec l'application de la loi « Climat et Résilience » qui instaurait ce principe de ZAN. En fait, il y a l'application de la garantie rurale qui a consacré la possibilité d'artificialiser un hectare à chaque Commune pour permettre le développement. Le cas échéant, c'est un projet qui devrait être intégré dans le travail d'écriture et de zonage du futur PLUI à l'échelle de l'EPCI, mais tout ça est parfaitement possible et réalisable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette réponse. J'ai Gilles COMBELLE qui s'était inscrit. Ensuite, Gilles CHABRIER.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Directeurs de service, une petite question qui concerne ma double casquette de Conseiller départemental, mais aussi Président du CAUE, sur la taxe d'aménagement qui est perçue par le Département et qui sert à ce jour, à financer le CAUE et toute la politique du Conseil départemental autour des espaces naturels sensibles. Ça fait écho aussi à un certain nombre de thématiques que vous avez développées dans votre rapport, Monsieur le Préfet, tout ce qui est transition écologique, mais tout aussi les notions de l'habitat indigne, des travaux que nous pouvons avoir sur l'habitat.

Est-ce que vous avez, Monsieur le Préfet, quelques chiffres sur les demandes d'autorisation d'urbanisme qui sont soumises à la taxe d'aménagement sur notre département pour l'année 2024 et la tendance qui se dessine pour les six premiers mois de l'année 2025 ?

En parallèle, est-ce que vous pourriez nous apporter des garanties que la collecte de cette taxe d'aménagement sur le Cantal, est efficiente et que, contrairement à des tendances qui se dessinent sur d'autres territoires, la baisse sera contenue et sans rapport avec un dysfonctionnement des outils de collecte ?

Aujourd'hui, on sait qu'il y a des petits dysfonctionnements sur la perception de cette taxe. En effet, au niveau du Département, on a constaté une forte baisse de la collecte. Si, en 2023, nous étions à 1,1 M€ de taxe prélevée, en 2024, nous avons divisé cette somme par deux, nous sommes tombés à 500 000 € et les premières hypothèses et les premiers versements que nous avons en ce début d'année, nous laissent entrevoir un montant qui serait vu à hauteur de 300 000 €. À ce jour, sur les premiers mois de l'année 2025, en termes d'encaissements cumulés, nous sommes à peu près à 95 000 € sur le département, alors qu'à la même période en 2024, nous étions à 262 000 €. C'est quand même une baisse conséquente du prélèvement.

Alors, est-ce que c'est pour vous un simple décalage ou est-ce que c'est une baisse durable qui pourrait nous interroger, nous questionner en tout cas au niveau du Département sur notre politique au niveau des ENS et sur le soutien au niveau du CAUE ?

Est-ce qu'on peut espérer un rattrapage en 2025 de la taxe non perçue en 2024, parce qu'on peut imaginer qu'il y a quand même une bonne perception de la taxe ? Pour vous, est-ce que cette diminution s'explique par une baisse de la construction ou est-ce que c'est simplement (je l'espère et nous l'espérons) un décalage dans le temps, des modalités de recouvrement ? Merci, Monsieur le Préfet.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci à vous. Je vais vous apporter une réponse sous le contrôle de Nathalie DESHAYES, notre Directrice départementale des finances publiques qui pourra compléter ce que je vais vous dire et notamment les chiffres que vous me demandez.

Donc en 2024, ce sont 442 demandes d'autorisation d'urbanisme soumise à la taxe d'aménagement qui ont été prises en charge pour le département du Cantal et à la date du 30 avril dernier (je n'ai pas les chiffres sur les six premiers mois, mais sur les quatre premiers mois), 97. Donc 442 sur l'année 2024 et 97 sur les quatre premiers mois de 2025. Le montant des prises en charge en 2024 vous avait été communiqué en février 2025. Je le rappelle, il s'agit de 430 000 € pour 2024, soit une diminution (vous avez raison) de plus du double par rapport à 2023 où on dépassait le million d'euros.

Pour le reste, la baisse est multifactorielle. D'abord, la baisse des constructions (vous l'avez rappelée), c'est au niveau national -18 %. La Direction générale des finances publiques n'instruit pas les autorisations d'urbanisme, donc elle n'a pas de connaissance de la base initiale.

Un autre facteur, c'est la modification des conditions d'exigibilité, avant, à l'autorisation d'urbanisme, et maintenant, à l'achèvement des travaux, soit le décalage que vous évoquiez de plusieurs mois, voire parfois en années selon la nature des travaux et du projet qui est porté.

Un autre facteur, c'est le versement aux Collectivités sur la base du réel encaissé. Un démarrage difficile aussi de la prise en charge de la liquidation et de la taxation liées à un nouvel applicatif. Une complexité forte des modalités et des éléments de taxation à la charge du redevable, une méconnaissance aussi du dispositif, d'où la nécessité pour nous tous d'être plus communicatifs sur ce sujet. Quand je parle de méconnaissance, je parle des redevables eux-mêmes, mais aussi parfois de Collectivités. Donc, il y a des relances qui sont en cours, des taxations d'office qui sont aussi en cours d'examen par le service départemental et les services de la DDFIP sont pleinement mobilisés sur ce dossier. Nathalie, est-ce que tu veux rajouter quelque chose ?

Mme Nathalie DESHAYES, Directrice départementale des finances publiques du Cantal

Avant le 1^{er} septembre 2022, l'exigibilité de ces taxes, c'était au moment où l'autorisation d'urbanisme était accordée. Alors que maintenant, c'est à la date d'achèvement des travaux et les personnes qui font ces travaux ont, après avoir déposé les certificats d'achèvement, 90 jours pour établir ou nous communiquer les différents éléments d'information pour qu'on puisse liquider tout à fait correctement la TAM. On se rend compte que cette obligation est complètement méconnue et nous sommes en train de préparer des flyers qu'on va adresser aussi dans les Collectivités locales et les France Services, etc., pour que ça puisse être remis à ceux qui se poseraient des questions et faire des pas à pas, pour qu'ils puissent aller sur [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) « gérer mes biens immobiliers », pour nous donner tous les éléments de taxation. Donc, il y a eu effectivement un démarrage un peu difficile, mais en tout état de cause, toutes les autorisations d'urbanisme qui donneront lieu à taxation seront bien reversées aux Collectivités locales, mais nécessairement avec un décalage de trésorerie, puisqu'on a, grosso modo, maintenant, le temps de la construction ou de l'aménagement qui doit être géré en trésorerie par le Département et les Collectivités bénéficiaires.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci beaucoup. Effectivement, on est dans la démarche « aller vers », notamment sur ce genre d'informations et on compte aussi sur les élus et sur les Collectivités pour diffuser ces informations.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Nous passons ensuite à Gilles CHABRIER puis Valérie RUEDA, d'autres demandes de prise de parole.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci Président. Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Directeurs, une petite question sur la transition énergétique et notamment sur la rénovation énergétique des logements.

Le constat et le bilan que vous avez fait sont plutôt élogieux sur l'année 2024. Ce sont plus de 1 600 logements qui ont été rénovés. Ce sont quasiment 20 M€ d'aides qui ont été attribuées et qui ont engendré 37 M€ de travaux. Donc là, on peut dire qu'on est sur une belle tendance. Sauf que, si on regarde un peu et si je complète un peu les chiffres sur l'ensemble du département, ce sont un peu plus de 100 000 logements qui sont à 32 % classés en catégorie au-delà du F qui nous classe les logements en logements énergivores. En 2032, ce sera la catégorie E qui sera concernée et là, ça rajoute 32 %, donc on sera dans les cinq ou six prochaines années, à plus de 60 % de logements énergivores.

Ma question est simple, c'est : pouvons-nous assurer (je pense que vous n'avez pas la réponse) les financements d'un dispositif coconstruit avec les territoires ? Il faut rappeler que le pacte qui a été signé dernièrement a été signé avec les Services de l'état, avec le Conseil départemental et les neuf Territoires que compose notre département, sachant qu'on ne peut pas assurer le financement sur une durée relativement conséquente, parce que, si on veut le ramener à un pourcentage équivalent à la moyenne régionale, il nous faudrait le même investissement pendant plus de 12 ans, pour le ramener à 15 %. Donc, le défi est énorme, je le conçois, mais si on avait pu éventuellement travailler sur un dispositif expérimental sur notre territoire, un peu un électrochoc qui met en lien les différentes problématiques, c'est-à-dire de revoir un peu les diagnostics énergétiques, voire qu'ils correspondent un peu plus au patrimoine local parce que, quand vous avez des murs qui font un mètre de large, on peut considérer que l'isolation indirecte n'est pas forcément la même.

Si on peut voir aussi le partenariat avec les entreprises parce que, certes, ça a amené de l'économie sur le territoire, mais on s'aperçoit que beaucoup d'entreprises viennent de l'extérieur du territoire pour plusieurs raisons. La première, peut-être des entreprises certainement âgées qui n'ont pas les agréments énergétiques. Est-ce qu'on peut peut-être communiquer avec les entreprises de manière à sceller un peu un partenariat ? Un pacte sur lequel, tous ensemble, on mette en place un dispositif qui serait un peu unique sur le plan national, un dispositif qui permettrait des financements plus rapides aussi, parce que notre population est vieillissante. On est quasiment le département le plus âgé et, quand on regarde la pyramide des âges, comme le dit souvent le Président, c'est une pyramide inversée. C'est plutôt la toupie que la pyramide. Ce qui fait que nos propriétaires de logements, bien souvent, sont interdits d'investissement parce qu'on ne leur prête pas le financement quand ils vont devant les banques.

Si on rajoute à ça, les documents d'urbanisme qui complexifient un peu tout le dispositif, au-delà d'avoir une assurance sur le financement, est-ce qu'on pourrait travailler ensemble, État, Département, Territoire, sur un nouveau dispositif qui serait porté par Madame la Ministre, pour avoir un dispositif un peu choc pendant cinq ans et qui serait (je pense) d'un intérêt certain pour les Cantaliens ? Je rappelle que ce dispositif est quand même un dispositif très transversal. C'est à la fois du social, à la fois du bien-être, à la fois de l'économie, du tourisme et de l'attractivité du territoire. Donc, je pense que s'il y a un dispositif à développer dans le Département, n'est-ce pas celui-ci ?

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci. Effectivement, ça rentre en droite ligne de ce que je disais tout à l'heure par rapport au logement et par rapport à cette centralité sur diverses politiques publiques (vous l'avez rappelé), on touche au patrimoine, au tourisme, aux mobilités, à la santé et à l'emploi. Donc, c'est une très bonne proposition que vous faites, puisque nous avons un certain nombre de particularités dans ce département qui nous obligent. On voit bien que les

dispositifs descendants, on les a largement évoqués, ne marchent pas toujours ou, en tout cas, quand on peut se satisfaire d'avoir certaines sommes mises à disposition ou certains outils, ou certains leviers que nous pouvons appliquer sur les territoires, il y a des territoires sur lesquels ils s'appliquent de manière quasi automatique et d'autres où on est obligé de les adapter. Alors, ça vient peut-être en rapport aussi avec le pouvoir de dérogation ou d'adaptation des normes qui sera confié au Préfet dans un décret à venir, comme il en va aussi de notre capacité de proposer des choses, comme vous le faites et je suis absolument favorable à ce que nous puissions travailler ensemble à ce genre de dispositifs adaptés au département.

Je voudrais juste revenir sur le système d'aide qui a fortement évolué en 2024, pour encourager justement les rénovations énergétiques d'ampleur et répondre à l'ambition environnementale de transition et de diminution des passoires thermiques, ainsi que l'enjeu social de lutte contre la précarité énergétique. Des enjeux, vous l'avez rappelé, qui sont bien identifiés et bien présents dans le département, puisqu'on a ce taux de passoires thermiques que vous avez rappelé qui reste élevé et le niveau de revenus des ménages qui rend nécessaire un fort soutien public, pour que justement la rénovation des logements puisse être une réalité.

Vous l'avez rappelé aussi, en 2024, 20 M€ de subventions ANAH pour rénover plus de 1 700 logements, tous gestes de rénovation confondus. Depuis la création de « Ma Prime Rénov' » en 2020, ce sont 73 M€ d'aides de l'ANAH qui ont été allouées à des ménages pour la rénovation. Ça a concerné plus de 11 500 logements dans notre département. L'arrêt estival de la plate-forme de dépôt des demandes d'aide pour les rénovations d'ampleur a pour objectif principal d'apporter une concertation avec l'ensemble des acteurs et les ajustements nécessaires pour pérenniser le dispositif à un haut niveau d'ambition. Mais ça évolue puisque les dispositifs ont été bien appropriés et mobilisés par l'ensemble des acteurs. Donc, je partage avec vous cette ambition de poursuivre cette dynamique, mais encore plus de l'adapter et je soutiens toute expérimentation qui permettrait de compléter aujourd'hui ces dispositifs pour répondre aux enjeux de territoire.

Madame la ministre du Logement qui est venue dans le Cantal, il y a quelques semaines, Valérie LÉTARD, a tenu à réunir pas plus tard que mardi dernier, le 17 juin, l'ensemble des parties prenantes autour de « Ma Prime Rénov' », les acteurs professionnels du secteur du logement et de la construction, les parlementaires, les associations de collectivités territoriales. Cette réunion a permis d'initier une nouvelle méthode de travail qui est de coconstruire avec tous les acteurs, et ce, de façon pragmatique (c'est ce que nous appelons tous de nos vœux), une évolution du dispositif indispensable à la rénovation énergétique des logements des Français, notamment des plus modestes, un dispositif qui permettra à la fois de répondre à l'ambition environnementale, mais aussi de préserver leur pouvoir d'achat en baissant les factures d'énergie, ce qui est aussi très important. C'est ce qui me permet de conclure à un grand oui à votre proposition de coconstruire ensemble un dispositif totalement adapté à notre département, à sa physionomie, à son type de bâti et à ses enjeux.

Est-ce que Jérôme PEJOT, le Directeur de la DDT veut compléter ?

M. Jérôme PEJOT, Directeur de la DDT du Cantal

Oui, volontiers, Monsieur le Préfet. Peut-être illustrer en dynamique aussi la position des gouvernements successifs sur cette politique que vous avez citée, Monsieur le Préfet, les chiffres d'investissement qui sont conséquents. Ce qu'on peut constater, c'est que, pour ce qui concerne les crédits qui sont propres au Cantal, il y a 13 M€ de l'ANAH qui sont prévus sur cette politique en 2025 et ça correspond en fait à deux fois plus de crédits qu'en 2022 et trois fois plus qu'en 2020. Donc en plus d'une politique qui est soutenue, on est bien dans une ambition croissante qui s'était d'ailleurs traduite dans les échanges qu'on avait eus à l'occasion de la Conférence des parties l'année dernière, sur le sujet. Le sujet est évidemment ressorti. C'est un sujet phare un peu de transition écologique pour ce qui concerne le département du Cantal. À la suite de cette Conférence des parties, on avait identifié et on a commencé à travailler le sujet que vous évoquez, de l'adaptation de la politique à la réalité du département et, en particulier, à la question du bâti traditionnel et du bâti patrimonial. Donc, on est en train de travailler avec un certain

nombre d'acteurs pour objectiver, documenter la problématique qu'on partage et la faire remonter au niveau national peut-être, pour engendrer des adaptations pour mieux coller à nos réalités locales. Donc tout à fait dans la ligne de ce que vous mentionnez, Monsieur le Préfet, le travail est en fait déjà engagé dans ce sens, même si ça nécessite évidemment un peu de formalisation et des décisions en cohérence avec les éléments factuels qu'on aura pu faire remonter dans ce cadre-là.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Jérôme, pour ces précisions, et peut-être que, dans le cadre de la réunion de la Conférence des parties à venir, vous pourrez justement inscrire cette ambition commune pour les mois et les semaines à venir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces réponses. Maintenant, j'ai Valérie RUEDA et Vincent DESCOEUR. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Valérie RUEDA, on vous écoute.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Monsieur le Préfet, ma question va concerner plus particulièrement la jeunesse et les élèves à besoins spécifiques. Sur Aurillac, depuis plusieurs années, dans le cadre du renouvellement de son PEDT (Projet Éducatif de Territoire), la Ville d'Aurillac accorde une grande importance à ce public-là, à ces enfants avec des besoins dits spécifiques (enfants en situation de handicap, avec des difficultés scolaires ou allophones), dans l'objectif d'une intégration optimale dans les écoles publiques et de les accompagner dans la réussite éducative, leur épanouissement, leur citoyenneté et le bien-être. Au regard de certains indicateurs de fragilité, dans certains groupes scolaires, ce travail nous paraît primordial, voire même vital.

Pour poursuivre (là, je parlais de l'école primaire), la fermeture annoncée du collège de la Jordanne d'ici environ cinq ans par le Conseil départemental, nous inquiète dans la mesure où actuellement, ce sont 150 élèves de ce collège qui bénéficient de mesures spécifiques, personnalisées et adaptées.

Donc, ma question est la suivante. Est-ce que les services, donc la Direction départementale des services de l'Éducation ou autres services sous votre compétence, est susceptible de fournir des éléments de prospective sur l'évolution du nombre d'enfants à besoins spécifiques qui vont être accueillis sur notre territoire, enfin sur le département du Cantal et plus spécifiquement sur le bassin Aurillacois ?

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci. La Directrice académique des services de l'Éducation nationale étant présente, je lui cède peut-être volontiers la parole, si vous le souhaitez, Laurence.

Mme Laurence AMY, Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Cantal

Merci, Monsieur le Préfet. Si je comprends bien le sens de la question, vous vous attachez aux élèves à besoins éducatifs particuliers et scolarisés aujourd'hui au collège de la Jordanne qui peuvent bénéficier de différents dispositifs Éducation nationale en complément de leur scolarisation.

Peut-être pour vous répondre d'une façon un peu plus générale dans un premier temps et m'attacher ensuite aux élèves à besoins éducatifs particuliers, c'est vrai que la population scolaire, globalement dans le département du Cantal, comporte un ratio relativement élevé d'élèves reconnus dans le champ du handicap, puisqu'on est à 5,7 % de la population scolaire pour le Département, quand on est à peu près à 4 % au niveau national. Alors, il y a différents facteurs qui expliquent cela et je ne vais pas rentrer dans les détails aujourd'hui, mais ça permet aussi de vous donner des éléments pour pouvoir contextualiser.

Vous avez parlé avant que je parle spécifiquement de la Jordanne, du premier degré. Nous avons ce matin en DSDEN, le Comité départemental de suivi de l'école inclusive. Nous réunissons conjointement avec l'ARS tous les acteurs mobilisés dans ce qu'on appelle « l'école inclusive ». Ça nous permet, d'une part, de balayer différents dispositifs, d'innover et de créer de nouveaux dispositifs et aussi de conforter certains partenariats et je sais que ce matin, nous avons, Monsieur le Maire, je vous aperçois, échangé avec la personne qui vous représentait pour aller vers des formations conjointes sur le périscolaire, donc pas ouvert que sur la Ville d'Aurillac, mais sur différents en lien avec le CNFPT. On est aussi dans cette dynamique pour former le personnel périscolaire sur ce public parfois un peu particulier qui a besoin de certaines postures professionnelles plus adaptées.

Par rapport spécifiquement au collège de la Jordanne, vous évoquez 150 élèves à besoins éducatifs particuliers, je ne les ai pas recensés un à un, mais c'est vrai que ce collège de la Jordanne accueille différents dispositifs qui peuvent parfois faire un peu millefeuilles quand on n'est pas forcément initié à tous nos acronymes. Donc, je vais essayer de les décrire un peu, en essayant de vous donner tous les acronymes. Si je jargonne un peu trop, n'hésitez pas à me couper.

On a d'abord tous les élèves qui sont concernés par une scolarisation dans une classe ordinaire, lambda, de droit commun, avec le soutien reconnu par la MDPH soit d'une aide humaine qui vient dans la classe et parfois en complément, un service de soins qui vient soutenir la scolarisation. Donc là, pour le département du Cantal, ils sont environ 1 000 élèves concernés par des accompagnements humains.

Ensuite, nous avons les élèves qui peuvent être dans des dispositifs un peu plus spécifiques que l'on pourra appeler ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire). Nous avons deux dispositifs ULIS au collège de la Jordanne qui ont à peu près, aujourd'hui, des effectifs à 24. On essaie de ne pas dépasser 12 élèves par dispositif ULIS. Ces dispositifs ULIS ne sont pas présents dans tous les collèges du département, mais, en tous cas, beaucoup de collèges du département. Sur le bassin aurillacois, il y a déjà des dispositifs ULIS à la Ponétie, à Jeanne-de-la-Threille, et je n'en suis pas tout à fait sûre, sur Jules-Ferry. En tout cas, ces dispositifs maillent déjà le territoire et ils sont maintenant bien connus et bien identifiés dans l'écosystème éducatif. Donc ça, ce sont les élèves qui ont une reconnaissance de handicap et qui ont des notifications. Ces notifications s'imposent à l'éducation nationale. C'est du droit opposable, donc nous, autant que faire se peut, on essaie de mettre en face des notifications de la MDPH, des réponses d'accompagnement. Donc les dispositifs, s'ils ne peuvent plus être hébergés au collège de la Jordanne, charge à nous de les implanter dans un autre établissement scolaire le jour où ce collège fermera, s'il ferme.

Par rapport aux élèves qui sont reconnus élèves à besoins éducatifs particuliers, mais qui ne sont pas dans le champ d'un handicap dont vous avez parlé également, là encore, on a différents dispositifs qui existent. Là, on va parler des élèves, soit les enfants issus de la communauté des gens du voyage, ce qu'on va appeler les EFIV, les élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire, soit scolarisés précédemment, soit non scolarisés précédemment. Nous avons également, au collège de la Jordanne, un dispositif qui est assez méconnu, qu'on appelle l'OEPRE, qui signifie Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Élèves qui accueille sur le collège de la Jordanne, par exemple cette année, neuf mamans qui viennent apprendre à parler le français pour pouvoir aider leurs enfants et donc pour nous, les élèves dans leur parcours de scolarisation. Sur les enfants qui ont besoin d'apprendre la langue française, nous mettons des moyens qui sont portés par le CASNAV (là, je commence à jargonner), mais on a vraiment différents dispositifs. Ce qui est présent aujourd'hui au collège de la Jordanne pour soutenir ces élèves à besoins éducatifs particuliers, on le retrouve dans de nombreux autres collèges du bassin aurillacois et plus largement sur le département.

Donc nous en fait, nos moyens propres, l'objectif est de ne pas en perdre de ces moyens, si on doit redéployer. C'est vraiment de conserver au maximum tous les moyens que nous avons aujourd'hui sur le collège de la Jordanne et de pouvoir les redéployer de façon la plus efficiente possible pour répondre aux besoins des élèves.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Vincent DESCOEUR. Y a-t-il d'autres questions ? Je regarde les collègues, mais Vincent DESCOEUR, allez-y.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Directeurs, je voulais en écho aux propos de mes collègues, Annie DELRIEU et Florian MORELLE, revenir sur la question plus générale de la mobilité et de l'ouverture du département, sujet d'importance dans un département comme le nôtre avec (inutile de le rappeler) une Ville Préfecture qui souffre d'une situation inédite d'enclavement et c'est un sujet pour lequel, le rôle de l'État est très important.

Sur la question du transport aérien, l'État est au rendez-vous et sa participation au bon fonctionnement de la ligne, essentielle pour l'agglomération aurillacoise et son tissu économique, est précieuse. Donc, je me réjouis dans la perspective d'une future convention, il est important que, de concert, nous arrivions à la fois à pouvoir s'assurer du statut de ligne d'aménagement du territoire et elles ne sont plus très nombreuses, puis de s'assurer d'une telle répartition dans laquelle, l'État occupait bien la place qui est la sienne aujourd'hui parce que nous l'avons vu au fil des conventions, les collectivités partenaires, tant la Communauté d'agglomération que le Département, voient à chaque édition leur contribution augmenter et au regard de l'exercice budgétaire que nous avons fait ce matin, pourrait poser problème à terme. C'est un satisfecit de la présence de l'État à nos côtés sur cette ligne et en position.

Sur la question du rail, nous nous réjouissons de la perspective de la fréquence quotidienne à venir de notre train de nuit et qui, pour le coup là aussi, doit beaucoup à l'État puisque c'est le Premier ministre Jean CASTEX lui-même, qui a décidé, y compris de manière un peu directive en contraignant la SNCF, de remettre en service cette ligne, qui, elle aussi, a un statut particulier, puisque ça fait partie des trains d'équilibre du territoire et que c'est donc l'État qui prend à sa charge, ce déficit. Je crois qu'on peut se réjouir de cette fréquence quotidienne. Désormais, il nous appartiendra, parce que c'est un acquis fragile, de s'assurer que cette ligne puisse conserver son statut, cette fréquence et, mieux encore, je pense que, dès lors qu'un certain nombre de travaux sur le réseau, seront terminés, nous devons veiller à ce que les horaires que propose la SNCF, soient plus conformes à ceux que peuvent attendre des usagers voulant rejoindre la capitale assez tôt ou en revenir dans des conditions correctes.

Enfin, sur la question de la voirie et de la voirie nationale, c'est le sujet qu'ont soulevé mes collègues, Florian MORELLE et Annie DELRIEU. Vous avez à juste titre rappelé la convention qui, désormais, permet à la Région de se retrouver en première ligne pour assurer la maîtrise d'ouvrage de plusieurs opérations. Alors ça peut être, et je le dis tel que je le pense, une opportunité pour nous, pour la pérennité et le devenir de ces opérations au regard notamment de la situation de l'AFIT (l'Agence de Financement des Infrastructures) qui, aujourd'hui, consacre la quasi-totalité de son budget à financer des opérations déjà mises en service. Donc, je pense que cette convention est, pour nous, une vraie opportunité à saisir, mais, comme mes collègues ont évoqué la question des CPER, j'ai une expérience douloureuse des CPER parce que j'y ai vu des opérations d'aménagement de notre 122, fêter leur deuxième et leur troisième CPER. Donc échaudés, nous voilà plus attentifs au calendrier et de manière très sérieuse, je voulais vous dire que du fait de cette convention et de la perspective de la signature prochaine de notre CPER, il est important que les opérations qu'ont évoquées les collègues, tant la question de l'étude sur la partie de la traverse de Maurs que de la réalisation de la traverse de Vic-sur-Cère que j'aurais pu prendre en illustration des opérations sans cesse décalées dans le temps et qui n'ait pas du fait des élus qui eux ont pris des décisions en temps voulu. Il est important que ces deux études puissent y figurer. La DREAL garde une responsabilité et un rôle moteur, donc il est important qu'on puisse s'assurer, Monsieur le Préfet, qu'elle figure en bonne place.

On avait avec votre prédécesseur aussi, dans un Comité de pilotage, validé une hypothèse d'étude pour sortir de Vic avec l'amélioration d'un virage. Là aussi, même si maintenant tout cela est régi par une convention avec la Région, je pense que sur ces trois dossiers, il faut qu'on s'assure qu'ils soient bien au rendez-vous des CPER parce qu'on a trop souffert par le passé d'opérations qui ne se glissaient pas dans le CPER et au CPER suivant, on nous disait que si on les avait étudiées, elles auraient eu toute leur place.

Donc, il est très important qu'on puisse aboutir sur ces questions. Je ne doute pas de votre engagement et j'évoquais cette question, pour vous dire que nous sommes à votre entière disposition, y compris tant du côté de la Région, mais notre Président est lui aussi très bien placé pour le faire, que du côté du ministre des Transports, Monsieur TABAROT, avec lequel nous avons une excellente relation, pour nous assurer que tout cela se passe comme nous l'imaginons et dans les délais impartis. Voilà ce que je tenais à vous dire.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci, Monsieur le Député. Vous l'avez rappelé et j'étais étonné positivement de voir la carte du Cantal qui, sur le papier, est enclavée et l'état des routes départementales, donc je salue ici l'action du Conseil départemental et de ses équipes, mais aussi de la route nationale. On ne va pas dire qu'on n'avait pas besoin d'autoroute, je n'irais pas jusque-là, mais, en tout cas, le réseau routier est quand même remarquable. Je suis allé voir des amis dans un département voisin (non, je ne les citerai pas). Pas la Corrèze, Philippe, c'est un autre. J'étais surpris de voir que, lorsqu'on quittait le Cantal, on le voyait matériellement parce que la même route sur laquelle, on roulait très bien pendant des kilomètres, tout d'un coup, elle devenait presque un chemin vicinal et j'en ai parlé aux amis qui m'ont dit « oui, effectivement, le Cantal est réputé pour avoir un réseau routier départemental de bonne qualité ». Donc, je vous livre ce témoignage.

Sur la ligne aérienne, on doit travailler ensemble et continuer à travailler comme ça, en dépit d'une petite musique, enfin même une grosse musique dans d'autres aéroports français sur lesquels on nous dit que l'avion, ce n'est pas bien. Effectivement, l'empreinte carbone n'est pas terrible, mais, quand, justement, on souffre d'enclavement, on n'est pas sur la ligne Paris-Lyon où on peut réfléchir à d'autres modes de mobilité. Ici, on est sur quelque chose d'absolument indispensable pour les entreprises, pour l'économie et pour nous, enfin, moi en particulier, qui suis un utilisateur désormais régulier de cette ligne.

Sur le rail, je n'ai rien à dire.

Sur les virages du Pas-de-Cère, effectivement, je sais que le bilan de la concertation a été présenté en Commission permanente du Conseil régional ces jours-ci et il conclut à la nécessité d'un aménagement, sans que, pour l'heure, il soit totalement déterminé, mais en tout cas, c'est une réflexion qui avance bien et sur laquelle, nous continuons à travailler de concert.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en ai pas d'enregistrées, ce qui voudrait dire qu'on arrive au terme. Si, on a Gilles CHABRIER qui a des remords. Il n'a pas posé l'ensemble de ses questions. Il était enthousiaste avec toutes les réponses.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Non, j'avais trois questions. Les deux questions suivantes sont bien plus légères et même, je prendrai ma casquette de Président d'Office de tourisme de Hautes Terres Communauté, pour voir avec vous les possibilités d'entretien des aires de repos à proximité de l'autoroute A75. Vous savez que deux aires sont le long de l'A75, une à Massiac et une à proximité de Saint-Flour, l'aire de Garabit.

Nous avons une aire qui est un peu partagée parce que le bâtiment est à la charge du Conseil départemental, mais le reste est à la charge de l'État et force est de constater que l'entretien des espaces verts et éventuellement du mobilier sanitaire n'est pas peut-être à la hauteur d'un accueil digne de ce nom. Donc, pouvons-nous travailler d'un commun pour solliciter les Services de l'État pour améliorer ce déficit ? Ça, c'est ma première question.

La deuxième qui n'a encore rien à voir, c'est sur l'accompagnement de France Services. Plusieurs territoires ont engagé des réflexions de mutualisation. Il se trouve que le service qui est apporté, à mon sens, est plutôt de qualité parce qu'avec la mutualisation des Offices de tourisme, entre autres, les agents ont été formés à France Services et on a une plage d'ouverture relativement conséquente grâce à la mutualisation avec les offices de tourisme, notamment même le dimanche. Donc, on apporte un service réel au territoire. Il se trouve que, suite au dernier contrôle dont je connais un peu plus, notamment sur Allanche, cette mutualisation est remise en cause et on serait à voir de perdre notre label et de perdre notre accompagnement de 50 000 € qui nous verrait revoir un peu la mutualisation, même la supprimer, donc devoir engager deux, voire trois agents supplémentaires sur la Collectivité. Est-ce que cette mutualisation met à ce point en difficulté les France Services, alors qu'il me semble qu'on était plutôt sur une qualité et une prévoyance sur l'état budgétaire de nos différents services ? Alors, est-ce qu'on peut revoir ces contrôles de révision de label ? Merci, Monsieur le Préfet.

M. Philippe LOOS, Préfet du Cantal

Merci beaucoup. Sur France Services, je vais lâchement passer la parole à Élodie MAREAU, puisqu'elle est Secrétaire générale adjointe et en charge notamment des politiques publiques portées par l'Agence nationale de cohésion des territoires.

Mais avant tout, pour parler de votre première question, on connaît tous les aires de repos sur les autoroutes. On s'y arrête sur l'autoroute des vacances, etc., effectivement, je sais que celle de Garabit notamment est très fréquentée et pour cause, c'est une vraie vitrine du département, puisque, lorsqu'on arrive du sud notamment et qu'on voit le panneau avec vue sur le viaduc de Garabit, ça donne envie de s'arrêter et c'est une vraie vitrine pour le Cantal.

Lors des constructions des autoroutes, très souvent, on peut le voir notamment sur l'A75, il y a des aires consacrées à chaque département. Il y a l'aire de la Lozère et l'aire de l'Aveyron, sauf que ce sont des aires de service et là, nous sommes juste sur une aire de repos.

Donc, je pense qu'on peut lancer une réflexion justement pour faire de cette aire, une aire véritablement de service, c'est-à-dire avec les services qui accompagnent non seulement des sanitaires, des bancs pour s'asseoir et la jolie vue, mais peut-être avec la Maison du Cantal aussi qui existe déjà sur cette aire, de pouvoir avec la DIR Massif central, engager une réflexion sur la création d'une véritable aire de service au niveau de l'aire de Garabit qui pourrait être une aire plus largement consacrée au Cantal, au monde du Cantal et au tourisme de Hautes Terres Communauté, mais aussi de Saint-Flour Communauté et de l'ensemble du département. Parce que je suis persuadé que les gens qui s'arrêtent à cette aire, s'attendent comme dans les aires précédentes, à trouver des informations sur le Cantal et leur donneront encore plus envie de s'arrêter. Donc pour moi, c'est une vraie réflexion à mener sur un projet qui aurait vraiment du sens. Là, je vous rejoins sur ce plan-là.

Sur France Services, donc Élodie MAREAU, Sous-Préfète.

Mme Élodie MAREAU, Sous-Préfète du Cantal, chargée de mission, secrétaire générale adjointe

Sur les Maisons France Services, peut-être dire au préalable qu'on a les budgets qui ont augmenté en 2024 et en 2025, qu'il y a quand même un engagement fort sur ce dispositif qui est d'ailleurs plébiscité et reconnu au niveau national, notamment par la Cour des comptes, donc ça veut dire qu'on a un dispositif qui répond aux besoins des habitants. Dans le cadre de ce dispositif-là effectivement qui est porté par les Collectivités et en cofinancement par

l'État, il y a de nombreux partenariats et une mutualisation locale qui existent qui sont aussi un atout pour justement capter des citoyens. Et on le dit avec les collègues sous-préfets d'arrondissement, quand on vient dans les Comités de pilotage des Maisons France Services, on sait l'appui que ça peut avoir. Pour autant, le financement est conditionné à un cahier des charges et il y a des audits qui sont réalisés tous les trois ans pour les Maisons France Services. On a un peu plus de la moitié des Maisons France Services du département qui ont été auditées et dans le cadre des projets mutualisés qu'on a pu avoir, notamment sur la Com'Com Hautes Terres Communauté, mais pas seulement, les inspecteurs qui sont indépendants finalement, les auditeurs se sont rendu compte que la question des deux fois 24 heures de temps agent n'était pas respectée sous ce format-là dans certaines Maisons. Alors, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas mutualiser, ça ne remet pas en cause les questions de mutualisation, mais il faut trouver un moyen qu'on arrive à avoir ces temps-là.

Les services de la coordination des politiques publiques accompagnent les différentes collectivités qui sont concernées, pour trouver le cadre qui convienne pour un plan d'action, si jamais il devait y avoir une montée en charge en termes de personnel supplémentaire à affecter sur ces missions-là, pour le faire dans des délais qui soient raisonnables et qui soient bienveillants vis-à-vis aussi de l'action qui peut être menée, mais c'est un cadre national dans lequel il faut qu'on trouve une traduction locale.

On essaie aussi désormais d'anticiper les prochains audits qui arrivent aussi, avec des réunions de préparation des audits pour bien les préparer et présenter les plans, si jamais on doit les faire évoluer sur les autres Maisons France Services, mais j'ai pu en échanger notamment avec la coordinatrice lors de la réunion des conseillers de France Services qui a eu lieu, il y a quelques jours à Vic-sur-Cère, donc on a des pistes de solution sur votre territoire qui pourraient trouver un consensus et faire pérenniser cet atout d'avoir les Offices du tourisme et en même temps, les Maisons France Services, tout en respectant le cadre national qui nous est imposé collectivement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. On arrive au terme de cette petite séance de questions/réponses.

Vous avez pu voir, Monsieur le Préfet, que les questions de mobilité et de l'ouverture du département restent toujours prégnantes, que ce soit sur la 122, avec l'expérimentation de transfert pour la réalisation des travaux avec la Région, je ne sais pas quelle sera la conclusion au niveau national de ces transferts, mais pour le moins, ça patine un peu depuis qu'ils ont été validés. On a perdu quelques années. Le CPER Mobilité ne sera voté que fin 2025 et vous n'avez pas oublié que ça va jusqu'en 2027. De là à imaginer que c'est un bon moyen pour éviter de dépenser des crédits, il n'y a qu'un pas.

Sur le train et l'avion, bien évidemment, ce sont des sujets qui sont essentiels.

Le reste des questionnements, je crois que c'était surtout l'accompagnement, l'échange avec les Services de l'État et vous-même et c'est vrai que je peux souligner et attester de votre écoute et de celle de l'ensemble du corps préfectoral et d'une manière générale, des directeurs.

Mais c'est vrai que sur ces simplifications, je pourrais l'illustrer (alors, je n'en ai pas parlé hier parce que j'étais un peu pressé), j'ai toujours une marotte avec les cuisines de restaurants cantaliens qui sont dignes de grands palaces parisiens, sauf que nous, nous vendons des repas ouvriers à 15 € et qu'on est incapable d'amortir des cuisines à 250 000 €, alors que dans le même temps, lorsque vous allez dans les restaurants parisiens, ils ont des cuisines où ils sont capables de servir 800 repas dans un vestibule, en ayant des dérogations à tour de bras. Donc, je pense que, là, effectivement, s'il y a des dérogations, elles sont pour les Parisiens, elles ne sont pas pour nous et je pense que ce serait important de pouvoir avoir des obligations de résultat et non de moyens. Ça, c'est important, d'autant plus que, bien souvent, il y a de nombreuses Communes ici qui ont investi dans des commerces pour faire des multiples ruraux et tout le monde comprend. J'ai un souvenir : Ally qui vient de rouvrir un restaurant pour la modique

somme peut-être de 900 000 €, à grand renfort de financement public où tout le monde était, et l'État a soutenu pour que ce soit possible, la Région, le Département, etc., mais économiquement, il n'y a aucun retour sur investissement d'un point de vue purement économique. Je pense que là, il y a certainement des adaptations à faire au niveau local des dérogations et puisqu'ils les ont à Paris, on peut les avoir dans le Cantal.

Voilà, mais là, je sais que vous serez à l'écoute sur des dossiers de ce type-là.

En tout état de cause, il me reste à vous remercier de vous être prêté à ce jeu (parfois, il est un peu difficile de pouvoir répondre à l'ensemble des questions) et surtout à vous remercier pour la qualité des relations que l'on peut entretenir.

Merci à tous.

Puis, la période s'y prête, alors permettez-moi de vous souhaiter un excellent été et pour ceux qui pourront avoir de bonnes vacances durant les prochaines semaines. Merci à tous.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 20 juin 2025 adopté par l'Assemblée départementale le 26 septembre 2025.


Le Président du Conseil départemental
Bruno FAURE

La Secrétaire de séance


Magali MAUREL